

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

Pour Marie de l'Incarnation

Un projet nouveau et magnifique: assurer, à l'occasion du troisième centenaire de son arrivée au pays, la conservation de la chapelle et de la maison qui rappellent sa jeunesse française, en faire un lieu de pèlerinage — Cet hommage, ce témoignage de gratitude paraissent assez facilement réalisables

Voici un projet qui offre un intérêt très particulier. On nous saura certainement gré d'y faire écho.

Le Canada, la ville de Québec plus spécialement, fêteront donc de façon très solennelle, en 1939, l'arrivée chez nous des premières Ursulines. C'est une date mémorable et qui fait époque dans notre histoire, puisqu'elle y marque les débuts de l'enseignement féminin.

Le projet que nous allons signaler donnerait aux fêtes de Québec un pendant magnifique.

On sait que la grande figure des fêtes sera Marie de l'Incarnation. Encore qu'il ne faille oublier personne, et cette admirable Madame de la Peltrie moins que toute autre, il est évident, et cela est naturel, que c'est autour du souvenir de Marie de l'Incarnation que se concentrera surtout l'hommage public.

Marie de l'Incarnation est l'une des plus hautes figures de notre histoire. Elle a été l'une des mères spirituelles de la patrie. Elle est l'une des grandes mystiques de l'histoire générale. C'est un non moindre personnage que Bossuet qui l'appelle la *Thérèse de la Nouvelle-France*.

Or Marie de l'Incarnation venait de Tours. C'est à Tours qu'elle vécut ses années d'héroïque formation. En dépit des ravages du temps et des inévitables transformations qu'entraînent les siècles, il reste encore à Tours des pierres qui rappellent sa vie: la chapelle, ou une fraction de chapelle, de son couvent, la maison où elle vécut avant son entrée en religion.

Le projet, dont le R. P. Julien Péghaire a dit l'essentiel dans la *Revue Dominicaine*, serait, à l'occasion du troisième centenaire, d'assurer le salut et la restauration de ces précieux vestiges, d'en faire le témoignage de notre persistante gratitude.

Il y faudrait l'assentiment du gouvernement français, puisque cette fraction de chapelle est aujourd'hui l'annexe d'une école publique. Mais la chose ne devrait pas faire la moindre difficulté. Elle devrait être, tout au contraire,

accueillie avec la plus active bienveillance par les autorités françaises; car, si Marie de l'Incarnation est l'une des plus nobles figures de notre histoire particulière, elle reste l'une des gloires de sa patrie d'origine.

Nous ne notons ici que les grandes lignes du projet: acquisition par don ou achat de ces reliques anciennes, ainsi que leur restauration et conservation pour un long avenir.

L'idée une fois acceptée, il ne devrait pas être très difficile de la faire passer dans les faits. Nous ne serions même pas surpris que le gouvernement français prit les devants et offrît gracieusement celui des deux édifices qui lui appartient. Ce serait pour lui un moyen de rendre hommage à l'une des Françaises qui ont le plus honoré la France, de resserrer en même temps les liens spirituels qui unissent le Canada et la France.

Et l'on aperçoit tout de suite les conséquences du projet: ce coin de France deviendrait pour tous les Canadiens un lieu de pèlerinage. Personne ne voudrait passer en France sans aller s'incliner devant ces témoins d'un si grand passé.

Non! Plus l'on y songe et plus il semble, non seulement que le projet est digne de sympathie, mais qu'il est d'assez facile réalisation.

Mais il est, d'autre part, évident que l'idée ne se transformera pas d'elle-même en fait, qu'il faut que quelqu'un prenne l'initiative des actes et des démarches nécessaires. Nous supposons bien que les organisateurs des fêtes de Québec ont déjà pensé à ce projet. Si, comme nous, ils estiment la chose réalisable et qu'ils acceptent de la prendre à leur compte, ils peuvent être assurés de notre plus énergique appui.

C'est le Canada tout entier qui doit à Marie de l'Incarnation et à ses compagnes la plus profonde gratitude.

Omer HEROUX

Une déclaration de Chamberlain au sujet des Juifs (Voir en page 3)

Le carnet du grincheux

Le Canada se défie. Il n'accepte pas l'offre du *Devoir* de supprimer, les deux ensemble, toute annonce de spiritueux de nos colonnes; il n'accepte pas non plus l'offre du *Devoir* de faire campagne avec lui pour obtenir de Québec qu'on mette hors la loi toute cette publicité. Ce que veut le Canada, c'est d'en avoir davantage en prenant celle du *Devoir* en sus de la sienne. Il a besoin de toniques? Sa soif, en tout cas, paraît inextinguible; il veut boire jusque dans le verre des autres.

Sujet de méditation à la veille des élections municipales: Un programme politique cesse d'exister à l'état de programme dès le moment qu'on l'accomplit. Un candidat élu, pour rester fidèle à son programme, se doit donc de ne pas l'accomplir.

En d'autres termes, le candidat qui promet fidélité à son programme s'engage à ne rien faire. Et il le fait bien. La reine Elisabeth portait une robe Pompadour à cette réception offerte au roi Carol. Pourquoi que celui-ci n'y ait pas vu un rapprochement ironique de sa royale petite-cousine entre la Pompadour et la Lupescu.

Quand le *Devoir* a-t-il traité le Canada de mécréant parce que celui-ci publiait des annonces de spiritueux, alors que le *Devoir* a publié, dès sa fondation, les annonces de vin, de bière et de cognac?

Le Canada, de bonne foi peut-être, oublie que le *Devoir* a toujours été pour la tempérance, mais qu'il n'a cessé de dénoncer, et parfois violemment, la prohibition. Il n'a jamais confondu deux pratiques qui s'opposent radicalement.

Le parlement britannique décide d'abolir la peine du fouet. Connaissant qu'on ne sait jamais ce que l'avenir nous réserve, les députés n'omettent rien pour protéger leur peau.

Est-ce de bonne foi que le Canada tente de faire croire que le *Devoir* tient de la rumeur à l'endroit d'une partie de ses annonces? "Il a trouvé sa voie", dit le Canada. En fait, bigo avant que la rumeur existât même, le *Devoir* avait et publiait certaines de ces annonces. Et

Daladier dissoudrait la Chambre et gouvernerait quelque temps sans le Parlement

Le président du Conseil aurait recours à cette mesure s'il n'obtient pas l'adoption d'un plan triennal pour la rénovation économique de la France

DISCOURS DE LEBRUN, DALADIER ET REYNAUD CE SOIR A LA RADIO

PARIS, 17. (S.P.A.) — Des députés affirment que le président du conseil Daladier projette de dissoudre la Chambre et de gouverner quelque temps sans le Parlement, s'il n'obtient pas l'adoption d'un plan triennal pour la rénovation économique de la France. La Chambre doit se réunir le 6 décembre. Il paraît que M. Daladier demandera l'adoption immédiate du plan et qu'il aura recours à la dissolution si la Chambre rejette sa demande. On dit que le président Lebrun et une majorité de sénateurs ont promis à M. Daladier l'appui dont il aura besoin s'il veut dissoudre la Chambre.

Les socialistes et les communistes ont entrepris de combattre les décrets-lois économiques du cabinet Daladier. Des députés socialistes disent que ces me-

sures exigent trop du salarié et peu du capitaliste. La Confédération générale du travail, qui dit compter 5 millions d'adhérents, serait prête à susciter une grève générale pour les faire abroger. De leur côté, des groupes d'anciens combattants manifestent de l'opposition aux décrets-lois.

Ce soir, à un banquet de journalistes, le président Lebrun, M. Daladier et le ministre des finances Reynaud demanderont au pays d'accepter le programme gouvernemental — qui exige des hausses d'impôts et la prolongation de la semaine ouvrière. Leurs discours seront radiodiffusés (la radiodiffusion commencera à 4 heures 30 cet après-midi, à l'heure de Montréal).

Avec le Japon

Avec le Japon nous maintenons en vigueur un ancien traité passé le 10 avril 1913, sanctionné avec stipulations, et le Traité de Commerce et de Navigation intervenu entre le Royaume-Uni et le Japon le 3 avril 1911. Cet ancien traité pourvoit à l'échange du traitement de la nation la plus favorisée. Il y a eu échange de notes le 26 décembre 1935. L'accord nouveau est entré en vigueur le 1er janvier 1936. Il stipule la levée des surtaxes imposées par les deux pays en 1935 et l'ajustement de l'évaluation douanière canadienne des marchandises japonaises.

La Guardia, maire juif de New-York, donnera une garde juive aux hauts personnalités nazis qui visiteront la métropole américaine. Les Juifs ont produit plus de pogroms par leur manque de tact que par leurs rapines. Et ils n'ont rien appris.

Hitler a entrepris de rendre les Sémites sympathiques. Il réussit généralement ce qu'il entreprend. Qu'il se garde d'exagérer, cette fois-ci.

Le Grincheux

Avec la Pologne

Le Canada a passé une convention de commerce avec la Pologne le 3 juillet 1935; elle est entrée en vigueur le 15 août 1936. Depuis le 1er janvier 1937 la Cité libre de Dantzig fait partie de la convention qui accorde le traitement réciproque de la nation la plus favorisée. Sur un certain nombre de marchandises mentionnées, il y a des réductions de pourcentage du tarif intermédiaire canadien et du plus bas tarif statuaire polonais.

Avec la Russie

Rapportons, en passant et pour mémoire, que le 27 février 1931 le gouvernement canadien passait un arrêté ministériel prohibant l'importation du charbon, du bois de pulpe, de la pulpe de bois, du bois de construction, de l'amiant et des fourrures de la Russie. Cet arrêté ministériel a été annulé le 10 septembre 1936. De son côté la Russie a levé les interdictions dont elle avait frappé les marchandises canadiennes en 1931.

Le traitement de la nation la plus favorisée

En outre le Canada a conclu des ententes comportant le traitement de la nation la plus favorisée, avec un certain nombre de pays étrangers: l'Argentine, la Belgique et le Luxembourg, ainsi que les possessions et les territoires belges, la Bolivie, la Colombie, Costa-Rica, la Tchecoslovaquie, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Guinée, Haïti, la Hongrie, l'Italie et ses colonies, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, les Indes hollandaises, Surinam et Curaçao, la Norvège, le Panama, la zone du canal de Panama, le Portugal, y compris Madère, Porto Santo et Açores, la Roumanie, la Yougoslavie, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Venezuela. Avec le Brésil notre pays a conclu un traité de commerce comportant

Avec la France

Le traité de commerce liant le Canada, la France et les colonies françaises a été signé le 12 mai 1933 et il est entré en force le 10 juin 1933. Il y a eu un échange de notes le 29 septembre 1934 et un protocole additionnel le 26 février 1935, accordant aux deux nations de nouvelles concessions. En vertu du traité et de ces notes, les deux parties s'accroissent le bénéfice mutuel du tarif intermédiaire sur une liste spécifiée de marchandises et l'échange de certaines autres concessions mutuelles. En outre le traité fixe des mesures de contingentement.

Avec l'Allemagne

Entre le Canada et l'Allemagne il y a eu un échange de notes le 22 octobre 1936. L'accord est entré en vigueur le 15 novembre de la même année. Il pourvoit au traitement réciproque de la nation la plus favorisée. Il stipule aussi que les crédits provenant de la vente des marchandises allemandes au Canada sont applicables en Allemagne à l'achat de marchandises canadiennes. L'accord est typiquement dans l'esprit de la nouvelle économie allemande.

le tarif intermédiaire canadien en échange du traitement de la nation la plus favorisée au Brésil. Avec l'Uruguay nous avons une entente comportant l'échange du tarif intermédiaire canadien contre le tarif normal de l'Uruguay. Nous avions également une entente de ce genre avec l'Autriche.

Explications

Voici comment l'*Annuaire du Canada* explique les avantages qui découlent du traitement de la nation la plus favorisée: "Sous l'empire du traitement réciproque accordé à la nation la plus favorisée les produits du pays contractant bénéficient du tarif le plus bas frappant les produits similaires provenant des pays étrangers, sauf dans les cas où il existe des réserves. Celles-ci consistent en des concessions tarifaires considérées de peu d'importance, qu'un pays accorde à un autre pour des raisons historiques, géographiques ou autres. Les conventions de la nation la plus favorisée ne comprennent pas les préférences canadiennes accordées aux autres pays de l'Empire. Les bénéfices de la nation la plus favorisée sur le tarif canadien consistent maintenant dans l'application des taux du tarif intermédiaire, parce qu'ils sont accordés par ententes au Brésil, à l'Uruguay (et à l'Autriche) et de plus, tous les taux plus bas qu'intermédiaires dans les ententes commerciales entre le Canada, la France, les Etats-Unis et la Pologne.

Les avantages qui découlent pour le Canada du traitement de la nation la plus favorisée que lui ac-

(suite à la page 2)

M. S.-D. Vallières

La patriarcale famille de M. S.-D. Vallières a fêté hier soir, en un dîner intime, le quatre-vingt-cinquième anniversaire de naissance de son vénéré chef.

En dépit des années qui s'accumulent, M. Vallières poursuit sans s'interrompre un rude labeur. S'il a dit adieu aux affaires publiques, il s'acharne à des entreprises privées qu'il poursuit encore du travail, où se déploie toujours une activité que seul peut satisfaire un incessant effort.

M. Vallières est entouré du respect de tous. Au *Devoir*, nous ne saurions oublier que cet homme d'affaires aux vues larges fut l'un des premiers collaborateurs de notre œuvre. Nous nous autorisons de ce précieux souvenir po- à joindre aux hommages de sa famille nos respectueuses félicitations et nos meilleurs vœux.

Le "Document" no 31 continue sa marche

Il y a eu depuis le début une telle demande, par quantités, du "Document" numéro 31, — le statut de Westminster, cinq articles de Léopold Richer, avec texte du statut en appendice, — que certains des abonnés réguliers à la collection n'ont pas encore reçu leurs exemplaires. Ceux-ci leur parviendront d'ici la fin de la semaine. Nous nous excusons auprès d'eux de ce retard tout à fait involontaire, que nous ont imposé les circonstances.

Le cinquième mille, paru il y a quelques heures, est entamé. Il ne suffira pas aux commandes déjà prévues, ou à livrer d'ici samedi midi.

Le "Document" no 31 se vend 10 sous l'unité, \$1. la douzaine, \$7.50 le cent franco. Prière d'accompagner la commande d'un mandat ou chèque au pair pour éviter les frais de correspondance.

En page 6: "La Faculté des Arts", par M. le chanoine Chartier, vice-recteur de l'Université de Montréal.

Bloc-notes

Le "Journaliste"

L'éditeur de cette feuille nous met en demeure, par ministère d'avocat, de rétracter ce que nous en avons dit, le 2 novembre, sous cette même rubrique. Nous avons le très profond regret de ne pouvoir, pour cause, acquiescer à cette demande.

Le *Journaliste* prétend que nous avons eu à son endroit une déclaration libelleuse. Dans la lettre que nous adresse son avocat, celui-ci précise: "La libelle consiste à avoir accusé *Le Journaliste* d'être un parasite du journalisme et un exploiteur."

Dans notre note du 2 novembre nous disions que le *Journaliste*, petite feuille qui s'annonce comme mensuelle, prétend continuer l'œuvre d'une autre feuille du même nom qui aurait autrefois paru pour prendre et défendre les intérêts de la corporation des journalistes; que s'il est vrai que le *Journaliste* a déjà paru, ce fut à l'insu des journalistes véritables, de même que le *Journaliste* d'aujourd'hui paraît sans qu'ils aient même été consultés; que mieux encore, celui dont le nom apparaît comme éditeur responsable de cette feuille n'est pas connu comme journaliste et n'est pas plus connu par les journalistes que la corporation des journalistes, dont il se donne comme le représentant, est une corporation inexistante.

De tout cela nous ne pouvons que réitérer l'expression: nous la réitérons.

D'ailleurs, le Canada du même jour nous avait précédé pour dire substantiellement les mêmes choses à propos du *Journaliste*; et nous nous étions permis de citer le Canada, de la manière suivante:

"Non seulement l'attitude des journalistes du *Devoir*, à l'endroit du *Journaliste*, est-elle conforme à celle des journalistes du Canada mais ils endossent complètement et absolument les remarques de leur confrère du matin: Ceux que le *Journaliste* approchera, ceux à qui il demandera des faveurs au nom des rédacteurs des journaux mont-réals, auront toutes les raisons de croire qu'ils ont affaire à un parasite du journalisme et à un exploiteur."

Nous restons d'accord

Comme nous, le Canada vient d'être mis en demeure de se rétracter. Il n'en fait rien. Au contraire, il expose comment le *Journaliste* s'y prend pour se recruter des abonnés, pour "établir le lien nécessaire entre l'homme public et celui qui le sert, le reporter et l'écrivain de la page éditoriale", pour vendre, à deux dollars l'unité, les billets du Banquet aux huîtres des journalistes.

Et le Canada ajoute:

Nous sommes convaincus d'exprimer le sentiment de tous nos confrères en protestant de nouveau contre cette façon à la fois cavalière et suppliante de mendier au nom des journalistes. Il y a là une exploitation flagrante de l'estime que le public entretient à l'égard des journalistes, et cette exploitation est l'œuvre d'une publication

que la profession journalistique ne reconnaît ni comme son organe ni comme son mandataire.

.....Nous avons dénoncé le "Journaliste" et ses agissements parce que nous jugeons néfastes pour la profession journalistique et pour les hommes honnêtes et dignes qu'elle compte les pratiques humiliantes que nous venons d'exposer. Personne n'a le droit de se réclamer de la corporation des journalistes, car cette corporation n'existe pas.

Quand nos hommes publics sont l'objet d. sollicitations au nom des journalistes, ils ont à leur portée un moyen facile de s'assurer de l'orthodoxie de ces démarches: qu'ils téléphonent au directeur de l'information de l'un de nos journaux. Dans le cas présent, nous n'avons fait que prévenir leur geste.

Cette fois encore, nous sommes parfaitement d'accord avec le Canada. Nous enjonnons ses remarques à propos du *Journaliste*, nous les faisons nôtres.

Sur un point nous aurons accord de satisfaction au *Journaliste*, pleinement satisfaction, plus que satisfaction. Son avocat nous écrit que "la rétraction devra être publiée conformément à la loi, au même endroit, et avoir la même importance que l'article libelleux". La note du 2 novembre qui le concernait venait à la fin du bloc. Notre réponse d'aujourd'hui occupe la première place, en tête du bloc-notes.

Persécution et propagande

La presse est remplie, ces jours-ci, des récits que les agences de nouvelles lui font tenir de la persécution des Juifs en Allemagne, en Autriche et dans d'autres pays; remplie aussi des protestations, des appels aux représailles qui se font entendre en pays anglo-saxons et démocratiques contre ces mêmes abus. L'annonce-t-on pas, ce matin, que le maire de New-York, M. Fiorello La Guardia, qui a du sang juif, a décidé de faire garder le consulat allemand dans la grande métropole des Etats-Unis par des agents de police juifs? Ce qui ne sera sûrement pas de nature à flatter les Allemands, pourtant assez nombreux dans cette même ville et dans tout le pays.

Les Juifs subissent de bien dures persécutions à l'heure qu'il est. Le fait est incontestable. Mais ces persécutions ne manquent certes pas d'un bon savoir de propagande pour le faire savoir au monde. Il n'y a pas si longtemps que les catholiques du Mexique, ensuite ceux d'Espagne, étaient soumis à des persécutions tout aussi odieuses, étaient même victimes de massacres sanglants. C'est par centaines et par milliers que des prêtres catholiques ont été mis à mort dans ces deux pays. Les mêmes agences qui font aujourd'hui si grand état de la persécution des Juifs mentionnaient à peine, parfois ignoraient complètement la persécution des catholiques. On a bien plus parlé dans les journaux du monde anglo-saxon de la saisie des puits de pétrole mexicains par le gouvernement du Mexique que l'on n'avait parlé dans le temps des massacres de prêtres, de moines et de religieux. La race juive ne manifeste évidemment pas de propagandistes ni de défenseurs. C'est tant mieux pour elle. Si les catholiques étaient servis comme elle...

Gens et choses

Fidèles jusqu'à la moustache

Les partisans d'Hitler sont allés trop loin. Ce qui en l'instance veut dire aussi loin que lui. Après avoir pu pendant cinq ou six ans ses paroles volcaniques "spectaculaire-ment" prononcées du haut des tribunes de l'agora germanique, après avoir lu et relu ses décrets foudroyants dans les gazettes de Berlin, en avoir respiré le doux parfum à Cologne, ou les avoir digérés avec les saucisses de Hambourg, quelques fidèles entre les fidèles de la doctrine naziste ont commis — qui peut les en blâmer? — ce qui aux yeux du chancelier constitue un excès de zèle.

Qu'ont-ils donc fait pour mériter les foudres de leur maître? Ils se sont tout simplement taillé ou simplement laissé pousser la moustache "à la Hitler". Or l'ennemi irréductible des Juifs ne goûte aucune ment cet esprit stérile. Résultat: une forte amende sera imposée à quiconque arborera la petite moustache hitlérienne qui désormais, avec ce nouveau décret-loi, passera à l'histoire. Lorsqu'un homme s'est élevé assez haut dans l'estime ou la mésestime de ses contemporains, il est coutume en effet qu'il passe à l'histoire avec toutes ses caractéristiques, — en l'occurrence, la petite moustache incluse.

C'est le même judéo-anglais Charlie Chaplin qui va rigoler, faire des efforts surhumains pour achever bientôt la bobine vengeresse qu'il a décidé de tourner pour ridiculiser — et Dieu sait avec quel talent il peut le faire — le persécuteur de ses compatriotes. Car, il la porte, lui, la petite moustache. Et si fait bonne souvenance, elle se rapproche assez de celle qu'il ne fera pas bon imiter ces mois prochains au pays des Goetings, des Goebbels et autres anges tombés, c'est le cas de le dire, du ciel pour pacifier la terre.

En effet le même Charlot va continuer son œuvre, se servant des mêmes moyens que jadis, pour corriger les moeurs de son temps par le ridicule. Il se propose de jouer le rôle du chancelier allemand dans une pellicule à laquelle on promet d'avancer un succès d'illuminé. Il présenterait Hitler dans des situations peu flatteuses; je ne serais pas surpris qu'il intitulât sa bande: "Hitler, le petit pisseur". Vous vous rendez compte?

Mais le fou rire qui ne manquerait pas d'envahir la terre, à la projection d'une telle pellicule, surtout aujourd'hui, pourrait bien par représailles déclencher la guerre que M. Chamberlain a retenue par les cheveux. Il n'y a pas si longtemps. Alors je ne réponds plus de la moustache de Charlot. Je veux dire qu'il deviendrait impossible de la faire assurer par la société d'assurances la plus responsable. Et tout cela parce que l'humour a fui la terre des Germains, parce que les nazis ont voulu substituer leur chef à lui demeurer fidèles — jusqu'à l'exécution. O tempora! O mores! s'exclamerait Cicéron à la verve.

E. B.

Maurice HUOT

Avant la signature de notre nouveau traité avec Washington

Quels sont nos traités de commerce présents avec la France, l'Allemagne, le Japon, la Russie, la Pologne, l'Angleterre, les Etats-Unis et certains pays du "Commonwealth" — Le traitement de la nation la plus favorisée

Nombreux remaniements prévus pour 1939

(par Léopold RICHER)

Ottawa, 17. — Cet après-midi le Canada et les Etats-Unis signeront un nouveau traité de commerce, plus large dans ses applications et plus important dans ses concessions tarifaires réciproques que l'entente intervenue le 15 novembre 1935 et entrée en vigueur le 1er janvier 1936. Ce premier traité de réciprocité devait rester en force jusqu'au 31 décembre 1938. A la même heure cet après-midi les Etats-Unis et la Grande-Bretagne passeront une entente commerciale, laquelle, pour toutes fins pratiques, sera le complément — de notre point de vue — du traité canado-américain. Les circonstances se prêtent à une revue générale des traités et conventions de commerce que le Canada a conclus avec les pays britanniques et étrangers. Nous puissions nos renseignements dans l'*Annuaire du Canada*, 1938.

Nos traités de commerce

Les traités de commerce passés par le Canada se classent dans trois catégories: les traités comportant la préférence impériale, les ententes intervenues avec des pays étrangers comportant des concessions et des stipulations particulières, et les traités de commerce comportant seulement le traitement de la nation la plus favorisée.

Dans la première catégorie se rangent naturellement: le traité de commerce avec la Grande-Bretagne, signé à Ottawa le 23 février 1937, devant rester en vigueur jusqu'au 20 août 1940 et ensuite jusqu'à l'expiration d'un avis de six mois de l'une ou de l'autre partie contractante;

les conventions commerciales avec les Antilles britanniques, entrées en vigueur le 30 avril 1927, d'une durée de 12 ans, affectant la Jamaïque, Trinidad, Barbades, Bahamas, les îles sous le Vent, les îles du Vent, Bermudes, la Guyane et le Honduras britannique;

l'entente avec l'Elat libre d'Irlande, signée le 20 août 1932; elle assure à toutes les marchandises et produits ouverts du Canada importés dans l'Elat libre d'Irlande le bénéfice du taux le plus bas accordé aux produits semblables de toute autre provenance; en retour, les produits de l'Elat libre d'Irlande importés au Canada doivent recevoir le

Le Reich fait des funérailles de "martyr" à von Rath

Le ministre des affaires étrangères von Ribbentrop et le secrétaire d'Etat Bohle laissent entendre clairement que la guerre contre les Juifs sera sans rémission — Dans son éloge funèbre, M. von Ribbentrop se sert des paroles mêmes prononcées aux funérailles de Gustloff, en 1936, par le chancelier Hitler: "Nous comprenons le défi, et nous l'acceptons!" — Le Führer assiste à la cérémonie funèbre mais n'y prend pas la parole — Les Juifs, dans l'angoisse

Dusseldorf, Allemagne, 17. (A.P.) — Les nazis ont fait de véritables funérailles de "martyr", aujourd'hui, à Ernst von Rath, troisième secrétaire à l'ambassade d'Allemagne à Paris, assassiné la semaine dernière par un jeune juif polonais de 17 ans.

Le chancelier Hitler conduisit le deuil lui-même. Entouré des officiers supérieurs du parti nazi, le Führer a écouté l'éloge funèbre fait du défunt par le ministre des Affaires étrangères, M. von Ribbentrop, qui s'est servi des mêmes mots qu'avait employés le chancelier Hitler lui-même, en 1936, aux funérailles de Guillaume Gustloff, organisateur nazi en Suisse, assassiné le 4 février 1936 par un jeune étudiant yougoslave: "Nous comprenons le défi, et nous l'acceptons!"

On sait que l'assassinat du diplomate allemand a provoqué de violentes représailles contre les Juifs d'Allemagne, de la part du gouvernement et de la population du Reich.

Les funérailles impressionnantes de von Rath dans l'immeuble de la Rheinland-Hall, à Dusseldorf, drapées dans les plis de la swastika évoquaient celles de Gustloff, en 1936, alors que l'éloge funèbre de la victime fut prononcé par le Reichsführer lui-même.

Von Ribbentrop et Ernst Bohle, ce dernier chef de l'organisation des Allemands vivant à l'étranger, ont représenté le jeune secrétaire d'ambassade comme un "témoin sanglant" de la cause naziste. Ils ont souhaité que la guerre contre la juiverie internationale soit sans rémission.

Bohle a déclaré que von Rath était "la huitième victime à l'étranger du goût juif-bolchévique du meurtre". "Les coups de feu tirés en Suisse, à Barcelone, (où six Allemands furent tués) et à Paris n'avaient qu'un but, dit-il, atteindre l'Allemagne, attiser le troisième Reich. Les Allemands vivant à l'étranger, continue-t-il, accomplissent leur devoir et travaillent comme des hôtes loyaux, dans les pays que les accueillent."

"Il y a encore, de nos jours, des boucliers levés par la haine, la persécution et la calomnie d'une humanité inférieure internationale qui concentre toutes ses forces pour détruire le Reich ressuscité."

Le chancelier Hitler n'a pas parlé au cours de la cérémonie et il a laissé à son ministre des affaires étrangères le soin de faire l'éloge funèbre du défunt.

Les drapeaux flottaient à mi-mât sur tous les édifices publics et écoles du Reich, ainsi que sur de nombreuses maisons privées.

Le Reichsführer est entré dans la Rheinland-Hall à midi exactement et a fait le salut nazi pendant qu'un orchestre jouait la Marche héroïque de Beethoven.

L'éloge funèbre

Dans son éloge funèbre de von Rath, M. von Ribbentrop a déclaré que "la juiverie internationale et les autres puissances destructives qui aimeraient à entraver la marche de l'Allemagne vers son destin se servent contre elle de mensonges et de calomnies, de persécutions et de meurtres. Leur dernière victime a été le camarade nazi von Rath."

"Si, continue M. von Ribbentrop, une nouvelle vague de haine déferle maintenant sur nous, dans le monde, si l'on tente par de nouveaux mensonges et par de nouvelles calomnies d'enlever son caractère sacré au sacrifice de notre camarade assassiné, il n'est pas étonnant qu'une véritable tempête d'indignation s'élève à travers notre nation."

NECROLOGIE

ARPIN — A Lanoraie, le 15, à 64 ans. Mme Thomas Arpin, née Angéline Martin.

CAUSSIGNAC — A Montréal, le 15, à 56 ans. Léon Caussignac, époux de Irène, mère de feu Eugène Lavoye, en 28, d'Yvonne Albert.

CHAMPAGNE — A Montréal, le 15, à 70 ans. Damase Champagne, époux de Scholastique Champagne, de Lanoraie.

CHARRON — A St-Constant, le 15, à 71 ans. Adolphe Charron, époux de Laura Boyer.

CHARTIER — A St-Marguerite du Lac-Masson, le 14, à 23 ans. Marguerite Chartier, veuve de Dominique Chartier.

CHAPDELAIN — A Montréal, le 15, à 75 ans. Joseph-Elie Chapdelain, époux de feu Aimée Gervais.

CLAING — A Montréal, le 14, à 86 ans. François Claing, époux de Mathilde Lamontagne.

CLAVEL — A Montréal, le 14, à 56 ans. Blanche Clavel, épouse d'Étienne Clavel.

DAVOUS — A Côte St-Paul, le 14, à 69 ans. Léon Davois, époux d'Alexandrine Lamontagne.

DEBUC — A St-Isidore de Laprairie, le 14, à 41 ans. Hector Dubuc, époux de Gilberte Fournier.

GAGNON — A Montréal, le 14, à 83 ans. Napoléon Gagnon.

GATIN — A Lachine, le 14, à 55 ans. Dr F.-H. Gatin, époux de Rose Vallée.

LAFOUR — A Montréal, le 14, à 60 ans. Almeric Lafour, époux d'Albina Dauphinais.

LAURENCE — A Montréal, le 14, à 70 ans. Mme Alfred Laurence, née Lumina Hameil.

LESSARD — A Montréal, le 14, à 74 ans. A.-S. Lessard, époux de Léopoldine Laurin.

LUPIN — A Montréal, le 14, à 71 ans. Mme Adolphe Lupin, née Rose Delima Barbeau.

MAJOR — A St-Edouard, Alberta, 52 ans. Adolphe Major, époux d'A. Labrie.

MALLETTE — A Côte St-Paul, le 15, à 74 ans. Georges Mallette, époux de Marie-Huguette.

MARTIN — A Montréal, le 15, à 80 ans. Alfred Martin, époux d'Amélie Verville.

PAQUETTE — A Montréal, le 15, à 9 ans. Henri, fils de René Paquette et de Jeanne Breton.

POUPART — A St-Constant, le 15, à 55 ans. Napoléon Poupart, époux d'Edwige Lérigé de Laplante.

ROBTAILLE — A Ottawa, le 15, à 59 ans. Albertine Robtaille, épouse d'Arthur Robtaille.

ST-LAURENT — A Montréal, le 15, à 76 ans. Jean-Baptiste St-Laurent, époux d'Anna Caron.

TRUDEL — A Montréal, le 16, à 54 ans. Mme Alfred Trudel, née Annie Prévoist.

VACHER — A Montréal, le 15, à 46 ans. Jos. Vacher.

VALLÉE — A St-Isidore de Laprairie, le 14, à 29 ans. Simone Vallée, fille adoptive de J.-C. Toupin.

Funérailles du Dr Gatin

A LACHINE

Les funérailles du Dr F.-H. Gatin ont eu lieu ce matin à Lachine. Dans le cortège on remarquait les Chevaliers de Colomb: MM. Albert Chevalier, Emile Grothé, J.-H. Morin, J.-H. Desaulniers, G.-N. Monty, Henri Monty, L. Hébert, C. McNulty, R. Leroux, S. Bonnevillie, H. L. de Martigny, H.-A. Hébert, H. Cadieux, J. Rosaire Lemay, L. Pierre Gravel, C. Donat Turcotte, Edouard Gernaey, qui étaient tous porteurs d'honneur; les fils du défunt, Dr L.-H. Gatin, Paul Gatin, Maurice Gatin; son gendre, Arthur Claude; son frère, Dr Albert Gatin; ses neveux; Maurice A. Gatin, Jacques Gatin, Maurice Dupuis et G. Roy.

A l'église la levée du corps a été faite par son cousin M. le chanoine F.-A. Laroche, de St-Yacinthe, M. l'abbé Aimé Boileau, a chanté le service, assisté du R. P. Donat Boyer, C.S.C., cousin du défunt, comme diacre et de l'abbé G. Dumontet, comme sous-diacre.

Dans le sanctuaire on remarquait: S. Ex. Mgr Alfred LePailleur, C.S.C., évêque de Chittagong, M. le chanoine F.-A. Laroche, l'abbé V.-E. Giroux, l'abbé Aurèle Parrot, M. J.-B. Vinet, P.S.S., l'abbé Lucien Desjardins, l'abbé Paul-Emile Robillard, R. P. Calixte Beaupré, O.M.I., l'abbé Paul-E. Marsan, R. P. Gérard Gobeil, O.M.I., R. P. Philippe Boulay, C.S.C., procureur de Bengale, l'abbé Guy Schelagne, l'abbé Aimé Malo, l'abbé W. Lacourse, l'abbé Charles Lussier, curé de St-Pierre aux Liens, l'abbé B. Poirier, l'abbé Alphonse Kieffer, curé de St-Thérèse de l'Enfant-Jésus, l'abbé Emery Provost, curé de St-Sacrement de Lachine, R. Bidet, curé de Dorval, l'abbé Wilfrid Martineau.

Le conseil municipal de Lachine était représenté par le maire Anatole Carignan et les échevins A. Ouellette, Ed. Labelle, A. Fournier, Louis Gaston, T. Massy, W.-H. Wagner, le directeur des finances M. E. René Laberge, son secrétaire M. E. Daoust, l'ingénieur en chef M. R. Dorion, le recorder M. J.-A. Robillard, le recorder de Pointe-Claire M. J. A. Morier, Dr Martin, Dr Bourgeois, de Pointe-Claire, Dr E. Kent, Dr Brooks, Dr J.-A. Levasseur, Dr Lacharité, M. J. A. Allard, les marguilliers Henri Morin, J. Théoret et A. Lavalier.

Dans le cortège on remarquait aussi les Drs P. Vandandaigne, Hector Cypriot, A. Ethier, Roger Poirier, Adolphe Lamarche, L.-P. Lapointe, Joseph Martin, J.-B. Martin, L. Archambault, A.-L. Vasseur, A. Jolicoeur, A. Filion, J.-E. Desrochers, président du Collège des médecins, A.-L. Guertin, J.-I. Bessette, Eugène Thibault, Eug. Prud'homme, registraire du Collège des médecins, P. DelVecchio, J.-A. Mi-reault, A.-D. Archambault, P. Gaudin, A.-M. Cholette, J.-O. Mousseau, J.-O. Jasmin et J.-L. Valois.

On remarquait aussi MM. Paul-A. Jean-M. et Jacques Viau, H. Demers, P. Heffernan, P.-H. O'Reilly, O.-J. Boucher, Charles-A. Lachance, Jos. Trottier, J.-L. Vallée, J.-H. Vallée, J.-P. Vallée, Joseph Vallée, R. Lucien Martin, G. Lacroix, L. Charon, G. Deslauriers, Jean-J. Gauthier, Ernest Gouin, A. Royer, G. Tessier, Robert Claude, Charles Martin, de Cambridge, Mass., G. Toner, de Saint-Lambert, Qué., Me J.-E. Morier, avocat, J.-R. Leroux, J.-A. Lepailleur, R.-L. Martin, E. Rhéaume, T.-R. Perreault, G. Ror, P. Longtin, R. Brunet, J. Scanlan, N. Devito, B. Lecavalier, A. Saint-Germain, E. Dion, J. Chisholm, A. Vé-zina, E. Boyer, M. Catteny, Frank Clément, A. Fournier, A. Lepailleur, Arthur Saint-Amour, N. Saint-Vincent, H. Lamarche, Arthur Raymond, L. Léonard, P. Décaré, J. A. Lejour, Omer Lefebvre, G.-E. Robillard, Me J.-L. Boisclair, notaire, V.-R. Bissonnette, Paul Corbail, A. Baulne, J. Gadouas, R. Saint-Vincent, H. Baulne, Albert Sonhouse, Emile Léger, A. Riopel, H. Cofsky, A.-A. Blondin, Marcel Langlois, Victor Monet, J.-P. Laberge, A. Dubreuil, J.-S. Desaulniers, A. Besner, D. Houle, J.-A. Lapres, H. Poirier, A. Laforce, R.-E. Leduc, G. Groulx, E. Leduc, P. MacMahon, L. Gaudette, R. Chamberland, N. Coutu, F. Beaudette, L. Bérubé, L.-J. Gaston, P. Chatelets, M. Vallières, A. St-Onge, G. Tholin, N. Lacroix, P. Landry, A. Allard, J. Richard, A. Renaud, Gaston Rivest, Joseph Forget, P. Gauthier, L. Tourangeau, A. Robert, E. Gouin et une foule d'autres.

Le cortège s'est dirigé vers le cimetière de St-Isidore de Laprairie, où il s'est dispersé à 11 heures.

Le conseil municipal de Lachine était représenté par le maire Anatole Carignan et les échevins A. Ouellette, Ed. Labelle, A. Fournier, Louis Gaston, T. Massy, W.-H. Wagner, le directeur des finances M. E. René Laberge, son secrétaire M. E. Daoust, l'ingénieur en chef M. R. Dorion, le recorder M. J.-A. Robillard, le recorder de Pointe-Claire M. J. A. Morier, Dr Martin, Dr Bourgeois, de Pointe-Claire, Dr E. Kent, Dr Brooks, Dr J.-A. Levasseur, Dr Lacharité, M. J. A. Allard, les marguilliers Henri Morin, J. Théoret et A. Lavalier.

Dans le cortège on remarquait aussi les Drs P. Vandandaigne, Hector Cypriot, A. Ethier, Roger Poirier, Adolphe Lamarche, L.-P. Lapointe, Joseph Martin, J.-B. Martin, L. Archambault, A.-L. Vasseur, A. Jolicoeur, A. Filion, J.-E. Desrochers, président du Collège des médecins, A.-L. Guertin, J.-I. Bessette, Eugène Thibault, Eug. Prud'homme, registraire du Collège des médecins, P. DelVecchio, J.-A. Mi-reault, A.-D. Archambault, P. Gaudin, A.-M. Cholette, J.-O. Mousseau, J.-O. Jasmin et J.-L. Valois.

On remarquait aussi MM. Paul-A. Jean-M. et Jacques Viau, H. Demers, P. Heffernan, P.-H. O'Reilly, O.-J. Boucher, Charles-A. Lachance, Jos. Trottier, J.-L. Vallée, J.-H. Vallée, J.-P. Vallée, Joseph Vallée, R. Lucien Martin, G. Lacroix, L. Charon, G. Deslauriers, Jean-J. Gauthier, Ernest Gouin, A. Royer, G. Tessier, Robert Claude, Charles Martin, de Cambridge, Mass., G. Toner, de Saint-Lambert, Qué., Me J.-E. Morier, avocat, J.-R. Leroux, J.-A. Lepailleur, R.-L. Martin, E. Rhéaume, T.-R. Perreault, G. Ror, P. Longtin, R. Brunet, J. Scanlan, N. Devito, B. Lecavalier, A. Saint-Germain, E. Dion, J. Chisholm, A. Vé-zina, E. Boyer, M. Catteny, Frank Clément, A. Fournier, A. Lepailleur, Arthur Saint-Amour, N. Saint-Vincent, H. Lamarche, Arthur Raymond, L. Léonard, P. Décaré, J. A. Lejour, Omer Lefebvre, G.-E. Robillard, Me J.-L. Boisclair, notaire, V.-R. Bissonnette, Paul Corbail, A. Baulne, J. Gadouas, R. Saint-Vincent, H. Baulne, Albert Sonhouse, Emile Léger, A. Riopel, H. Cofsky, A.-A. Blondin, Marcel Langlois, Victor Monet, J.-P. Laberge, A. Dubreuil, J.-S. Desaulniers, A. Besner, D. Houle, J.-A. Lapres, H. Poirier, A. Laforce, R.-E. Leduc, G. Groulx, E. Leduc, P. MacMahon, L. Gaudette, R. Chamberland, N. Coutu, F. Beaudette, L. Bérubé, L.-J. Gaston, P. Chatelets, M. Vallières, A. St-Onge, G. Tholin, N. Lacroix, P. Landry, A. Allard, J. Richard, A. Renaud, Gaston Rivest, Joseph Forget, P. Gauthier, L. Tourangeau, A. Robert, E. Gouin et une foule d'autres.

Le cortège s'est dirigé vers le cimetière de St-Isidore de Laprairie, où il s'est dispersé à 11 heures.

Le conseil municipal de Lachine était représenté par le maire Anatole Carignan et les échevins A. Ouellette, Ed. Labelle, A. Fournier, Louis Gaston, T. Massy, W.-H. Wagner, le directeur des finances M. E. René Laberge, son secrétaire M. E. Daoust, l'ingénieur en chef M. R. Dorion, le recorder M. J.-A. Robillard, le recorder de Pointe-Claire M. J. A. Morier, Dr Martin, Dr Bourgeois, de Pointe-Claire, Dr E. Kent, Dr Brooks, Dr J.-A. Levasseur, Dr Lacharité, M. J. A. Allard, les marguilliers Henri Morin, J. Théoret et A. Lavalier.

Dans le cortège on remarquait aussi les Drs P. Vandandaigne, Hector Cypriot, A. Ethier, Roger Poirier, Adolphe Lamarche, L.-P. Lapointe, Joseph Martin, J.-B. Martin, L. Archambault, A.-L. Vasseur, A. Jolicoeur, A. Filion, J.-E. Desrochers, président du Collège des médecins, A.-L. Guertin, J.-I. Bessette, Eugène Thibault, Eug. Prud'homme, registraire du Collège des médecins, P. DelVecchio, J.-A. Mi-reault, A.-D. Archambault, P. Gaudin, A.-M. Cholette, J.-O. Mousseau, J.-O. Jasmin et J.-L. Valois.

On remarquait aussi MM. Paul-A. Jean-M. et Jacques Viau, H. Demers, P. Heffernan, P.-H. O'Reilly, O.-J. Boucher, Charles-A. Lachance, Jos. Trottier, J.-L. Vallée, J.-H. Vallée, J.-P. Vallée, Joseph Vallée, R. Lucien Martin, G. Lacroix, L. Charon, G. Deslauriers, Jean-J. Gauthier, Ernest Gouin, A. Royer, G. Tessier, Robert Claude, Charles Martin, de Cambridge, Mass., G. Toner, de Saint-Lambert, Qué., Me J.-E. Morier, avocat, J.-R. Leroux, J.-A. Lepailleur, R.-L. Martin, E. Rhéaume, T.-R. Perreault, G. Ror, P. Longtin, R. Brunet, J. Scanlan, N. Devito, B. Lecavalier, A. Saint-Germain, E. Dion, J. Chisholm, A. Vé-zina, E. Boyer, M. Catteny, Frank Clément, A. Fournier, A. Lepailleur, Arthur Saint-Amour, N. Saint-Vincent, H. Lamarche, Arthur Raymond, L. Léonard, P. Décaré, J. A. Lejour, Omer Lefebvre, G.-E. Robillard, Me J.-L. Boisclair, notaire, V.-R. Bissonnette, Paul Corbail, A. Baulne, J. Gadouas, R. Saint-Vincent, H. Baulne, Albert Sonhouse, Emile Léger, A. Riopel, H. Cofsky, A.-A. Blondin, Marcel Langlois, Victor Monet, J.-P. Laberge, A. Dubreuil, J.-S. Desaulniers, A. Besner, D. Houle, J.-A. Lapres, H. Poirier, A. Laforce, R.-E. Leduc, G. Groulx, E. Leduc, P. MacMahon, L. Gaudette, R. Chamberland, N. Coutu, F. Beaudette, L. Bérubé, L.-J. Gaston, P. Chatelets, M. Vallières, A. St-Onge, G. Tholin, N. Lacroix, P. Landry, A. Allard, J. Richard, A. Renaud, Gaston Rivest, Joseph Forget, P. Gauthier, L. Tourangeau, A. Robert, E. Gouin et une foule d'autres.

Le cortège s'est dirigé vers le cimetière de St-Isidore de Laprairie, où il s'est dispersé à 11 heures.

Le conseil municipal de Lachine était représenté par le maire Anatole Carignan et les échevins A. Ouellette, Ed. Labelle, A. Fournier, Louis Gaston, T. Massy, W.-H. Wagner, le directeur des finances M. E. René Laberge, son secrétaire M. E. Daoust, l'ingénieur en chef M. R. Dorion, le recorder M. J.-A. Robillard, le recorder de Pointe-Claire M. J. A. Morier, Dr Martin, Dr Bourgeois, de Pointe-Claire, Dr E. Kent, Dr Brooks, Dr J.-A. Levasseur, Dr Lacharité, M. J. A. Allard, les marguilliers Henri Morin, J. Théoret et A. Lavalier.

Dans le cortège on remarquait aussi les Drs P. Vandandaigne, Hector Cypriot, A. Ethier, Roger Poirier, Adolphe Lamarche, L.-P. Lapointe, Joseph Martin, J.-B. Martin, L. Archambault, A.-L. Vasseur, A. Jolicoeur, A. Filion, J.-E. Desrochers, président du Collège des médecins, A.-L. Guertin, J.-I. Bessette, Eugène Thibault, Eug. Prud'homme, registraire du Collège des médecins, P. DelVecchio, J.-A. Mi-reault, A.-D. Archambault, P. Gaudin, A.-M. Cholette, J.-O. Mousseau, J.-O. Jasmin et J.-L. Valois.

On remarquait aussi MM. Paul-A. Jean-M. et Jacques Viau, H. Demers, P. Heffernan, P.-H. O'Reilly, O.-J. Boucher, Charles-A. Lachance, Jos. Trottier, J.-L. Vallée, J.-H. Vallée, J.-P. Vallée, Joseph Vallée, R. Lucien Martin, G. Lacroix, L. Charon, G. Deslauriers, Jean-J. Gauthier, Ernest Gouin, A. Royer, G. Tessier, Robert Claude, Charles Martin, de Cambridge, Mass., G. Toner, de Saint-Lambert, Qué., Me J.-E. Morier, avocat, J.-R. Leroux, J.-A. Lepailleur, R.-L. Martin, E. Rhéaume, T.-R. Perreault, G. Ror, P. Longtin, R. Brunet, J. Scanlan, N. Devito, B. Lecavalier, A. Saint-Germain, E. Dion, J. Chisholm, A. Vé-zina, E. Boyer, M. Catteny, Frank Clément, A. Fournier, A. Lepailleur, Arthur Saint-Amour, N. Saint-Vincent, H. Lamarche, Arthur Raymond, L. Léonard, P. Décaré, J. A. Lejour, Omer Lefebvre, G.-E. Robillard, Me J.-L. Boisclair, notaire, V.-R. Bissonnette, Paul Corbail, A. Baulne, J. Gadouas, R. Saint-Vincent, H. Baulne, Albert Sonhouse, Emile Léger, A. Riopel, H. Cofsky, A.-A. Blondin, Marcel Langlois, Victor Monet, J.-P. Laberge, A. Dubreuil, J.-S. Desaulniers, A. Besner, D. Houle, J.-A. Lapres, H. Poirier, A. Laforce, R.-E. Leduc, G. Groulx, E. Leduc, P. MacMahon, L. Gaudette, R. Chamberland, N. Coutu, F. Beaudette, L. Bérubé, L.-J. Gaston, P. Chatelets, M. Vallières, A. St-Onge, G. Tholin, N. Lacroix, P. Landry, A. Allard, J. Richard, A. Renaud, Gaston Rivest, Joseph Forget, P. Gauthier, L. Tourangeau, A. Robert, E. Gouin et une foule d'autres.

Le cortège s'est dirigé vers le cimetière de St-Isidore de Laprairie, où il s'est dispersé à 11 heures.

Le conseil municipal de Lachine était représenté par le maire Anatole Carignan et les échevins A. Ouellette, Ed. Labelle, A. Fournier, Louis Gaston, T. Massy, W.-H. Wagner, le directeur des finances M. E. René Laberge, son secrétaire M. E. Daoust, l'ingénieur en chef M. R. Dorion, le recorder M. J.-A. Robillard, le recorder de Pointe-Claire M. J. A. Morier, Dr Martin, Dr Bourgeois, de Pointe-Claire, Dr E. Kent, Dr Brooks, Dr J.-A. Levasseur, Dr Lacharité, M. J. A. Allard, les marguilliers Henri Morin, J. Théoret et A. Lavalier.

Dans le cortège on remarquait aussi les Drs P. Vandandaigne, Hector Cypriot, A. Ethier, Roger Poirier, Adolphe Lamarche, L.-P. Lapointe, Joseph Martin, J.-B. Martin, L. Archambault, A.-L. Vasseur, A. Jolicoeur, A. Filion, J.-E. Desrochers, président du Collège des médecins, A.-L. Guertin, J.-I. Bessette, Eugène Thibault, Eug. Prud'homme, registraire du Collège des médecins, P. DelVecchio, J.-A. Mi-reault, A.-D. Archambault, P. Gaudin, A.-M. Cholette, J.-O. Mousseau, J.-O. Jasmin et J.-L. Valois.

On remarquait aussi MM. Paul-A. Jean-M. et Jacques Viau, H. Demers, P. Heffernan, P.-H. O'Reilly, O.-J. Boucher, Charles-A. Lachance, Jos. Trottier, J.-L. Vallée, J.-H. Vallée, J.-P. Vallée, Joseph Vallée, R. Lucien Martin, G. Lacroix, L. Charon, G. Deslauriers, Jean-J. Gauthier, Ernest Gouin, A. Royer, G. Tessier, Robert Claude, Charles Martin, de Cambridge, Mass., G. Toner, de Saint-Lambert, Qué., Me J.-E. Morier, avocat, J.-R. Leroux, J.-A. Lepailleur, R.-L. Martin, E. Rhéaume, T.-R. Perreault, G. Ror, P. Longtin, R. Brunet, J. Scanlan, N. Devito, B. Lecavalier, A. Saint-Germain, E. Dion, J. Chisholm, A. Vé-zina, E. Boyer, M. Catteny, Frank Clément, A. Fournier, A. Lepailleur, Arthur Saint-Amour, N. Saint-Vincent, H. Lamarche, Arthur Raymond, L. Léonard, P. Décaré, J. A. Lejour, Omer Lefebvre, G.-E. Robillard, Me J.-L. Boisclair, notaire, V.-R. Bissonnette, Paul Corbail, A. Baulne, J. Gadouas, R. Saint-Vincent, H. Baulne, Albert Sonhouse, Emile Léger, A. Riopel, H. Cofsky, A.-A. Blondin, Marcel Langlois, Victor Monet, J.-P. Laberge, A. Dubreuil, J.-S. Desaulniers, A. Besner, D. Houle, J.-A. Lapres, H. Poirier, A. Laforce, R.-E. Leduc, G. Groulx, E. Leduc, P. MacMahon, L. Gaudette, R. Chamberland, N. Coutu, F. Beaudette, L. Bérubé, L.-J. Gaston, P. Chatelets, M. Vallières, A. St-Onge, G. Tholin, N. Lacroix, P. Landry, A. Allard, J. Richard, A. Renaud, Gaston Rivest, Joseph Forget, P. Gauthier, L. Tourangeau, A. Robert, E. Gouin et une foule d'autres.

Le cortège s'est dirigé vers le cimetière de St-Isidore de Laprairie, où il s'est dispersé à 11 heures.

Le conseil municipal de Lachine était représenté par le maire Anatole Carignan et les échevins A. Ouellette, Ed. Labelle, A. Fournier, Louis Gaston, T. Massy, W.-H. Wagner, le directeur des finances M. E. René Laberge, son secrétaire M. E. Daoust, l'ingénieur en chef M. R. Dorion, le recorder M. J.-A. Robillard, le recorder de Pointe-Claire M. J. A. Morier, Dr Martin, Dr Bourgeois, de Pointe-Claire, Dr E. Kent, Dr Brooks, Dr J.-A. Levasseur, Dr Lacharité, M. J. A. Allard, les marguilliers Henri Morin, J. Théoret et A. Lavalier.

Dans le cortège on remarquait aussi les Drs P. Vandandaigne, Hector Cypriot, A. Ethier, Roger Poirier, Adolphe Lamarche, L.-P. Lapointe, Joseph Martin, J.-B. Martin, L. Archambault, A.-L. Vasseur, A. Jolicoeur, A. Filion, J.-E. Desrochers, président du Collège des médecins, A.-L. Guertin, J.-I. Bessette, Eugène Thibault, Eug. Prud'homme, registraire du Collège des médecins, P. DelVecchio, J.-A. Mi-reault, A.-D. Archambault, P. Gaudin, A.-M. Cholette, J.-O. Mousseau, J.-O. Jasmin et J.-L. Valois.

On remarquait aussi MM. Paul-A. Jean-M. et Jacques Viau, H. Demers, P. Heffernan, P.-H. O'Reilly, O.-J. Boucher, Charles-A. Lachance, Jos. Trottier, J.-L. Vallée, J.-H. Vallée, J.-P. Vallée, Joseph Vallée, R. Lucien Martin, G. Lacroix, L. Charon, G. Deslauriers, Jean-J. Gauthier, Ernest Gouin, A. Royer, G. Tessier, Robert Claude, Charles Martin, de Cambridge, Mass., G. Toner, de Saint-Lambert, Qué., Me J.-E. Morier, avocat, J.-R. Leroux, J.-A. Lepailleur, R.-L. Martin, E. Rhéaume, T.-R. Perreault, G. Ror, P. Longtin, R. Brunet, J. Scanlan, N. Devito, B. Lecavalier, A. Saint-Germain, E. Dion, J. Chisholm, A. Vé-zina, E. Boyer, M. Catteny, Frank Clément, A. Fournier, A. Lepailleur, Arthur Saint-Amour, N. Saint-Vincent, H. Lamarche, Arthur Raymond, L. Léonard, P. Décaré, J. A. Lejour, Omer Lefebvre, G.-E. Robillard, Me J.-L. Boisclair, notaire, V.-R. Bissonnette, Paul Corbail, A. Baulne, J. Gadouas, R. Saint-Vincent, H. Baulne, Albert Sonhouse, Emile Léger, A. Riopel, H. Cofsky, A.-A. Blondin, Marcel Langlois, Victor Monet, J.-P. Laberge, A. Dubreuil, J.-S. Desaulniers, A. Besner, D. Houle, J.-A. Lapres, H. Poirier, A. Laforce, R.-E. Leduc, G. Groulx, E. Leduc, P. MacMahon, L. Gaudette, R. Chamberland, N. Coutu, F. Beaudette, L. Bérubé, L.-J. Gaston, P. Chatelets, M. Vallières, A. St-Onge, G. Tholin, N. Lacroix, P. Landry, A. Allard, J. Richard, A. Renaud, Gaston Rivest, Joseph Forget, P. Gauthier, L. Tourangeau, A. Robert, E. Gouin et une foule d'autres.

Le cortège s'est dirigé vers le cimetière de St-Isidore de Laprairie, où il s'est dispersé à 11 heures.

Le conseil municipal de Lachine était représenté par le maire Anatole Carignan et les échevins A. Ouellette, Ed. Labelle, A. Fournier, Louis Gaston, T. Massy, W.-H. Wagner, le directeur des finances M. E. René Laberge, son secrétaire M. E. Daoust, l'ingénieur en chef M. R. Dorion, le recorder M. J.-A. Robillard, le recorder de Pointe-Claire M. J. A. Morier, Dr Martin, Dr Bourgeois, de Pointe-Claire, Dr E. Kent, Dr Brooks, Dr J.-A. Levasseur, Dr Lacharité, M. J. A. Allard, les marguilliers Henri Morin, J. Théoret et A. Lavalier.

Dans le cortège on remarquait aussi les Drs P. Vandandaigne, Hector Cypriot, A. Ethier, Roger Poirier, Adolphe Lamarche, L.-P. Lapointe, Joseph Martin, J.-B. Martin, L. Archambault, A.-L. Vasseur, A. Jolicoeur, A. Filion, J.-E. Desrochers, président du Collège des médecins, A.-L. Guertin, J.-I. Bessette, Eugène Thibault, Eug. Prud'homme, registraire du Collège des médecins, P. DelVecchio, J.-A. Mi-reault, A.-D. Archambault, P. Gaudin, A.-M. Cholette, J.-O. Mousseau, J.-O. Jasmin et J.-L. Valois.

On remarquait aussi MM. Paul-A. Jean-M. et Jacques Viau, H. Demers, P. Heffernan, P.-H. O'Reilly, O.-J. Boucher, Charles-A. Lachance, Jos. Trottier, J.-L. Vallée, J.-H. Vallée, J.-P. Vallée, Joseph Vallée, R. Lucien Martin, G. Lacroix, L. Charon, G. Deslauriers, Jean-J. Gauthier, Ernest Gouin, A. Royer, G. Tessier, Robert Claude, Charles Martin, de Cambridge, Mass., G. Toner, de Saint-Lambert, Qué., Me J.-E. Morier, avocat, J.-R. Leroux, J.-A. Lepailleur, R.-L. Martin, E. Rhéaume, T.-R. Perreault, G. Ror, P. Longtin, R. Brunet, J. Scanlan, N. Devito, B. Lecavalier, A. Saint-Germain, E. Dion, J. Chisholm, A. Vé-zina, E. Boyer, M. Catteny, Frank Clément, A. Fournier, A. Lepailleur, Arthur Saint-Amour, N. Saint-Vincent, H. Lamarche, Arthur Raymond, L. Léonard, P. Décaré, J. A. Lejour, Omer Lefebvre, G.-E. Robillard, Me J.-L. Boisclair, notaire, V.-R. Bissonnette, Paul Corbail, A. Baulne, J. Gadouas, R. Saint-Vincent, H. Baulne, Albert Sonhouse, Emile Léger, A. Riopel, H. Cofsky, A.-A. Blondin, Marcel Langlois, Victor Monet, J.-P. Laberge, A. Dubreuil, J.-S. Desaulniers, A. Besner, D. Houle, J.-A. Lapres, H. Poirier, A. Laforce, R.-E. Leduc, G. Groulx, E. Leduc, P. MacMahon, L. Gaudette, R. Chamberland, N. Coutu, F. Beaudette, L. Bérubé, L.-J. Gaston, P. Chatelets, M. Vallières, A. St-Onge, G. Tholin, N. Lacroix, P. Landry, A. Allard, J. Richard, A. Renaud, Gaston Rivest, Joseph Forget, P. Gauthier, L. Tourangeau, A. Robert, E. Gouin et une foule d'autres.

Le cortège s'est dirigé vers le cimetière de St-Isidore de Laprairie, où il s'est dispersé à 11 heures.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

CALENDRIER

Demain: VENDREDI, 18 novembre 1938

Décl. des basif. Saints Pierre et Paul

Lever du soleil, 6 h. 57.

Coucher du soleil, 4 h. 21.

Lever de la lune, 3 h. 17.

Coucher de la lune, 2 h. 28.

Premier quart, le 1er, à 9h. 28m. du soir.

Pleine lune, le 9, à 3 h. 3m. du soir.

Dernier quart, le 16, à 10 h. 12 m. du soir.

Nouvelle lune, le 23 à 3 h. 34m. du soir.

PLUVIEUX

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 38.
Minimum aujourd'hui 26.
Même date l'an dernier 40.
BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.90. 11 h. a.m. 29.55. Midi: 29.50.

Chiffres fournis par la maison
L.-P. de Mesle, 7631 rue Saint-Denis

Les Juifs

Déclaration de Chamberlain

Le gouvernement britannique traite comme une affaire pressante la question de l'établissement des Juifs qui fuient l'Allemagne — Dans les colonies britanniques, entre autres le Tanganyika

Requête des chefs juifs d'Allemagne à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et à la France

Londres, 17 (SPA) — Le premier ministre Chamberlain a annoncé aux Communes que le gouvernement traite comme une affaire pressante la question de l'établissement des Juifs qui fuient l'Allemagne. Il a dit qu'il y a eu, à ce sujet, communication avec les gouverneurs d'un certain nombre de colonies britanniques, entre autres le Tanganyika, l'Afrique du Sud, l'Afrique Orientale allemande. Il a ajouté qu'il espère qu'il pourra faire dès le début de la semaine prochaine une déclaration sur toute la question.

Le "plan Kennedy"

Londres, 17 (AP) — Le gouvernement britannique aurait consenti à tenter de mettre à exécution le plan formulé par l'ambassadeur des Etats-Unis pour évacuer les Juifs de l'Allemagne. M. Kennedy aurait eu un long entretien avec M. Chamberlain mardi et le cabinet aurait étudié le plan à sa réunion d'hier. Le "plan Kennedy" consisterait à évacuer de l'Allemagne la majorité des quelque 600,000 Juifs qui s'y trouvent et à les établir dans les Etats des deux Amériques ainsi que dans les colonies anglaises, françaises et hollandaises. Les détails du projet qui sera soumis à la France, aux Pays-Bas, aux républiques de l'Amérique latine et à d'autres pays, seraient précisés au cours d'une réunion prochaine du comité international des réfugiés constitué il y a deux semaines à Evian-les-Bains.

Les Etats-Unis seraient décidés à régler de façon définitive le problème des Juifs d'Allemagne: la contribution des Etats-Unis serait surtout financière. La Grande-Bretagne assurerait aux Juifs allemands qui sont plus directement menacés un refuge en Guyane et en d'autres colonies peu peuplées. On considère qu'il en coûterait environ \$600 en moyenne pour transporter une famille juive d'Allemagne dans un autre pays.

L'immigration juive

Berlin, 17 (A.P.) — Les chefs juifs d'Allemagne qui cherchent frénétiquement à trouver un refuge pour leurs compatriotes ont demandé aujourd'hui à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et à la France de permettre aux Juifs allemands d'émigrer sans passeport. Quelques-uns d'entre eux ont proposé que le gouvernement des Etats-Unis hypothèque pour trois ans à venir le contingent d'immigration accordée à l'Allemagne, qui est de 27,000 à l'année, et permette l'entrée immédiate de 87,000 Juifs allemands. Ils demandent en même temps que l'on permette à 50,000 Juifs allemands de s'établir en Palestine et que la Grande-Bretagne et la France se chargent de

Une croisade de tempérance

Dans l'archidiocèse de Québec

Québec, 17. (D.N.C.) — La Semaine religieuse de Québec publie aujourd'hui le communiqué suivant de S. Em. le cardinal: "A la suite de la lettre pastorale des archevêques et évêques de la province, une croisade de tempérance sera organisée dans l'archidiocèse sous la direction de S. E. Mgr l'auxiliaire, aidé de M. le chanoine Chamberland, directeur de l'action catholique diocésaine et avec le concours de toutes les œuvres d'action catholique régionales ou paroissiales, auxquelles par les présentes, nous faisons un pressant appel."

J.-M.-Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec, Québec, le 17 novembre 1938.

Diverses sentences

Roland Bolduc, trouvé coupable du vol et du recel d'un monté, propriété de M. Aimé Besse, a été condamné à deux ans de pénitence. Sur une autre accusation de vol avec effraction au numéro 6904 rue Herville, Bolduc a été condamné à deux autres années de pénitence, mais les peines seront confondues.

Antonio Dupont, alias Omer Jean, 3558 rue Drolet, trouvé coupable d'avoir volé des chaussures pour un montant de \$500, alors qu'il se trouvait à l'emploi de la Maple Spinner Co., a été condamné à un an de prison ce matin. Le même individu a été trouvé coupable d'avoir obtenu des bijoux et de l'argent en servant de fausses représentations. Douze autres mois d'internement lui ont été servis relativement à cette dernière culpabilité.

Joseph-Rodrigue Dubuc, 227 Craig est, un individu qui se faisait remettre de l'argent par certaines personnes en leur promettant des situations qu'il ne pouvait leur accorder, a été offert au pénitencier pour deux ans ce matin par M. le juge Perrault.

Roger Deslauriers, 1428 rue La-Salle; J.-B. Welman, 1664 rue Jeanne-d'Arc, et Jean-Paul L'Arche ont été tous trois condamnés à trois ans de pénitence pour s'être introduits la nuit au numéro 4101 Notre-Dame est et d'y avoir brisé un coffre-fort et y avoir pris une somme de \$1300.

Dans Saint-Louis et Stanstead

On parle de poursuites contre certains officiers d'élections

Québec, 17. (D.N.C.) — Il semble que des poursuites vont être prises contre des gens qui ont agi comme officiers dans les récentes élections complémentaires de Saint-Louis et de Stanstead.

D'après la nouvelle loi des élections, le président du scrutin (sous-officier-rapporteur) et le secrétaire (greffier) sont obligés d'initialier les bulletins de vote.

Or, il appert que dans certains cas, l'un ou l'autre de ces officiers a refusé d'initialier les bulletins. De ce fait, plusieurs de ces derniers ont été mis de côté.

On sait que le président de l'élection (officier-rapporteur), choisit comme présidents du scrutin les personnes qui lui sont désignées par le candidat ministériel et comme secrétaires du scrutin, les gens désignés par le candidat de l'opposition.

La loi prévoit en même temps qu'un officier qui refuse de remplir son devoir est passible d'une amende de \$100 à \$500 en sus des dommages réels qu'il aura pu causer, ou à défaut de paiement, de un à six mois d'emprisonnement.

Or, dans Saint-Louis et Stanstead, des officiers auraient refusé de remplir leur devoir. D'où la rumeur de poursuites.

Il se peut aussi que la loi modifiée à la prochaine session de façon que les bulletins à l'avenir ne soient initialisés que par le président du scrutin ou que les deux officiers soient désignés exclusivement par le gouvernement.

Québec, 17. (D.N.C.) — M. Louis-Philippe Geoffrion, secrétaire de la Couronne en chancellerie, a reçu des présidents d'élection des comités de Saint-Louis et de Stanstead les brefs et les rapports indiquant que MM. Fitch et Gérin ont été élus.

On n'a pas encore envoyé les chiffres, toutefois.

En ce qui concerne Saint-Louis, M. Geoffrion a reçu aussi le jugement du juge Greenshields.

Congrès de l'industrie laitière

A ST-HYACINTHE EN DECEMBRE

Québec, 17. — La Société d'Industrie Laitière de la Province de Québec tiendra sa réunion annuelle, la 56ème depuis sa fondation, à St-Hyacinthe, les 20, 21 et 22 décembre prochains, sous la présidence de M. J.-E. Moreau, C.L., président de la Société.

Outre les administrateurs, les inspecteurs de fabriques laitières et autres intéressés de l'industrie, on entend réunir à cette occasion environ 600 fabricants de beurre et de fromage. Les travaux du prochain congrès porteront principalement sur certains aspects de la fabrication, bien que l'on entende faire une large part à l'étude des problèmes économiques qui concernent tout particulièrement cette industrie.

Les questions techniques feront l'objet d'une étude spéciale; il convient de mentionner l'usage abusif de neutralisants qui se pratique dans certains cas et qui implique une mesure de contrôle. L'on recommandera de même les moyens nécessaires pour éliminer la saumure de bois maintes fois constatée dans des lots de fromage d'exportation.

Le développement des levures et moississures du beurre durant la période d'entreposage fera l'objet d'une étude spéciale.

L'organisation de toutes les branches et sections de l'industrie laitière sur le plan professionnel est une des questions importantes qui seront traitées. On sait qu'un comité d'étude a travaillé au cours de l'année, à la recherche d'une formule convenable d'association qui sera probablement recommandée aux congressistes.

Le zonage des fabriques dans le but de mettre ordre aux abus trop fréquemment commis au détriment des producteurs et de certaines fabriques laitières dans le ramassage de la crème par les camionneurs suscitait un débat dont les conclusions devraient être à l'avantage des meilleurs intérêts de l'industrie beurrière et principalement des patrons de fabriques.

M. Bona Dussault, et plusieurs officiers des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture, entre autres M. J.-F. Singleton, commissaire canadien de l'industrie laitière, porteront la parole aux congressistes. Les séances auront lieu à la salle de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe.

En nous communiquant ces détails, M. Alexandre Dion, secrétaire de la Société d'Industrie laitière qui préside à l'organisation du congrès nous informe que les chemins de fer accorderont une réduction du prix des billets aux personnes qui se rendront à la convention dont nous publions prochainement le programme officiel.

Le major Dyke

Ottawa, 17. (D.N.C.) — Le major C. E. Dyke a été nommé commandant de la 14e Brigade d'artillerie de campagne, dont le quartier général est à Dartmouth, N.E., en remplacement du lieutenant-colonel R. S. Hallett, E.D., qui est versé dans le corps de réserve des officiers de cette brigade. Le major Dyke s'était rendu en Angleterre avec le 112e Bataillon du Corps expéditionnaire canadien, en juillet 1918. Il servit en France et en Belgique d'avril 1917 à février 1919.

Le nouveau contrat avec la "Montreal Light"

Demande d'injonction contre les autorités municipales

M. Ovide Fortier, boucher à Montréal, a présenté ce matin en Cour supérieure une requête pour injonction interlocutoire enjoignant aux autorités municipales de ne pas agir relativement au nouveau contrat projeté entre la ville de Montréal et la Montreal Light pour la fourniture de l'énergie électrique.

La requête

La requête rappelle que la cité de Montréal n'a plus de contrat pour la fourniture de l'énergie électrique depuis quelques années et n'obtient l'énergie dont elle a besoin de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated que par tacite reconduction selon les conditions d'un contrat expiré, qu'un groupe d'experts a été nommé par le comité exécutif de la cité de Montréal en août 1936 pour préparer un nouveau projet de contrat, que le groupe d'experts a déclaré exorbitants et inacceptables les conditions et prix offerts par la compagnie et qu'au mois d'octobre le mandat dudit groupe d'experts a été révoqué sans raison valable.

La requête allègue que les experts ont été révoqués dans le seul but de permettre au comité exécutif de la cité de Montréal un contrat à des conditions et prix contraires aux avis contenus dans les rapports des experts. Elle allègue de plus que la décision du comité exécutif de signer ce contrat a été prise dans le seul intérêt du maire et du comité exécutif, pour raison d'intérêt personnel, frauduleux et illégal. Elle allègue encore que le requérant a raison de croire et croit véritablement que le maire, le comité exécutif et certains membres du conseil de ladite cité de Montréal, se sont entendus, à raison de promesses illégales de paiements d'argent faits à certains échevins de ladite cité, pour passer une résolution prouvant et acceptant ledit nouveau contrat avec ladite Montreal Light, Heat & Power Consolidated, et pour signer ce contrat immédiatement après que cette résolution sera passée, quoique ce contrat contienne des termes, conditions et prix contraires à ceux suggérés et recommandés dans les rapports dudit groupe d'experts et qui sont d'intérêt général des contribuables et de votre requérant en particulier.

Le requérant conclut donc à ce qu'il lui soit accordé une injonction interlocutoire enjoignant à la dite Cité de Montréal et à ses officiers, représentants et employés, à autoriser, en aucune façon, aucune entente ou aucun contrat pour la fourniture d'énergie électrique entre ladite Cité et ladite Montreal Light, Heat and Power Consolidated; et à ce que, à l'assemblée du Conseil de ladite Cité convoquée pour le dix-septième jour de novembre mil neuf cent trente-huit, à onze heures précises du matin, il ne soit passé aucune résolution ou règlement approuvant, autorisant ou ratifiant aucun contrat pour la fourniture d'énergie électrique entre ladite Cité et ladite Montreal Light, Heat and Power Consolidated; ladite injonction à être signifiée à ladite intimée en même temps que le bref d'assignation émané en vue de ladite action; à ce qu'en suite ladite injonction soit confirmée et déclarée absolue et permanente, et à ce qu'une injonction perpétuelle soit accordée, le tout avec dépens.

Un effort particulier sera fait pour la protection et l'aménagement de la forêt équatoriale. En dépit des ordonnances des exploitants de bois coloniaux pour ripier un tronçonneur d'acajou jusqu'à Labroy, d'où il flottera vers la côte, ils ne doivent parfois un hectare de forêt, une surveillance active les obligera à reboiser en essences choisies. Ces mêmes essences: okoumé, filao, teck, bois durs exploitables pour la pâte à papier, seront plantées en pépinières par les indigènes.

En effet, ce qui rend l'exploitation de la forêt décevante, c'est son hétérogénéité. La présence d'une seule race d'arbres limiterait le débouché et le rendra lucratif.

Son Eminence et le Crédit social

Communication du cardinal Villeneuve

Québec, 17. (D.N.C.) — S. Em. le cardinal publie ce matin le communiqué suivant:

"Le Crédit social est une affaire d'ordre profane qui n'a reçu jusqu'à date aucune recommandation des autorités ecclésiastiques.

Il ne saurait être question de messe célébrée à l'occasion des Congrès de la Ligue du crédit social.

Les conférences qui se donnent sur le sujet dans les salles paroissiales ne revêtent de ce chef aucune autorité particulière.

Son Eminence tient à en avertir le public avant que les organisateurs du congrès."

Wilfrid Godon ne serait pas inquiet

Nous apprenons au moment où nous allons sous presse, de source sérieuse, que Wilfrid Godon, frère d'Antonio Godon, accusé du meurtre de Simone Caron, n'aurait rien à faire avec cette cause et qu'il ne serait pas inquiet par la justice. Wilfrid Godon purge actuellement une sentence à Québec pour vol de secours directs.

La mise en valeur de l'empire français

Le plan Mandel

Paris, 17. (P.C.-Havas). — Lorsqu'une maison est construite, il faut la meubler. C'est ainsi qu'on pourrait définir le caractère du grand plan de mise en valeur de l'empire que vient de dresser le ministre des Colonies, M. Georges Mandel.

Depuis la Grande Guerre, et notamment ces dernières années, on a exécuté dans les colonies de grands travaux: constructions de ports, de voies ferrées, d'hôpitaux ou de grandes routes. Le moment est venu aujourd'hui de compléter "en profondeur" cet outillage par de petits travaux moins retentissants, mais qui, seuls, permettront à l'empire de prospérer, de même que sans capillaires les gros vaisseaux du système circulatoire seraient inutilisés.

La réalisation de ces travaux, quoique menée très activement, s'étendra sur trois ans environ. Plusieurs catégories de ces travaux seront démographiques. En Afrique, la grosse question est constituée par le problème de l'alimentation des indigènes, que leur éloignement expose particulièrement aux calamités, notamment agricoles: sécheresses, maladies, etc. Le manque d'eau oblige les indigènes qui vivent de leurs troupeaux à d'interminables transhumances et au nomadisme.

Plusieurs milliers de puits vont être forés dans les régions sèches du Sénégal, de la Mauritanie et du sud algérien, chaque puits possédant des abreuvoirs. Sur une étendue d'une superficie triple de la France, le bétail sera ainsi fixé. Par sa présence, il fumera le sol qui n'étant plus privé d'eau deviendra cultivable, dans ces oasis artificielles, les nomades deviendront sédentaires. Cette politique de l'eau menée de la même façon dans les régions équatoriales et en Indochine permettra au bétail et aux hommes d'échapper aux épidémies et aux maladies intestinales provoquées par l'eau des mares polluées.

Pour attacher les populations au sol, concurrentement seront édifiées dans tous les centres de moyenne importance des fermes, des écoles qui enseigneront aux indigènes — qui râlent encore le sol avec des hoes moyenâgeuses — les avantages des instruments aratoires modernes, l'usage des engrais, les soins à donner au bétail, le perfectionnement des méthodes de cultures et la propriété rurale qui permettra d'éviter les bouffées périodiques de peste ou de fièvre jaune.

A côté de chaque ferme et école, un dispensaire pourvu de sages-femmes mobiles permettra de veiller sur l'avenir de la race en dispensant qu'une pépinière fournisse des plants sélectionnés aux paysans noirs.

Une série de travaux d'ordre économique compléteront cette politique d'attachement des populations au sol. L'Indochine est redoutablement exposée aux sécheresses et aux typhons. L'irrigation de la Cochinchine a permis de faire passer l'étendue des rizières en 70 ans de 200,000 hectares à 2 millions d'hectares. Des grands travaux d'hydraulique agricole y seront poursuivis et c'est plus de 200,000 hectares qui pourraient être mis en culture d'ici trois ans. Au Sénégal, des barrages seront construits pour élever le plan d'eau du fleuve et permettre la culture du coton dans des régions aujourd'hui désertiques, ainsi qu'il a été fait déjà dans la boucle du Niger.

En Afrique équatoriale française, les affluents du Congo: Sangha, Lobaie, Oubangui, drainent le commerce intérieur vers Brazzaville et le chemin de fer en direction de la côte de l'Atlantique, seront aménagés pour les besoins de la batellerie. D'une façon générale, toutes les routes qui, à part les principales, possèdent des ponts et répondant plus aux exigences du trafic moderne, verront ceux-ci reconstruits et les tronçons de routes traversant les régions marécageuses exhaussées.

Un effort particulier sera fait pour la protection et l'aménagement de la forêt équatoriale. En dépit des ordonnances des exploitants de bois coloniaux pour ripier un tronçonneur d'acajou jusqu'à Labroy, d'où il flottera vers la côte, ils ne doivent parfois un hectare de forêt, une surveillance active les obligera à reboiser en essences choisies. Ces mêmes essences: okoumé, filao, teck, bois durs exploitables pour la pâte à papier, seront plantées en pépinières par les indigènes.

En effet, ce qui rend l'exploitation de la forêt décevante, c'est son hétérogénéité. La présence d'une seule race d'arbres limiterait le débouché et le rendra lucratif.

Enfin, à Dakar, à Saigon et à Tananarive, trois postes de radio qui

La demande d'injonction contre la ville

M. le juge Fabre-Surveyer entendra cet après-midi l'enquête sur la requête pour injonction en vue d'empêcher la ville de voter un nouveau contrat avec la "M. L. H. & P."

M. le juge Fabre-Surveyer a continué à cet après-midi, à 2 heures 45, l'audition de la requête pour injonction présentée ce matin par M. Ovide Fortier contre la ville de Montréal et dont on trouvera un résumé ailleurs.

Il était près de midi et demi lorsque le tour de cette affaire est arrivé. Me Germain Bock, procureur requérant, a soumis à la Cour qu'on veut par cette requête empêcher la ville de voter en vitesse un contrat avec la M. L. H. & P., empêcher un autre scandale comme celui de la M. W. & P.

Me Guillaume Saint-Pierre, avocat en chef de la ville, a répondu que la requête ne devait pas être acceptée et qu'il n'y avait pas lieu d'accorder même une injonction temporaire. Il n'y a pas de contrat devant le conseil dans le moment, dit-il: s'il y en avait un, je l'aurais devant moi.

La requête même ne mentionne rien du contrat, le requérant ne connaît pas ce qu'il y a dans le contrat dont il veut empêcher l'adoption, et il dit cependant que ce sera un contrat dommageable. La ville a confié à une commission d'experts le soin d'enquêter sur cette question. Trois experts ont dit que la ville pourrait économiser \$325,000 par année; d'autre part, M. Dutil a fait un rapport dans lequel il prétend que la ville peut économiser \$500,000. M. Dutil a parlé comme avocat et non comme expert, et il dit qu'on peut diminuer de \$500,000 un contrat de \$1 million. Me Emery Beaulieu, consulté par le comité exécutif sur le point de savoir si l'on pouvait prendre le rapport de M. Dutil comme base d'une discussion avec les autorités

de la compagnie, a répondu que ce n'était pas là une base raisonnable.

Les pourparlers ont continué entre la ville et la compagnie, le maire pensant qu'on en arriverait à une entente et que le contrat serait prêt pour aujourd'hui, et il a mis à l'ordre du jour la question du contrat, mais l'on n'est pas arrivé à une entente et il n'y a pas de projet de contrat devant le conseil. Pour qu'un projet soit soumis au conseil il faut que l'approuve, et je déclare qu'il n'y en a pas. Enfin, lorsqu'on soumettra un projet de contrat, les échevins en auront connaissance; ils pourront alors prendre les procédures voulues pour protéger la ville. Mais dans le moment il n'y a rien.

Me Godefroy Coffin, conseil de Me Bock, dit que le conseil actuel n'a même plus un mois d'existence, que la séance de ce matin n'est pas une séance ordinaire, et que l'ordre du jour porte: question du renouvellement du contrat pour la fourniture de l'électricité. Donc même sans rien soumettre à l'avocat en chef, le conseil pourrait voter le renouvellement pur et simple de l'ancien contrat.

Le juge demande alors s'il y a lieu de supposer que le conseil va voter le renouvellement d'un contrat lorsque des experts ont déclaré que la ville peut économiser \$325,000 par année. Vous portez des accusations sérieuses, je ne puis pas sans enquête accorder cette injonction.

La demande offre alors de faire son enquête et le juge ajourne la séance à cet après-midi.

Le traitement infligé aux minorités religieuses et raciales de l'Allemagne

Protestation de catholiques américains

New-York, 17. (A.P.) — Plusieurs chefs catholiques, ecclésiastiques et laïques, notamment S. Exc. Mgr John J. Mitty, archevêque de San Francisco, et M. Alfred E. Smith, gouverneur de l'Etat de New-York, ont formulé hier soir à la radio une protestation contre le traitement infligé par le régime nazi aux minorités religieuses et raciales de l'Allemagne. Cette protestation a suivi la déclaration du secrétaire de la Maison Blanche, M. Stephen Early, à l'effet que la déclaration du président Roosevelt visait la persécution contre les catholiques et au-

tres groupes religieux allemands tout autant que la persécution contre les Juifs.

Les protestations affluent de tous côtés vers la Maison Blanche: notons spécialement celle d'un groupe de 35 écrivains en vue des Etats-Unis, parmi lesquels on remarque deux lauréats du prix Nobel, Eugène O'Neill et Pearl Buck, une résolution du conseil municipal de Cincinnati et une protestation du maire La Guardia, de New-York. Le sénateur William Smathers, démocrate du New-Jersey, a demandé que les Etats-Unis rompent les relations diplomatiques avec l'Allemagne.

coûteront environ quinze millions, chacun seront édifiés. Ils couvriront l'ensemble de l'empire français. Simultanément, sera assurée la fourniture de postes de réception à tous les villages indigènes dans toutes les colonies. Non seulement ces postes renseigneront la masse des indigènes mais ils la soustrairont, elle si suggestionnable, aux fausses nouvelles transmises par la voie orale. Et ainsi, ils assureront un contact étroit et fécond entre la France et les populations dont elle a la garde et pour lesquelles le plan Mandel transformera tout au long les conditions de vie.

L'enquête sur le lait

Les représentants de la ville étudient le rapport Penverne sur la situation du lait — Le Dr Hood, surintendant de l'inspection du lait, suspendu récemment, comparait devant le Conseil

Le conseil municipal siégeant en comité général a pris connaissance, cet après-midi, du rapport de Me J.-J. Penverne, avocat de la ville, sur la situation du lait à Montréal. Le Dr Hood, surintendant général du département d'inspection du lait, suspendu récemment, a comparu devant le conseil pour répondre aux accusations portées contre lui.

D'après le rapport Penverne le règlement du lait (891) semble constituer une protection excellente mais son application laisserait à désirer. Une enquête sommaire aurait révélé que de nombreuses étiquettes d'identification sur les bidons seraient illisibles, qu'il entre dans plusieurs laiteries de Montréal des produits "non autorisés", provenant soit de fournisseurs dont le

troupeau et l'établissement ne possèdent pas la "fiche" requise ou de fournisseurs dont les produits sont sous le coup d'une interdiction. Me Penverne cite ensuite quelques exemples de violation du règlement.

Le Dr Hood, fréquemment interrompu par le maire et par certains échevins, a commencé à se défendre des accusations portées contre lui. Il a signalé, entre autres, que la situation, pour ce qui est du lait, s'est grandement améliorée à Montréal, depuis qu'il est en fonctions.

"Montréal, dit-il, est la première ville en Amérique où toutes les vaches qui fournissent du lait et de la crème sont tuberculisées".

Le Dr Hood dit ensuite qu'une enquête sur le lait, en 1928, a conclu que l'inspection du lait était satisfaisante mais que le nombre des inspecteurs n'était pas suffisant. Ce nombre, dit le Dr Hood, a été augmenté depuis mais il n'est pas encore suffisant car il n'y a que 58 inspecteurs de lait pour une moyenne de 50,000 usagers. Enfin, le Dr Hood révèle qu'en 1936, la mortalité infantile due à la diarrhée est tombée de 2639 à 1404, et que cette heureuse baisse a continué depuis.

La séance continue.

Mexican Light and Power.

Toronto, (P.C.) — Le bénéfice de la Mexican Light and Power Co. Ltd pour le mois de septembre se chiffre par \$101,808, compte tenu de tous frais, comparativement à \$193,112 en septembre 1937.

La réorganisation de St-Joseph d'Alma

Québec. — Une réunion des créanciers de St-Joseph d'Alma (Lac-St-Jean), sera tenue au Parlement, le 14 décembre. Un plan de règlement préparé par la commission des affaires municipales leur sera soumis. On peut obtenir une copie du plan en question en s'adressant à la commission.

L'arbitrage de Vienne



Surface hachurée: territoires cédés par la Tchécoslovaquie à la Hongrie.

Un truc de La Guardia

Des policiers juifs garderont les nazis à New-York

New-York, 17 (C.P.) — Le maire Fiorello La Guardia, qui provoqua, il n'y a pas longtemps, un incident international en suggérant que l'on installe, dans l'un des édifices de l'exposition universelle de New-York, une chambre de torture où une effigie du chancelier Hitler figurerait en bonne place, du côté évidemment des tortionnaires, a trouvé, hier, un nouveau moyen de plaire aux nazis distingués qui viendront désormais dans la métropole américaine.

Après avoir conféré une partie de l'après-midi avec le commissaire de police Lewis Valentine, il a annoncé que les agents de police juifs, dirigés par le capitaine Max Finkelstein, seraient chargés de surveiller désormais le consulat nazi à New-York. Le capitaine Finkelstein est président de la Shomrim, société qui groupe les agents de police juifs de la ville de New-York.

De plus, à l'avenir, une escorte, composée entièrement d'agents de police israélites, remplacera l'escorte habituelle que le chef de police donne à tous les nazis éminents qui choisissent de visiter New-York.

Le lieutenant Jacob Licker et le sergent Isaac Goldstein, deux juifs, seront les assistants du capitaine Finkelstein.

Lors de la déclaration qu'il fit pour suggérer la reconstitution d'une chambre de torture à la foire internationale de 1939, la presse nazie fulmina contre La Guardia. Le 5 mars, deux jours après son discours, le gouvernement des États-Unis présentait des excuses au gouvernement allemand au sujet des remarques qu'avait faites M. La Guardia.

La revue "Bleu et Or"

La "première", ce soir

C'est ce soir, à 8 h. 15, au Monument National, qu'aura lieu la revue *Bleu et Or*, grande manifestation artistique et humoristique annuelle des étudiants de l'Université de Montréal. Comme par le passé cette revue des carabins suscite la plus vive curiosité. On promet que la septième revue sera digne de ses devancières, si elle ne les dépasse pas.

L'orchestre est dirigé par M. Henri Miro, premier Prix Lallemand. Les décors sont de Jacques Gagnier, et le montage des ballets de Mme Suzanne de Versailles. La distribution comprend: Mlle Pierrette Alarie, Hugues Giroux, Nicole Mainville, MM. Roland Guy, Louis-Charles Gascon, Paul Brasseur, Jean-Paul Cholette, Paul-É. Beaulieu, Adolphe Trudel, Benoit Duchesne, Roland Gendron, Elzear Hamel, Jean Gauthier, J.-Gérard Hébert, etc.

Le poète André Dumas

Paris, 17 (P.C.-Havas) — Le poète André Dumas a été désigné mardi dernier comme lauréat du *Grand Prix de Littérature de la Ville de Paris*. André Dumas, ancien président de la Société des Gens de Lettres, publia de nombreux ouvrages poétiques, notamment *Le Noël des Pauvres* et *Paysage à Propos*. Il est également l'auteur de plusieurs pièces de théâtre.

Campagne municipale M. Lacombe dans Bourget

Autres candidatures — Le "Board of Trade" et la question municipale

Les électeurs du quartier Bourget ont offert la candidature à l'échevinage à l'échevin sortant de charge, le commissaire Trefflé Lacombe. L'assemblée a eu lieu hier soir dans le sous-sol de l'église du Sacré-Cœur. Elle avait été précédée d'un défilé dans les rues du quartier. L'auditoire était considérable et M. Lacombe a obtenu un bel accueil.

M. Lacombe a parlé du contrat pour la construction de l'égoût de la rue Henri-Julien. "Les estimés pour la construction du tunnel Wellington", dit-il, étaient de \$1,500,000; le tunnel a coûté \$3,000,000. Il y a quelques années de cela, mais tout le monde s'en souvient. "Nous autres, nous avons accordé le contrat pour l'égoût Henri-Julien. Les estimés étaient de \$1,700,000. Il coûté \$761,000, le contrat ayant été accordé à forfait pour ce prix. Nous avons refusé \$300,000 pour l'accorder comme autrefois au prix de \$1,100,000. L'offre était de \$40,000 pour chacun des cinq membres de l'exécutif et le maire, ce qui faisait \$240,000. Le reste, \$60,000, aurait été partagé entre les quinze échevins, qui auraient reçu \$3,000 chacun et \$15,000 pour la publicité. Je n'ai pas voulu."

Parlant de la question ouvrière, M. Lacombe dit qu'il tient à rendre hommage au maire, M. Raymond, et à M. Alfred Filion, en qui, dit-il, il a trouvé deux bons amis de la classe ouvrière.

M. Claxton et la question municipale — Me Brooke Claxton, représentant du Board of Trade sur le comité des corps publics qui ont travaillé à la révision de la charte, affirme que les échevins actuels ne méritent pas d'être réélus.

Il rappelle le travail du comité et comment le conseil municipal a apparemment enterré le projet sans même le discuter.

M. Claxton trouve que la situation de Montréal est sérieuse au point de vue financier, que l'évaluation est trop élevée, les revenus insuffisants pour les dépenses. Il fait appel aux électeurs pour obtenir un changement dans le genre d'administration.

Assemblée de M. J.-H. Lamarre

M. J.-H. Lamarre, candidat à l'échevinage dans le quartier Montcalm, a ouvert son comité, coin des rues Rosemont et Chabot. Les électeurs étaient MM. A. Richer, Ubald Bourassa, Victor Ford, Henri Lafourcade et Moïse Légaré.

Dans Saint-Jean

M. Georges Frigon sera candidat à l'échevinage dans le quartier St-Jean, en opposition à M. le Dr Z. Lesage, échevin sortant de charge.

M. Arthur Prévost se présente

M. Arthur Prévost, rédacteur du *Journal Le Quartier Ahuntsic*, annonce qu'il sera candidat à l'échevinage dans le quartier Ahuntsic, lors des prochaines élections municipales. Il annonce qu'il parlera à la radio, poste CFCF, à 9 heures et demie, vendredi soir.

La correspondance de Noël

Nouveau service postal pour Montréal

Toujours soucieux de donner à la population montréalaise la plus grande satisfaction possible, les autorités postales ont décidé d'inaugurer pour la correspondance de Noël un nouveau service.

Ce nouveau service a pour but d'assurer la livraison le 24 décembre, à Montréal, des souhaits de Noël expédiés de Montréal par "cartes de Noël". Les postes locales ont pris des mesures et des dispositions en conséquence.

A partir du 21 novembre, et jusqu'au 17 décembre inclusivement, un guichet spécialement désigné à cette fin recevra au bureau principal (1025 ouest, rue Saint-Jacques) et dans les succursales postales, la correspondance de Noël, c'est-à-dire les "CARTES DE NOËL".

Cette correspondance sera traitée au fur et à mesure de sa réception et mise en réserve. Elle sera tout oblitérée d'avance à la date du 23 décembre; elle ne sera livrée par les facteurs que le 24 décembre seulement.

Si donc le public veut bien coopérer avec la Poste, en déposant ces "CARTES DE NOËL" entre le 21 novembre et le 17 décembre inclusivement, aux guichets spéciaux des bureaux de poste de Montréal, il y aura moins d'encombrement et la distribution en sera facilitée.

Ludovic GERMAIN, Directeur du district postal.

A l'Institut Pie XI

Les cours d'aujourd'hui

"Quel est le rôle de l'Etat? Son pouvoir est-il illimité?", telles sont les deux questions auxquelles répondra M. J.-B. Desrosiers, P.S.S., à ses cours de l'Institut Pie XI, à 4 h. 40 cet après-midi, et à 8 h. ce soir.

"Quel est le rôle providentiel du milieu?" À cette autre question fondamentale en action catholique, le R. P. Adrien Malo, O.F.M., répondra à ses cours de 5 h. 30 et de 9 h. ce soir, au même Institut.

Les cours de l'Institut Pie XI se donnent au Mont-Saint-Louis. Le public est cordialement invité.

Mort du sénateur Brown

Septième siège vacant au Sénat

Le sénateur Albert-Joseph Brown, c.r., est mort hier, chez lui, 3560, rue de la Montagne. Il avait 77 ans. Né le 8 juillet 1861, à ce qui est maintenant Windsor Mills, Qué., il était le fils de Shephard-Joseph Brown et de Jennet Shanks. Après des études préparatoires au St. Francis College de Richmond et au Morin College de Québec, il entra à l'Université McGill, où il obtint son baccalauréat en arts en 1883 et son diplôme de bachelier en droit civil en 1886.

Admis à la pratique du droit la même année, il devint conseil de la reine en 1899. Il forma l'étude Brown, Montgomery et McMichael en 1907, et la dirigea jusqu'à sa mort. En 1911, il était élu bâtonnier du Barreau de Montréal et bâtonnier général de la province de Québec. En 1923, il recevait le titre de docteur en droit.

En octobre 1932, il fut nommé sénateur pour la division Wellington, qui comprend la ville de Sherbrooke, les comtés de Richmond, Wolfe, Stanstead et Compton, et partie des comtés de Drummond et Frontenac.

Il épousa Josephine Home, fille du Dr Joseph-W. Home, de Québec, le 27 décembre 1888. Sa femme lui surviva ainsi qu'une fille, Mme R.-E. Aikman; trois petits-enfants, Albert-Brown Aikman, Robert-Edward Aikman jr. et Grace-Elizabeth Aikman; une sœur, Mme J.-R. Fergusson, de Toronto, et une nièce, Mlle Olive Fergusson, de Toronto.

Le service aura lieu, à 2 h. 30, demain après-midi, en l'église de St. Andrew and St. Paul.

Septième vacance au Sénat

Ottawa. — La mort du sénateur Albert-J. Brown, à Montréal, porte à sept le nombre des sièges vacants au Sénat et diminue la représentation conservatrice à 54 membres sur un total de 96. Il y a 35 sénateurs libéraux. Quatre sièges vacants sont dans la province de Québec et un siège dans l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta.

Les produits des aveugles

L'exposition des produits faits par les aveugles continue avec un vrai succès. Chaque soir, un public vient admirer les ouvrages au travail et profiter de nombreuses attractions qui y sont régulièrement offertes.

Voici la liste des heures d'ouverture: de 10 h. à 12 h., direction aura le plaisir de compter sur la présence du baryton bien connu, M. Louis Bourdon et de Madeleine, Pardi, contralto. Programme de lutte chaque soir et attractions variées.

Donc, en foule à la salle St-Henri ce soir, pour applaudir ce magnifique programme.

Le chenal élargi entre Montréal et les Trois-Rivières

Le ministère des transports annonce que, pour faciliter la navigation entre Montréal et les Trois-Rivières, le chenal a été élargi de 90 pieds à certains endroits du côté de la rive nord, et de 50 pieds du côté de la rive sud. À cet effet, le ministère a fait placer 17 bouées pour marquer le nouveau chenal entre Yamachiche et la courbe No 2 sur le lac Saint-Pierre. Les nouvelles limites sont en vigueur dès maintenant et les navigateurs pourront en profiter dès la fin de la navigation qui sera fermée dans deux semaines.

On s'attend que l'élargissement du chenal va contribuer, l'an prochain, à l'amélioration sensible des conditions de la navigation.

Le canal Lachine sera fermé à la navigation vers le haut du fleuve, le 28 novembre, et vers le bas du fleuve le 30 novembre. La navigation sera fermée dans le port de Montréal, le 1er décembre.

Dans Roméo et Juliette



M. GUSTAVE LONGTIN, ténor, qui tiendra le premier rôle masculin, dans *Roméo et Juliette*, de Gounod, que présentera ce soir, au Victoria Hall, la section d'opéra du conservatoire McGill. Direction Victor Brault.

En Alberta

La session extraordinaire

L'amendement à la loi de la conservation du pétrole et du gaz

Edmonton, 17 (C.P.) — L'Assemblée législative de l'Alberta qui compte terminer dès demain les travaux de sa session extraordinaire commencée mardi a referé hier au comité de l'Agriculture la plus importante mesure du gouvernement, l'amendement à la loi de la conservation du pétrole et du gaz, afin de permettre aux intéressés de soumettre leurs vues. Ce projet de loi accordé à l'Office de conservation le pouvoir de mettre en vigueur toutes ses ordonnances qui ne pourront être révisées par les tribunaux.

Les autres mesures importantes soumises sont des amendements à la loi de l'assurance contre la grêle et un projet de loi qui a trait à l'établissement de colonies pour les métis. L'Assemblée législative a rejeté un projet de loi de M. J.-W. Huggill, ancien procureur général dans le cabinet Aberhart, qui aurait obligé le procureur général à être un avocat et qui était dirigé contre le premier ministre lui-même qui n'est pas avocat et qui exerce la fonction depuis la démission de M. Huggill.

"Roméo et Juliette" ce soir

C'est ce soir qu'a lieu la représentation de l'opéra "Roméo et Juliette", de Charles Gounod, par la Société de l'Opéra Français de New-York, avec le concours de la classe d'opéra du Conservatoire de l'Université McGill et de Mmes Rose Comète-Morin (Juliette), Jeanne Hébert (Stéphane), Vivienne Valley (Gertrude), et de MM. Gustave Longtin (Roméo), Paul de Meulles (Tybalt), David Rochette (Frère Laurent), Paul Lacaille (Mercutio), Harry Maude (Capulet), Emile Rioux (Le Duc), Marcel Scott (Gregorio), M. Oriel Barrette (Benvenuto), M. Raymond Cardin (Paris).

M. Victor Brault dirigera la représentation.

Fêtes à la paroisse N.-D. du Mont-Carmel

DIMANCHE LE 27 — PRESENCE DU DELEGUE APOSTOLIQUE

Le dimanche 27 novembre prochain, le cercle paroissial San-Pelegrino-Laziosi, célébrera le cinquantième anniversaire de sa fondation, coïncidant avec le 25^e anniversaire de l'arrivée des RR. PP. Servites de Marie à la direction de la paroisse. Ces cérémonies sont sous le haut patronage de S. E. Mgr Antoniutti, délégué apostolique au Canada, qui sera présent, accompagné de hauts dignitaires du clergé et de personnages distingués.

Voici le programme: arrivée de Son Excellence à 3 h. p.m.; vers 4 h., procession jusqu'à l'intérieur de l'église; bénédiction de la nouvelle bannière du cercle, suivie du sermon et du salut du St-Sacrement; visite de l'orphelinat italien Saint-Joseph; à 7 h., grand banquet dans la salle du cercle, sous la présidence du marquis Paolo de Simone, consul d'Italie à Montréal.

L'organisation de ces fêtes est confiée à MM. Ant. Dardano, Armand Galardo et J.-Alex. Donato.

Tirage de l'E. S. S.

Le tirage annuel de l'Ecole Supérieure Saint-Stanislas a eu lieu mardi soir devant plus de six cents personnes qui assistaient au bingo organisé par les élèves.

Voici la liste des heureux gagnants: 1er, M. A. Rivard, 4504, Marquette; 2e Mlle Louise Turdy, 3706, 2e ave. Rosemont; 3e Mlle Lanière, 624, Deloncourt; 4e M. Maurice Lafleur, 261, Beaudoin; 5e M. C. Paradis, 1657, Gifford.

"Vingt-cinq ans de vie française"

Le Collège de Sudbury

PAR LE P. ALBERT PLANTE, S.J.

C'est un de nos groupes minoritaires les plus importants qui vit dans la Nouvelle-Écosse. Il y a développé activement son héritage français. Le Collège du Sacré-Cœur, fondé à Sudbury par les Jésuites en 1913, "a opportunément servi" suivant un mot écrit au nom de l'Association d'Éducation, "de point de ralliement régional", dans les luttes scolaires et nationales. On conçoit combien sa courte histoire est mêlée à celle du groupe entier.

Le Père Plante, ancien élève du collège, a écrit cette histoire susceptible d'intéresser tous ceux qui ont souci de mieux connaître nos groupes français de partout. Car le livre, au lieu d'être une monographie banale, s'élève, par l'analyse des conditions de vie française et d'enseignement classique sur un point donné de notre pays, jusqu'à l'intérêt national.

Vingt-cinq ans de vie française se vend 50c. à la librairie du Devoir.

Cinéma et Télévision

Nouvelles et commentaires

Cinéma scolaire et film français

Au moment où les autorités responsables de cette province songent sérieusement à doter nos maisons d'enseignement — nous parlons surtout de ces écoles primaires — d'appareils projecteurs de cinéma, afin de compléter certains cours par le merveilleux moyen de l'image animée et parlante, il vient tout naturellement à l'esprit, — la logique le demande, — que partout où l'enseignement ordinaire est donné en français, le film, parlant ou muet, soit français.

Le film français, il faut s'en réjouir au point de vue national, prend une extension plus grande chaque jour au Canada, particulièrement dans le Québec. Trop longtemps le film américain, avec tout ce qu'il comporte de contrepoint de simplement étranger à notre mentalité et à nos mœurs, a tenu seul le haut du pavé chez nous.

L'arrivée de la production française s'imposait, le public, en majorité francophone, de la province la réclamait. Elle est venue et malgré quelques défaillements son action, depuis son arrivée, a été en somme bienfaisante. Elle est venue apporter, en même temps qu'un enrichissement de notre vocabulaire, de nécessaires leçons de diction, de bon goût et de sobriété. Mais il ne faut pas être injuste: on ne peut louanger sans réserve. Avec les meilleurs je déplore que du film français émanant de certains quartiers étrangers douteux, soit venu accomplir ici des besoins assez obscurs. Des gens sérieux, outre-Atlantique, s'en sont rendu compte, ils ont compris toute la nocivité de ces exportations pour leur pays et ceux auxquels ces films étaient destinés. Ces films furent rares cependant et un nombre respectable de films nous sont parvenus dont notre population a grandement profité.

Nos éducateurs songent à prendre à leurs charges l'exhibition de films dans les écoles, à titre éducatif. Ils ne pourront dès lors que désirer se procurer du film français. Ceux qui ont importé ici la grande production se trouvent en mesure de leur rendre accessible le trésor des films éducatifs ou récréatifs français. Quelques distributeurs particuliers de films de format réduit sont aussi en mesure de fournir aux éducateurs les films français désirés. Qu'on s'adresse à eux. Au point de vue national nous avons dans le film français scolaire un merveilleux agent destiné à venir appuyer et soutenir l'éducation que les nôtres n'ont jamais cessé de recevoir dans cette province. Que l'on ne manque pas de s'en servir.

Il ne s'agit pas, par contre, de s'enfermer dans un étroit horizon. Certaines sujets pourront être utilisés, qui auront été puisés dans la production étrangère; la nécessité fera peut-être loi dans certains cas, mais, en général, il faudrait faire large la place au film français.

M. H.

Ciné-Guide

Quelques indications sur les films à l'affiche aujourd'hui

(Titres et texte enregistrés — Tous droits réservés, Ottawa 1937)

Premières

"Cinéma de Paris"

ADRIENNE LECOUREUR — Drame. Auteur: Madame Simone. Réalisateur: Marcel L'Herbier. Interprètes: Pierre Fresnay, Yvonne Printemps, Junie Astor, André Lefaur, Pierre Larquey, Jean Worma. Production U.F.A. 1938. Durée actuelle: 1 h. 17. Pour adultes.

SCÉNARIO — Maurice de Saxe révé

L'horaire des spectacles

ST-DENIS. — "Les nuits blanches de St. Pétersbourg", à 8 h. 30, 6 h. 55, 9 h. 55.
"Une de la cavalerie": 12 h. 2 h. 55, 5 h. 30, 8 h. 30.
CINÉMA DE PARIS. — "Adrienne Lecoureur" à 12 h. 15, 2 h. 30, 5 h. 15, 8 h. 10 h. 15.
PALACE. — "You Can't Take It With You" à 10 h. 46, 1 h. 24, 4 h. 02, 6 h. 40, 9 h. 18.
CAPITOL. — "Boys Town" à 11 h. 18, 1 h. 40, 4 h. 30, 7 h. 11, 9 h. 53.
PRINCESS. — "Accidents Will Happen" à 10 h. 05, 12 h. 47, 3 h. 29, 6 h. 11, 8 h. 53, "Valleys of the Giants" à 11 h. 19, 2 h. 01, 4 h. 43, 7 h. 25, 10 h. 07.

d'une couronne en Courlande. Un soir à Comédie Française il voit jouer Adrienne Lecoureur et devient amoureux d'elle, au grand dépit de la duchesse de Bouillon. Cependant Maurice fait s'asseoir à l'opéra en Courlande où le peuple prend parti pour lui. Il lui faudrait des troupes pour vaincre ses adversaires. La duchesse de Bouillon empêche que ces troupes lui soient envoyées. Ainsi le comte de Saxe échoue et revient à Paris. La duchesse apprend que Maurice de Saxe aime toujours Adrienne. Furieuse, elle fera empoisonner sa rivale. Lorsque Maurice de Saxe rejoint Adrienne celle-ci expire dans ses bras.

"Saint-Denis"

LES NUITS BLANCHES DE ST. PETERSBOURG — Drame. Auteur: Léonard d'après Toletti. Réalisateur Dréville. Interprètes: Gaby Morlay, Yvonne, Pierre Renard, Jacques Erwin, Edmond Guy, A. P. Thibaut, Bervil, Any Rosanne. Production: Cinatitania 1937. Durée: 1 h. 13. Pour adultes.

SCÉNARIO — Pomydcheff a eu une jeunesse brillante et désordonnée d'après ses créanciers, il fut recueilli par un de ses amis, haut fonctionnaire. Le calvaire de cette maison se fait révéler: il revient chez sa mère au domaine familial et connaît là une pure jeune fille, Hélène, qu'il épouse et ramène à Pétersbourg, bien décidé à vivre en son honneur avec elle et leur fils. Mais la venue de la jeune sœur d'Hélène va tout bouleverser. Lancée dans le monde, avec la connaissance du virtuose Touthatchev, Hélène Pomydcheff, qui ne faisait plus de musique, se reprendra à jouer du piano et devient l'accompagnatrice de Touthatchev pour la Sonate à Kreutzer de Beethoven. Bientôt, rommé par une jalouse sans motifs, croyant à des indices faux que sa femme aime le violoniste, il tire sur elle et se rue au concert pour voir le virtuose. Hélas! l'homme qui se présente comme il se rate sa femme. Celle-ci, quand il aura été en prison, l'aura attendu avec leur fils. Il pardonnera et tous trois retourneront à la campagne.

UNE DE LA CAVALERIE — Vaudeville. Auteur: Genre Rioux. Réalisateur: Maurice de Saxe. Interprètes: Duvieux, Félix Oudart, M. Templey, Suzanne Delhelly, Mady Berry, Ouyard, Savil, Dax, Hersent, G. Darcel, Lefaur. Production: Film B. G. 1938. Durée: 1 h. 19.

SCÉNARIO — Poupardin, propriétaire d'un quinquin en renom, même une existence désordonnée en compagnie de Vicolette, son coiffeur. La fille du premier et la femme du second sont justement et décident de veiller particulièrement sur leur père. Poupardin voudrait marier sa fille, mais Ariette lui répond qu'elle le mariera d'abord. Des aventures vaudevisques surviennent au groupe qui se retrouvent au complet dans une caserne à Nice où les affaires s'arrangent non sans mal. Vicolette revient au pays avec son père. Poupardin s'assagira et Ariette pourra devenir la femme d'un lieutenant qui n'a cessé de l'aimer.

"Capitol"

BOYS TOWN — Drame social. Tend, selon la conception de J. J. Rousseau, à prouver que l'homme naît bon et que c'est la société qui le gâte. Interprètes: Mickey Rooney, Leslie Fenton, Gene Reynolds, Sydney Miller, Frankie Thomas, Bobb Watson. Pour adultes.

"Orpheum"

THE YOUNG IN HEART — Comédie. Interprètes: Janet Gwynor, Douglas Fairbanks, Billie Burke, Pour tous.

TOUCHDOWN ARMY — Comédie. John Howard, Mary Carlisle, Pour tous.

"Palace"

YOU CAN'T TAKE IT WITH YOU — Comédie. Interprètes: Lionel Barrymore, Edward Arnold, Jean Arthur, James Stewart, Maucha Auer. Pour adultes.

"Princess"

VALLEY OF THE GIANTS — Histoire de la lutte entreprise contre les exploités honteux qui impunément ont détruit il y a quelques années de belles forêts en Californie. Interprètes: Claire Trevor, Wayne Morris, Frank McHugh, Alan Hale. Film tourné en couleurs. Pour tous.

Reprises

"Arcade"

L'EMPREINTE ROUGE — Comédie dramatique d'aventures policières. Réalisateur: Maurice de Saxe. Interprètes: Claire Lagrenée, Colette Darfeuil, André Berley. Production: Unis-Films. Durée: 1 h. 25. Pour adultes.

MM. LES RONDS-DE-CUIR — Amusante satire dirigée contre la gent du fonctionarisme. Pour adultes.

"Beaubien"

MARIA CHAPDELAINE — D'après le célèbre roman de Louis Hémon. Interprètes: Gaby Morlay, Jean Gabin, Jean-Pierre Aumont. Pour tous.

Coméo

COURRIER-SUD — Drame. Interprètes: Pierre-Richard Willem, Jany Holt, Charles Vanel, P. Carton, J. Baumer, Pour adultes.

"Château"

MAMAN COLIBRI — Drame. D'après la pièce de H. Bataille. Réalisateur Dréville. Interprètes: Hugues Duflos, J. Worma, J.-P. Aumont, Bernard Lancret, Production: Badalor 1937. Pour adultes.

L'INNOCENT — Comédie. Auteur: Chaperot. Réalisateur: Maurice Commenge. Interprètes: Noël-Noël, Glenn, Mady Berry, Jacques Varennes, Madeleine Robinson. Durée: 1 h. 15. Pour tous.

"Electra"

NOSTALGIE — Comédie dramatique. Auteur: d'après l'œuvre de Pouchkine. Réalisateur: Tourjansky. Interprètes: Harry Baur, J. Jules Crémé, Georges Rigaud, Charles Deschamps, Gina Manné. Production: Mélo-Films 1937. Pour adultes.

LE JARDIN D'ALLAIS — Drame psychologique. Védettes: Marie Dietrich, Charles Boyer. Film en couleurs.

Maison neuve

L'OCCIDENT — Drame. Interprètes: Charles Vanel, José Noroño, Hélène Robert, Le Vigan, Raymond Cordy. Pour adultes.

M. BELOQUE A DISPARU — Comédie. Auteur: Guillon. Réalisateur: Robert Pénoux. Interprètes: Lucien Baroux, Gabriel Dornier, Marcel Simon, Brochard, Jeanie Acker. Pour tous.

Si vous voyagez...

s'adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: Blais 3361

Les Concerts Symphoniques de Montréal

AUDITORIUM PATEAU

vendredi, 18 novembre à 8 heures 45

Sir Ernest MacMillan, chef d'orchestre
Lucien Sciotte, violoniste

Billets en vente: Edmond Archambault au Hôtel Windsor, chambre 219 — Lancaster 6037

ST DENIS

Gaby MORLAY dans "LES NUITS BLANCHES DE ST. PETERSBOURG"

PROGRAMME DOUBLE

Dualler SUZANNE DEHELLY dans "Cine de la Cavalerie"

CINÉMA DE PARIS



"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

Sainte Elisabeth de Hongrie

MESSE SOLENNELLE A LA CHAPELLE ST-ANTOINE, SAMEDI PROCHAIN, JOUR DE LA FÊTE

Elisabeth, fille du roi de Hongrie, André II, naquit en 1207. Sa mère, la reine Gertrude de Méranie, rivalisant de vertu et d'amour de Dieu avec son royal époux, mit tous ses soins à l'éducation chrétienne de cette enfant; et aux vertus que pratiqua celle-ci, on aura vite de sa future sainteté. Le duc Hermann de Thuringe ne tarda pas à être informé du caractère et du renom déjà conquérant de la jeune princesse. Ambitionnant d'en faire l'épouse de son fils Louis, il dépêcha une ambassade à la cour de Hongrie afin de la demander au roi lui-même.

Elisabeth n'avait que quatre ans lorsqu'elle dut sortir de Hongrie pour obéir à son père, qui la voulait éduquée selon les mœurs et les coutumes du pays de Thuringe; dont elle devait être la duchesse. Dès ce jour commencèrent pour elle les tribulations qui se succéderont jusqu'à sa mort, le 19 novembre 1231. Ce fut d'abord le décès de sa mère survenu deux ans après son départ, puis la vie de la cour avec le cortège d'affronts, de mépris et d'intrigues qu'elle lui apportait, la mort de son mari suivie de la vengeance éhontée de ses rivaux.

L'amour du pauvre a souvent été présenté comme caractère distinctif de sainte Elisabeth, et non sans raison; mais ne pourrions-nous pas rappeler aussi sa joie dans l'épreuve? Cette note n'est pas moins apparente que la première, et, mise en relief, elle pourrait apporter courage et réconfort même aux plus miséreux.

Sans doute, c'est la grâce qui a édifié cette sainteté, mais cette grâce a rencontré une nature commune aux hommes de tous les âges et de tous les pays; Elisabeth, en effet, était ce que sont tous les hommes, avec cette différence toutefois qu'elle croyait et vivait de sa foi.

Dès ses premières années, alors que les enfants sont généralement laissés à leur vie instinctive, elle avait déjà appris de sa mère le sens de la vie sur terre et savait aussi que cette parole du Seigneur: "Soyez donc parfaits comme votre Père céleste est parfait", s'adresse à tous les hommes, sans exception d'âge, de rang et de fortune. Pénétrée de ces deux idées, elle ordonne sa vie en conséquence; elle veut à tout prix assurer le bonheur éternel, non pas à la dernière place, mais bien avant dans le royaume céleste.

"Le ciel souffre violence et il n'y a que les violents qui le ravissent"; voilà une autre vérité évangélique, Elisabeth, pour réaliser son idéal, devra la pratiquer et rudement, en proportion même de la sublimité de son idéal. De fait, les occasions de se renoncer ne lui firent jamais défaut, rien ne lui fut épargné des épreuves de la vie, car "le Seigneur châtie celui qu'il aime et il frappe de verges tout fils qu'il reconnaît pour sien". Si l'enigme de la souffrance, insoluble pour nombre de personnes même pieuses, s'est dressée devant notre sainte, un jour ou

l'autre, ce fut pour s'évanouir, se dissiper comme une fumée. Elle connaissait trop bien les saintes Ecritures, sa foi était trop vive, son amour trop ardent pour douter un seul instant de la sagesse et de la bonté de Dieu. Elle voyait clairement que Dieu n'envoie l'épreuve que pour notre bien, "en vue de nous rendre participants de sa sainteté", en nous dépouillant de tout ce qui constitue un obstacle à notre entrée au ciel: nos motifs naturels, nos attaches aux choses créées, nos péchés, car rien n'entre au ciel qui ne soit saint.

Qui s'étonnerait désormais de la voir, après la plus grande épreuve de sa vie, un jour où elle ne put trouver d'autre refuge, pour elle et ses quatre enfants, que celui des pourceux, ordonner le chant du Te Deum, dans son bonheur inexprimable, remercier Dieu de l'avoir enfin détachée des choses terrestres et de lui avoir fait goûter les joies de l'épreuve?

L'esprit de foi a produit cette fleur de sainteté, il y a sept siècles. Il en a produit d'autres au cours des âges et il pourrait en produire une infinité encore aujourd'hui si... il existait davantage.

Pour commémorer cet anniversaire, il y aura à la chapelle St-Antoine, 1377 Lagacière, le 19 novembre, à 7 h., une messe solennelle suivie de la vénération de la relique de la sainte. Le soir, à 7 h. 30, sermon, salut, vénération de la relique et absolution générale.

Prière sylvestre

A tous les charmes tant chantés des grands bois mauriciens s'ajoute celui de la prière en commun, dite au cœur des magnifiques décors des Laurentides. Et ce n'est pas le moindre.

Le poste d'opérations forestières, si remuant de vies actives et laborieuses sur semaine, est, le dimanche, un lieu de ferveur. Un va-et-vient lent d'ouvriers endimanchés donne au jour du Seigneur un air suave de repos, de calme.

La forêt immense, parée de feuillages aux innombrables teintes, est plus odorante encore, il me semble, sous le jeu d'un soleil d'automne si clair, si chaud. Les petits sentiers, multiples, au tapis moult de mousse et d'herbes humides, invitent aux longues marches, mais, c'est dimanche, il faut attendre, car l'heure de la prière sonnera bientôt, où tous, patrons et employés, sagenouilleront ensemble dans la rustique salle à manger. Quand, dans chaque paroisse, là-bas, les notes vont à l'église, ils ont des cœurs à l'unisson des leurs disent tout simplement des Ave à la Vierge. Le cœur humain chavire à la force de sentiments multiples qui le hantent à regarder ces ours nus, prostrés dans un même geste de croyance, hommes âgés abîmés par l'âge, jeunes hommes au visage encore frais pour qui des mères, sans doute, se tourmentent d'inquiétude et des belles, d'amour. Entre certains doigts s'égrenent le chapelet de cinq sous, achetés à la dernière mission, d'autres n'ont rien que leur souvenance d'enfant où on leur a enseigné les simples mots de simples prières et qu'ils répètent encore.

Le quadrillé et l'uni font encore de jolis ensembles



Sur ce charme naïf et pittoresque, fait de fronts courbés et fatigués, de genoux ployés, plane une autre pensée répondant au désir des Papes: celle de l'action catholique. Ici, le venère à double titre le chef chrétien qui veut ces motifs de recueillement pour tous ses ouvriers, qui se mêle à eux, leur enseignant ainsi le plus humble des gestes humains, prier, tout comme il leur enseignera à d'autres heures la beauté du travail accompli dans la joie, en un mot le vrai bonheur de vivre.

ESTELLE C.

Lac Gagnon, 1938.

M. Etienne Gilson à la Société d'Etude

On voudra bien prendre note que la conférence de M. Etienne Gilson, inscrite au programme de la Société d'Etude et de Conférences pour le 13 décembre prochain, aura lieu vendredi de cette semaine, 18 novembre, à 8 h. précises, au salon Prince de Galles de l'Hotel Windsor.

Retenons les deux...

Le 11 décembre 1931, le Canada a cessé d'être partie intégrante de l'Empire. Onze décembre dix-neuf cent trente et un! Retenons bien cette date. C'est depuis ce jour et cette année-là que notre patrie est devenue un pays indépendant, librement associé au Commonwealth des nations britanniques. Retenons aussi l'adresse du marchand de fourrures dont le nom: J.-E. Reid, est synonyme de haute qualité dans tout ce qui fait l'objet de son commerce. Repeignons-nous aussi que c'est chez Reid que l'on achète à meilleur compte. L'adresse de Reid: 1473, rue Amherst.

Internationale de la Jeunesse féminine catholique

Le secrétariat général vient de lancer le programme du Congrès, qui se tiendra à Rome, du 11 au 14 avril 1939, et qui s'achèvera par l'audience pontificale, et le chemin de croix au Colisée. (Méditations trinitaires en 14 langues).

Les trois journées d'étude seront consacrées aux sujets suivants: "Formation à l'Apostolat": sujet présenté par Mlle S. del Valle du Mexique, et discuté en cercles linguistiques.

"Champs d'Apostolat": Etude en sections et sous-sections, qui aborderont les problèmes suivants: Apostolat dans la Famille, la paroisse, la société: jeunesse rurale, ouvrière, bourgeoise, des écoles, jeunes malades, infirmes, de l'univers.

De plus, les divers pays représentés donneront un court aperçu des activités de leurs ligues, et la présidente, Mlle Chr. de Hemptingne parlera de l'Action mondiale du Mouvement international des Jeunes.

Son Eminence le cardinal Pizzardo clôturera les séances d'étude par une conférence sur "l'Apostolat de la charité".

L'organisation italienne réserve aux congressistes une soirée amicale de fraternisation dans la joie.

Les délégations des pays du Nord-Ouest de l'Europe peuvent participer à un voyage très spécialement avantageux aux prix de 1,400 frs. (en 3e classe) et de 1,635 frs. (en 2e classe). Ce voyage ne comporte pas de trajets de nuit, dure quinze jours et prévoit huit jours pleins à Rome, et des arrêts à Lucerne, Florence, Assise, Turin, et Paris.

Sont invitées au congrès des dirigeantes, militantes ou membres des organisations affiliées et qui s'intéressent aux sujets traités.

Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat des jeunes: quai des Dominicains, 12, Gand. (Belgique).

PETIT CARNET

PROCHAIN MARIAGE

Le mariage de Mlle Valérie Maher, fille de M. et Mme Alphonse Maher avec le docteur Gaston Demers, fils de M. et Mme Rodolphe J. Demers, décedés, sera célébré samedi, le 26 novembre, à 8 heures et demie, en l'église St-Pascal de la Côte-des-Neiges, par M. le curé René Kieffer, cousin du marié. Pas de faire-part.

Les activités féminines

Retraite au couvent de Ste-Anne, Lachine

Du 7 au 10 décembre, une retraite fermée dite "de vocation" aura lieu à la maison-mère des Soeurs de Sainte-Anne, rue Sainte-Catherine, Lachine, sous la direction de M. l'abbé Edgar Gaudry, aumônier.

Les jeunes filles qui désirent suivre cette retraite sont priées d'inscrire au plus tôt et de prendre note que les exercices commenceront à 6 h. du soir.

Pensionnat de Lachine

"Les Religieuses de Ste-Anne du Pensionnat de Lachine, invitent bien cordialement leurs anciennes élèves à leur Alma Mater, dimanche, le 20 novembre, à 10 heures, à la messe de la Sainte-Trinité. Toutes sont bienvenues et sont priées de considérer cette invitation comme personnelle."

Récolation chez les Franciscaines

La récolation mensuelle des Anciennes retraitantes aura lieu dimanche prochain, 20 novembre au nouveau local des Franciscaines Missionnaires de Marie, 120 Laurier est, Tel. DOLLARD 9025 ou CULMONT 6061. Toutes les jeunes filles sont cordialement invitées.

Au profit de la colonie Ste-Thérèse

Une soirée de bingo, au profit de la Colonie de Vacances Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus, organisée par Mlle M.-L. Pavan, aura lieu mardi, le 22 novembre, à 8 h. 30 du soir, à la salle de l'église du Sacré-Cœur, coin Plessis et Ontario, sous la présidence d'honneur de M. le curé Bourassa.

Les billets seront en vente à la porte. Tout le monde est cordialement invité.

Concert sacré à Verdun

Dimanche prochain, 20 novembre, la chorale Notre-Dame de Lourdes de Verdun, célébrera la Sainte-Cécile, par un concert sacré, à l'issue des vêpres. M. le curé J.-V. Paquette présidera au choeur et un programme de choix y sera exécuté par les membres de la chorale assistés de la petite maîtrise des Frères du Sacré-Cœur. A cette occasion, l'organiste titulaire présentera deux pièces inédites de sa composition: un "O Salutaris" à 3 voix et un "Ave Maria" à 4 voix. M. Geo. Demers, directeur de la chorale, M. M. Dupont, M. E. Daoust, ainsi que les religieux du Sacré-Cœur, prêteront leur précieux concours. En voici le programme:

- 1-(a) Gavotte... J.-S. Bach
- (b) Plus... J.-S. Bach
- 2-Cor Jeu (4 voix) R.-C. Lurieu, C.S.V.
- 3-O Salutaris (3 voix)... R. Le Tourneur
- 4-Ave Maria... R. Le Tourneur
- Soliste: V.-A. Daoust, maître de chapelle
- 5-Salve Pater grégorien
- 6-Tantum Ergo... Ch.-M. Widor
- Soliste: M. Geo. Demers
- BENEDICTION DU T. S. SACREMENT
- 7-Laudate Dominum, grégorien
- Chs Gounod
- 8-Sortie libre... Paul Wachs
- Entrée libre.

Chez les gardes-malades de Notre-Dame

L'assemblée mensuelle des gardes-malades du Hôpital Notre-Dame aura lieu le 18 novembre, à 2205, Maison-neuve, à 8 h. 30 du soir.

Le conférencier sera M. Etienne Blanchard, P.S.S. Le titre de sa conférence sera "Gaspillage". Toutes sont invitées.

Spécial Feuille d'Erable EATON

Des patins pour toute la famille



Si vous ne pouvez venir au Magasin, téléphonez PLATEAU 9211.

Nous avons rarement pu offrir des patins de cette qualité superbe à ces prix. Economisez en achetant maintenant. Comparez les prix. Choisissez-en pour vous et pour éternels.

GARÇONS	FILLETES
Pointures: 11 à 5. Spécial Feuille d'Erable, vendredi, bottines et patins	Pointures: 11 à 3. Spécial Feuille d'Erable, vendredi, bottines et patins
2.89	2.89
HOMMES	DAMES
Pointures: 6 à 12. Spécial Feuille d'Erable, vendredi, bottines et patins	Pointures: 3 à 8. Spécial Feuille d'Erable, vendredi, bottines et patins
3.19	3.19

Les clients du dehors de la ville peuvent écrire au Service d'Achats EATON, Montréal.

Articles de sport, au quatrième.

T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

"9 manteaux sur 10 sont faits sur mesures"

Oui, certaines fourrures durent plus longtemps

Il en est des fourrures comme des gens: quelques-uns vivent plus longtemps que d'autres, mais, en fait de fourrures, seuls des experts tels que nous pouvons choisir pour vous celle qui se conservera d'année en année. Si c'est la durée que vous recherchez — venez ici d'abord.

CARACUL	\$45	RAT MUSQUE	\$125
Rég. \$65		Rég. \$185	
BROADTAIL NOIR	\$40	SEAL D'Hudson	\$145
Rég. \$60		Rég. \$185	
SEAL FRANÇAIS	\$70	MOUTON DE PERSE	\$195
Rég. \$90		Rég. \$300	

Vente d'échantillons de PALETOTS d'HIVER POUR HOMMES \$29.50 Valeurs jusqu'à \$45

CUMMINGS
FURS LTD

Cet élégant Manteau de Broadtail, \$125. 284, OUEST, NOTRE-DAME PL. 8901

Ouvrez le samedi après-midi.

Les Pro-duits de Catelli
ont par tout les Fa-vo-ris

LE MACARONI AU LAIT CATELLI en paquets seulement

Le blé et le lait, éléments constitutifs du macaroni, spaghetti ou vermicelle au lait CATELLI en paquet, en font l'aliment par excellence contre les intempéries de l'automne. Demandez-le à votre épicer.

IMPORTANT:—Sur réception de 30 étiquettes de conserves CATELLI ou façades principales des paquets CATELLI, nous vous enverrons gratuitement un beau jeu de cartes fini toile. Adressez à CATELLI, 305, Bellechasse, Montréal.

CATELLI
MACARONI AU LAIT

Feuilleton du "Devoir"

RETOURS...

Roman Inédit

Par D. Du Clos et Angel Flory

16. (Suite)

J'ai tout dit ce soir à maman. Elle m'a écouté, comme toujours, avec un sang-froid imperturbable.

— Allons, à-t-elle conclu quand j'ai eu fini mon récit, je vois que tu as fait une fameuse sottise. Qu'est-ce que c'est que cette vieille folle qui déshérite sa fille parce qu'elle n'aime pas Chateaubriand, et qu'est-ce que cette jeune fille sans fortune qui n'a pas la sagesse de faire le nécessaire pour assurer son avenir? Ce sont des détraqués, des originaux? Tout ce que tu me racontes là est du pur vaudeville! Je demeure sidéré.

— Mais, maman, ce n'est pas le moment d'abandonner Mlle de St-Côme; elle est ma fiancée, je me considère tout à fait engagé envers elle par l'honneur et par l'affection profonde que je lui ai vouée.

— Allons donc! Tu connais cette jeune fille depuis deux mois, tu ne vas pas me faire croire que ton cœur est sérieusement atteint. Et puis, qu'est-ce que cette histoire de fiançailles?... Tu n'as pas pris sur toi d'engager définitivement ton avenir sans demander l'avis de tes parents, je suppose?

— Je vous ai écrit, ma mère!

— Oui bien, mais tu l'es bien gar-

dé de me parler de choses définitives. D'ailleurs, je ne me sens pas la force de discuter sur de pareils enfantillages avec toi! Je ne sais pas si tu réalises tout ce que j'ai eu à endurer depuis quelque temps, je suis à bout maintenant!

"Voici mon dernier mot: tu as le choix entre ta mère et cette étrangère que tu ignorais encore au moment de ton départ pour les vacances. Si, allant contre ma volonté, tu l'épouses, je ne te reverrai jamais, ni elle, ni vos enfants."

— Mais, maman, il n'y a pas de jeune fille plus honorable, plus estimable que Mlle de Saint-Côme. C'est sous l'égide de mes amis Ker-doré que nous sommes entrés en relations, elle appartient à une des meilleures familles de Nantes, rappelez-vous tous les renseignements parfaits que l'on vous a donnés sur elle il n'y a pas bien longtemps.

Maman a paru un instant ébranlée.

— Oui, il me semble, en effet, m'a-t-elle répondu en passant, d'un geste las, sa main sur son front... on disait d'elle beaucoup de bien.

Mais cette lettre dont tu viens de me lire un passage est d'un enfantillage effrayant, c'est une évaporée, cette soi-disant perfection.

Nous avons besoin d'une femme sérieuse pour mener notre barque désemparée, nous avons besoin d'une femme fortunée.

"Nous avons besoin..." Pauvre maman, le chagrin l'égarait. Qui est-ce qui se marie, elle ou moi?

— Enfin, à-t-elle fini par s'écrier, exaspérée, tu n'as pas la prétention d'amener ici, dans cette maison, une autre pauvre sœur... Il y a assez de nous deux!

— Maman, nous attendrons un peu! Laissez-moi le temps de me débrouiller, de trouver une situation.

— Toi? Tu es aussi peu pratique que ton père. Si je ne m'en mêle pas, tu n'arriveras à rien. Tout ingénieur que tu es, tu n'es qu'un rêveur, qu'un sentimental.

— J'ai du moins montré, comme mon père, que je savais travailler. — Oui, mais travailler et produire, cela fait deux! Tu es très jeune moralement parlant, tu es même

naïf, mon pauvre enfant, tu viens de le prouver en t'engageant d'une façon aussi imprudente pour la première fois qu'on te laisse voler de tes propres ailes!

Je n'ai pas riposté que si j'étais naïf d'autres s'étaient montrés bien imprudents. Comment ma mère, sous prétexte de délicatesse, connaissait mon cher valet de père, comment a-t-elle nagé si longtemps d'intervenir dans nos affaires?

Que vais-je écrire à ma pauvre petite Lucile? Je la sens dans une telle sécurité en ce qui me concerne... Elle compte tant sur mon amour, sur la fidélité de ma parole. Situation atroce!

25 octobre.

Hier au soir, j'ai osé dire à ma mère, dont l'état d'exaltation contenue m'effraie un peu:

— Maman! tout de même, si vous vous décidez à vendre l'hôtel comme cela arrangerait toutes choses!

Elle a bondi.

— Ça, jamais de la vie, jamais je

n'y consentirai, tu m'entends! Il y a plus de deux siècles que cette maison est dans ma famille, j'y tiens de toute la force de mon âme, j'aime ces vieilles pierres, ces pavés murs entre lesquels se sont écoulées des vies si honorables...

J'y mourrai de faim et de misère s'il le faut, mais je ne vendrai pas! Ne me parle plus de cela, jamais! Va-t-en si tu veux faire ta vie ailleurs, tu es libre!

Oh! paroles cruelles, inadmissibles de la part d'une mère! La mienne préfère à son fils cette maison vêtue qui n'a pas d'âme. Patrie familiale, consécration d'un rang dont elle ne veut pas déchoir, c'est l'orgueil de caste qui inspire une telle volonté!

Quelle vie entre nous désormais! Je n'ose rien dire encore à Lucile qui continue à m'écrire des lettres si gentilles; l'explique la laconisme de mes réponses par le temps qui me manque, et de fait je bats le pavé toute la journée pour tâcher de trouver une situation. Rien encore.

30 octobre.

Ma mère ne quitte pas sa chambre depuis deux jours, elle est en un changement effrayant. J'ai fait venir le médecin de mon père, c'est tout juste si elle ne l'a pas mis à la porte.

En la quittant, le docteur m'a dit:

— Votre mère est en effet dans un état de dépression nerveuse qui demande des soins. Elle aurait besoin de calme, de repos; elle prétend qu'elle a de gros soucis, mais refuse de dire lesquels. Tâchez qu'elle suive les prescriptions que je lui laisse.

31 octobre.

Maman est mieux, grâce au Ciel; elle vient de m'appeler dans sa chambre, elle était assise dans son fauteuil, plus droite, plus rigide que jamais.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 420 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'imprimerie populaire (à responsabilité limitée) — propriétaire — Georges Pelletier directeur-gérant.

La Faculté des arts

M. le doyen Léveillé, de la Faculté des sciences, a déjà expliqué le mécanisme de sa Faculté, à cette place même (vendredi 2 juin 1933). Le régime de la Faculté des lettres a été exposé à la même place par son doyen également, le chanoine Emile Chartier, (samedi 22 décembre 1934). En sa qualité d'administrateur-délégué au baccalauréat, ce dernier nous décrit aujourd'hui l'organisation de la Faculté des arts.

Disparue de presque toutes les universités européennes, l'ancienne Faculté des arts ne s'est pratiquement maintenue que dans les institutions anglo-canadiennes et américaines. Mais, tandis que dans les premières elle était une Ecole d'enseignement supérieur, correspondant à nos Facultés de philosophie, de sciences pures et de lettres, en Amérique elle s'est restreinte à l'enseignement secondaire, celui que procurent les collèges classiques du Québec français et les *High Schools* plus les Facultés de Arts des établissements anglophones.

Pour ne pas faire figure d'étranger en pays nord-américain, les universités françaises (Laval, Montréal) ou bilingues (Ottawa) du Canada ont dû paraître posséder ce rouage. Chacune a donc créé chez elle une Faculté des arts conforme à son caractère. Ici, nous n'avons à faire connaître que celle de Montréal.

Tout organisme de ce genre est à la fois une Faculté d'enseignement et une Faculté d'examen. Sous ce dernier aspect, il a pour objet de diriger l'examen des candidats au baccalauréat et d'octroyer le diplôme à ceux qui l'ont mérité. En tant qu'organe d'enseignement, il prépare les candidats à l'examen qui permet, quand ils y ont réussi, de leur conférer le diplôme.

A Montréal, en l'absence d'un collège universitaire à qui reviendrait cette fonction, la Faculté d'examen est constituée par le recteur seul, substitué naturel de tout corps non encore régulièrement constitué.

C'est lui qui détermine la date de l'examen, choisit les questions à traiter et les transmet aux concurrents sous pli scellé. Après les séances, c'est lui qui reviennent les manuscrits également scellés, pour la correction desquels il désigne seul les jurys. Les frais de l'examen et du diplôme, c'est lui qui les perçoit par l'entremise du trésorier, lequel en dispose dans les meilleurs intérêts de l'Université.

Cet état de choses n'est que normal. Le baccalauréat est l'examen qui permet de juger si les candidats ont les connaissances suffisantes pour entrer dans les Facultés et Ecoles professionnelles ou d'études supérieures. Le diplôme de bachelier est la clef qui ouvre les portes. Dès lors, l'Université ne peut permettre à personne d'intervenir dans l'un ou l'autre de ces domaines. Il en est d'elle comme des collèges: aucun ne penserait même à confier au collège voisin le soin de faire subir ses examens ni de décerner à sa place son certificat d'études.

L'examen présuppose deux conditions. Il faut qu'il soit organisé d'après un règlement variable selon les différentes catégories de candidats ou la diversité des institutions qui les présentent. Il faut ensuite qu'il soit préparé d'après un programme uniforme pour tous les candidats. Le car du diplôme doit attester qu'ils ont tous reçu la même formation classique.

Encore ici, comme le règlement et le programme se rapportent à l'examen de l'Université, c'est à elle qu'il appartient de modifier le premier selon les circonstances et d'élaborer le second.

Ce serait pareillement à elle qu'il reviendrait de donner l'instruction conforme à son programme, si elle avait une Faculté des arts régulièrement constituée, un collège universitaire. Comme elle n'en a point, elle a dû chercher à l'extérieur un corps qui dispensât en son nom l'enseignement secondaire des arts, c'est-à-dire de la philosophie, des lettres et des sciences.

C'est ce corps qui, dans la Faculté des arts, constitue la Faculté d'enseignement.

II

A Montréal, ce corps se compose de cinq groupes assez disparates, mais qui tous ont au moins un trait commun. De même que chacun des groupes est complètement indépendant des autres, chacune de ses unités se rattache à l'Université (lui est affiliée) directement, sans l'intermédiaire du groupe et uniquement en vue du baccalauréat. Le statut que l'Université signe avec chaque unité séparément laisse cette unité, pour tout autre objet que le baccalauréat, aussi indépendante de l'Université qu'elle l'est, pour le baccalauréat comme pour tout le reste, de l'unité voisine et du groupe dont elle fait partie.

Le premier de ces groupes est celui des institutions classiques pour jeunes gens tenues par le clergé séculier ou régulier, dans les six diocèses de la province ecclésiastique de Montréal. Ce sont les collèges, séminaires ou externats, de l'Assomption, Bourget (à Rigaud), Joliette, Montréal, St-Charles-Borromée (à Sherbrooke), St-Hyacinthe, St-Jean-sur-Richelieu, St-Laurent, St-Sulpice, Ste-Croix, Ste-Thérèse et Valleyfield.

Le statut qui relie chacune de ces maisons isolément à l'Université prévoit que, en ce qui concerne leurs élèves, l'Université ne modifie ni le règlement ni le programme de son examen sans consultation préalable avec leurs supérieurs et sans l'assentiment des deux tiers d'entre eux.

D'autre part, le règlement accor-

de à ce premier groupe de maisons certains privilèges relativement à l'examen. Les questions proposées doivent être choisies chaque année parmi les séries que chacune envoie au recteur. Au lieu d'être tenues à l'Université, comme ailleurs, les séances de compositions ont lieu dans chaque maison. Le supérieur de chacune désigne, parmi ses professeurs, le jury de surveillance. Quant aux jurys de correction, c'est de ces mêmes maisons que le recteur tire, d'après un ordre établi une fois pour toutes pour chaque matière. Enfin, plutôt qu'à l'Université même comme ailleurs, la correction se fait dans chaque maison à tour de rôle, d'après un roulement fixe.

Trois collèges tenus par les RR. PP. jésuites forment le deuxième groupe: Loyola, section anglaise de l'ancien Ste-Marie, et le Ste-Marie actuel ou externat dont Jean-De Brébeuf est le pensionnat.

A l'égard de ce groupe, l'Université peut, d'après sa charte civile, et doit, d'après un télégramme de Rome, maintenir le privilège accordé au collège Ste-Marie par la Constitution romaine de 1880. Il consiste en ce que l'Université accepterait, en ce qui concerne les sciences, les examens, règlements et programme de ce collège. Sur présentation, par le recteur du collège, d'une liste de candidats déclarés méritants, l'Université devait leur octroyer son diplôme de bachelier sans autre condition.

Le troisième groupe est celui des institutions classiques pour jeunes filles tenues, dans les six diocèses de la province ecclésiastique, par les communautés religieuses de femmes. Ce sont Marguerite-Bourgeoys (Cong. Notre-Dame), Basile Moreau (Srs de Ste-Croix), Marie-Anne (Srs de Ste-Anne), Marie-Martin (Srs de St. NN. de Jésus et de Marie), et St-Maurice à St-Hyacinthe (Srs de la Présentation).

Le lien de ces maisons avec l'Université est exactement semblable à celui qui lui rattache les collèges pour jeunes gens. Toutefois, en suite d'une demande faite par ces communautés, l'Université désigne, pour présider les séances de compositions, un de ses professeurs comme son représentant officiel.

Les religieuses et religieux enseignants, avec quelques institutrices et institutrices laïcs composent le quatrième groupe. Les candidats de ce groupe proviennent de presque toutes nos congrégations enseignantes.

Quand ils n'enseignent pas actuellement, chacune les prépare au baccalauréat dans sa maison d'études; s'ils sont affectés à l'enseignement, ils s'y préparent dans leur école à leurs heures de loisir. Ils subissent l'examen à l'Université même, soit aux sessions générales de juin et de septembre, soit à une session spéciale ad hoc.

Le statut qui rattache ces congrégations à l'Université prévoit que leurs candidats, absorbés la plupart par leurs classes, puissent fractionner l'examen du baccalauréat d'après un roulement. Ils n'apparaissent au rapport officiel que quand ils ont complété le cycle.

Reste le cinquième groupe, celui des candidats dits *extracollegiaux*. Cette catégorie comprend d'abord les autodidactes, ceux qui n'ont jamais pu fréquenter un collège; ceux qui, après y avoir débuté, ont dû le quitter pour une raison ou pour une autre; ceux qu'un collège, après les avoir admis chez lui, ne juge pas à propos, parce qu'il ne leur a pas procuré toute leur instruction, de présenter au baccalauréat sous son nom.

Tous ceux-là, par définition, tombent sous la juridiction unique du recteur, qui a désigné, pour s'occuper d'eux, un administrateur-délégué. Sous la surveillance de celui-ci, ils passent à l'Université même l'examen sur les matières tant collégiales qu'universitaires. La préparation, ils se la donnent eux-mêmes ou bien, l'ayant reçue en partie au collège, ils la complètent chez des maîtres qui se font une carrière de ce genre de travail.

Cette énumération, en apparence complète, ne le serait pas, si nous ne signalions deux autres groupes. L'un est celui des collèges étrangers à la province ecclésiastique de Montréal: Campion, à Regina (Saskatchewan), et Saint-Christophe, aux Îles Saint-Pierre et Miquelon. Leur régime est analogue à celui des trois premiers groupes. L'autre est l'Institut d'enseignement moderne. Dans celui-ci, on se livre à des études poussées de philosophie de sciences, de français et d'anglais. Les candidats possesseurs du diplôme de l'Institut n'ont plus, pour acquiescer le grade de bachelier, qu'à subir l'examen de langues anciennes. La plupart s'y présentent après s'être préparés dans leurs communautés respectives.

III

A une Faculté d'enseignement aussi hétéroclite il fallait bien, en face des universités anglo-canadiennes et américaines, donner au moins l'apparence de leur *Faculty of Arts* ou *College Course*. Autrement, ces universités auraient pu dire de prendre nos collèges pour des maisons complètement étrangères à l'Université, apparentées tout au plus à leurs *High Schools*. Dès lors, le diplôme de bachelier est arts, concédé aux candidats, aurait continué, lui aussi, de n'avoir à leurs yeux aucune valeur.

Pour corriger cette situation, l'on crut bon de proposer à cette Faculté d'enseignement un conseil d'administration des arts, tout comme si elle était la Faculté régulière qu'elle n'est pas et ne peut pas être.

Ce conseil ne pouvait provenir du groupe des extracollegiaux; ils n'ont, par définition, qu'un directeur possible, le recteur en personne. Il ne pouvait être tiré non plus ni des collèges étrangers ni du groupe des religieuses et religieux enseignants ni de celui de l'enseignement moderne, lesquels n'appartiennent pas à des maisons régulières.

On forma donc le conseil par l'association des autorités préposées aux trois premiers groupes, les

seuls homogènes: les supérieurs des collèges pour jeunes gens; les recteurs des collèges tenus par les RR. PP. jésuites; les représentants des collèges pour jeunes filles. On désigna un doyen, pour en présider les réunions, et un secrétaire, pour en rapporter les délibérations. Tous deux consignèrent les diplômes de bachelier que le recteur, seule autorité de la Faculté d'examen, décerna aux candidats méritants. Les professeurs de ces maisons, parce qu'ils font partie d'une Faculté d'enseignement, deviennent même, à certaines conditions, titulaires, agréés ou chargés de cours.

Dans l'unique conseil actuel (1), les réunions ont un triple objet: entendre les communications que le recteur, comme unique autorité de la Faculté d'examen et au nom de l'Université, juge à propos d'adresser aux membres; exprimer un avis, et donner ou refuser l'assentiment, aux modifications que l'Université juge à propos d'apporter, à l'égard des maisons dirigées par les trois groupes, au règlement et au programme de son baccalauréat; discuter les transformations d'ordre pédagogique, administratif, disciplinaire ou financier, qu'il y aurait lieu d'opérer dans les maisons tenues par ces mêmes groupes.

Lorsque les communications du recteur portent sur des objets qui ressortissent uniquement à l'Université, il est clair que ce conseil n'a pas à exprimer d'avis à ce sujet.

Quant aux modifications que l'Université propose d'apporter à son règlement et à son programme, quand les deux tiers des membres ont déclaré les accepter, leur accord préalable est une garantie pour le recteur qu'il ne lèsera pas les intérêts de leur maison en leur donnant la sanction universitaire. Mais il est clair encore que, la valeur universitaire, les règlements nouveaux ne l'acquiescent que par cette signature; et il est non moins clair que, une fois apposée cette signature, ils ont force légale pour toutes les maisons des trois groupes, mais pour celles-là seulement.

Dans les délibérations qui portent sur des objets étrangers au baccalauréat, donc de régie interne, l'Université n'a pas à intervenir d'autorité. Dans ce domaine, les supérieurs seuls décident et leur décision est finale. Mais, comme chacun des trois groupes du conseil est indépendant à l'égard de l'autre, comme aussi chaque unité de chacun des groupes est indépendante par sa charte de toutes les autres unités, il est clair enfin que, les décisions prises, le supérieur de chaque maison reste libre de les y appliquer dans la mesure et au temps où elles contribueront au progrès de son institution.

De fait, dans le passé, certaines d'entre elles n'ont pas jugé à propos de donner suite à quelques-unes des mesures adoptées par l'ensemble du conseil. Elles jugèrent que les circonstances locales rendaient inopportune la mise en vigueur de la mesure. Et elles agissaient ainsi avec d'autant moins de gêne que, dans ce domaine intime, leur charte leur garantissait une liberté et une indépendance absolues tant envers l'Université que par rapport les unes aux autres.

Pour être complet, ajoutons que ce conseil jouit des lumières d'un corps dont on ne saurait dire trop de bien. Sous le nom de Comité permanent de l'enseignement secondaire, quatre spécialistes de nos collèges étudient d'avance les propositions à discuter en conseil et présentent sur chacune un rapport préalable. Un cinquième spécialiste, représentant du recteur et de l'Université, préside aux réunions de ce Comité. A même les fonds qu'elle perçoit des candidats au baccalauréat et qui sont donc sa propriété, parce qu'elle est seule la Faculté d'examen, l'Université fait chaque année à cet organisme un cadeau substantiel, qui lui permet de défrayer ses dépenses.

En somme, dans la Faculté des arts telle que présentement composée à Montréal, il faut distinguer deux éléments: celui des maisons qui préparent à l'examen du baccalauréat universitaire et cet examen lui-même qui permet au recteur de conférer le diplôme universitaire de bachelier.

En attendant la constitution d'une Faculté des arts régulière, c'est-à-dire l'établissement d'un collège faisant partie intégrante de l'Université parce qu'il aura la même charte qu'elle et dont le contrôle sera *ipso facto* celui de la Faculté, la direction de l'examen est confiée à un organisme permanent de supérieurs en conseil de la Faculté d'enseignement, pour permettre aux Anglais et aux Américains de nous comprendre, ni ne détruit l'indépendance réciproque des groupes divers ou des maisons qui composent chacun d'eux, ni ne leur confère de pouvoir direct sur la Faculté d'examen. Tout ce qui incombe au recteur sur ce terrain, c'est, dans les mesures qu'il se propose d'adopter, de tenir compte des privilèges que son statut propre d'affiliation garantit à chaque unité.

Quant à l'enseignement préparatoire, chaque unité ayant sa charte qui la rend là-dessus indépendante de l'Université comme des autres unités, le conseil de chacune y a seul pleine juridiction.

Que cette organisation temporaire ait été utile et sage, les faits l'ont prouvé. Les discussions entre supérieurs ou entre spécialistes d'une même matière ont provoqué, dans l'enseignement collégial, des progrès dont on ne peut que se réjouir. Les consultations que l'Université, sur sa propre proposition, a reçues du conseil de la Faculté d'enseignement lui ont permis de relever de beaucoup le niveau de son examen.

Dans tous les cas, cette organisation a fait comprendre aux universités anglo-canadiennes et amé-

ricaines qu'il y a peu de différence entre leur *Faculty of Arts* plus leurs *High Schools* et notre système de collèges classiques, peu de différence aussi entre notre examen et le leur, notre diplôme et le leur. Du point de vue interuniversitaire, c'est un résultat dont on ne saurait exagérer l'importance.

Le vice-recteur de l'Université de Montréal, administrateur-délégué au baccalauréat,

Chanoine Emile CHARTIER

L'Institut Canadien de Plomberie et Chauffage

Sixième conférence annuelle, aujourd'hui, à l'hôtel Windsor — La construction de l'habitation à bon marché, au premier plan — Dîner de clôture

La sixième conférence annuelle de l'Institut Canadien de Plomberie et Chauffage (Canadian Institute of Plumbing and Heating) a lieu aujourd'hui à l'hôtel Windsor. On s'attend à la présence des représentants de toutes les différentes maisons faisant partie de l'Institut. Celui-ci compte 90 pour cent des fabricants et 85 pour cent des négociants intéressés dans la plomberie et les systèmes de chauffage au Canada.

On discutera principalement, au cours de la réunion, les meilleures mesures à prendre pour stimuler l'embauchage, grâce à la construction des habitations à bon marché, en vertu du Plan fédéral de l'habitation. Le ministre canadien des finances coopère avec les organisateurs de la conférence, et l'on pourra trouver à l'hôtel Windsor, à ce sujet, des plans, devis et autres détails concernant l'habitation à bon marché.

Orateurs au banquet

Au dîner annuel qui clôturera la conférence, ce soir, à l'hôtel Windsor, le principal orateur sera M. W. C. Clark, sous-ministre des finances, invité d'honneur des congressistes. Parmi les autres orateurs, signalons M. J. P. Day, professeur à l'Université McGill, qui parlera des prévisions économiques pour 1939.

Dante et la philosophie

LES COURS DE M. GILSON, CE SOIR, VENDREDI ET SAMEDI MATIN

M. Etienne Gilson, conférencier de l'Institut scientifique franco-canadien, prononcera trois conférences publiques sous les auspices de la Faculté de philosophie. M. Gilson traitera de Dante et de la philosophie. Ce soir et vendredi soir, il parlera à 8 h. du "Convivio" et de la "Monarchie"; samedi, il parlera, à 10 h. du matin, de la "Divine Comédie".

Ces conférences sont publiques et ont lieu à l'amphithéâtre de l'Ecole technique, 200 ouest, rue Sherbrooke.

VIEND DE PARAITRE

La conquête économique

T. I — Les forces essentielles par M. EDOUARD MONTPETIT

Les Editions Bernard Valiquette, récemment fondées à Montréal, débutent très heureusement. En effet, elles nous présentent un premier ouvrage: *La conquête économique* (Les forces essentielles), qui est d'un intérêt capital, tant à cause de la personnalité de l'auteur que du sujet traité.

M. Edouard Montpetit est, à coup sûr, l'un de ceux qui ont le plus profondément influencé notre vie nationale. Il a d'abord fait oeuvre d'éducateur et l'on sait l'ampleur de son action dans ce domaine. Mais s'il a aussi pris, par ailleurs, une place considérable dans notre monde littéraire, il ne faut pas oublier le juste prestige que lui vaut son oeuvre d'économiste.

M. Montpetit a dû faire preuve, et *La Conquête économique* nous en dit quelque chose — d'un singulier courage en abordant cette terre en friche de l'économie. Mais il avait vu clair dans notre problème national, et tout de suite il avait compris que notre peuple ne saurait assurer sa survie que par l'économie.

Les débuts furent pénibles, et nous constatons combien il était difficile de trouver dans les matériaux dont M. Montpetit disposait les éléments d'une doctrine. Mais nous avons fait de grands pas, depuis ce temps-là, et les idées qu'il a jetées ont fait leur chemin, au point qu'on ne sait pas toujours d'où elles sont venues. Il est juste de rendre à M. Montpetit l'hommage auquel il a droit.

M. Montpetit sait jeter sur nos déficiences un oeil clairvoyant. Mais il ne croit pas nécessaire, pour cela, d'adopter le ton pessimiste, car tous les espoirs nous sont permis puisque nous disposons des "Forces essentielles". En effet, l'auteur nous montre l'étendue de nos richesses naturelles, la valeur de notre capital humain, l'ampleur de notre capital argent.

C'est à l'analyse de ces forces que M. Montpetit consacre le premier volume de *La Conquête économique*, qui en comprendra trois.

On sait combien M. Montpetit sait manier le marteau de la prose française. Sa phrase, d'une flexibilité rare, allie l'éloquence la plus vive et la plus sûre, à une sobriété et une précision qu'on rencontre trop peu souvent chez nous. Tous conviendront que de nombreuses pages de *La Conquête économique*, en particulier celles de l'introduction, ont leur place toute désignée dans les anthologies futures.

LA CONQUÊTE ÉCONOMIQUE (T. I: Les forces essentielles) est en vente au "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. Beau volume de 300 pages, sur papier conquisse India, sous couverture en deux couleurs; prix: un dollar.

Autre victoire pour Chamberlain

L'élection de Walsall

Londres, 17 (CP) — Sir George Schuster a conservé, hier soir, au gouvernement, par une majorité amoindrie, le siège de Walsall à la Chambre des communes. Cette nouvelle élection complémentaire s'est faite sur la question de la politique étrangère de M. Chamberlain. Sir George, renégociant, a défait le candidat travailliste George Jeger, par 7,158 voix. Il a reçu 27,720 votes contre son adversaire 21,562. Bien que les travaillistes aient, durant la campagne électorale, parlé de la persécution que les Juifs subissent actuellement dans le Troisième Reich pour démontrer que la politique de paix de M. Chamberlain était un échec, les adversaires du premier ministre ont été incapables de répéter le succès qu'ils avaient remporté, le 7 novembre, en élevant au gouvernement le siège de Dartford.

Le résultat de l'élection connu, sir George a déclaré: "L'électorat a reconnu que M. Chamberlain avait sauvé la Grande-Bretagne de la guerre." Il y aura deux autres élections complémentaires demain, dans Doncaster et Bridgewater.

Lucien Scitote aux Concerts Symphoniques

M. Lucien Scitote, violoniste, jouera avec l'orchestre des Concerts Symphoniques de Montréal, vendredi soir le 18 novembre, au Plateau.

M. Scitote est comme professeur, à Montréal, pour le violon, Alfred De Sève et Maurice Onders, et pour l'harmonie, Oscar O'Brien et Claude Champagne. Il poursuit ses études à New-York avec Louis Persinger, professeur de Menuhin, et à Bruxelles avec le maître Alfred Dubois. Il s'est fait entendre comme soliste en maintes occasions à la radio, et en concerts, notamment avec l'orchestre des Concerts Symphoniques.

Lucien Scitote s'est toujours intéressé à la musique de chambre et a joué avec plusieurs organisations. Depuis quelques années, il s'est consacré, dans ce domaine, au Quatuor de Montréal dont il est le premier violon et qu'il a lui-même fondé, avec Roland Leduc.

Vendredi soir, M. Scitote jouera le Concerto en ré majeur de Beethoven. Sir Ernest MacMillan sera au pupitre de chef d'orchestre. Il reste encore de bons billets en vente au bureau des Concerts, chambre 219, hôtel Windsor, La. 6037, ou chez Edmond Archambault, 500 Sainte-Catherine est.

L'organisation Lewis

Pittsburgh, 17 (CP) — Le nouveau Congrès de l'organisation industrielle a été établi, hier, la constitution qui en fait un organisme permanent, rival de la Fédération américaine du travail. Cette constitution donne des pouvoirs très vastes aux chefs de l'organisation et elle les autorise à demander aux membres de l'association des cotisations qui sont le double de ce que l'organisme de William Green exige. Le Congrès de l'organisation industrielle de Lewis s'attend à retirer un revenu annuel de \$3,000,000. Tout indique que Lewis sera élu président du nouvel organisme.

Le cinquantenaire de l'Institut Pasteur

La 54,834ème personne traitée après avoir été mordue par un chien enragé — L'expansion des Instituts Pasteur dans le monde

Paris, 16. (P.C.-Havas). — "Nous avons célébré à notre façon le cinquantenaire de l'Institut Pasteur, déclare le chef du service antirabique, le Dr Pierre Léprieux. Nous avons traité notre 54,834ème personne mordue par un chien enragé." Car le jour anniversaire fut une journée comme les autres dans les vastes laboratoires de l'Institut Pasteur et ses annexes. La célébration officielle de la fondation du grand établissement scientifique n'aura lieu qu'au mois de février. En attendant, l'Institut se développe, étend le champ de ses travaux et essaie sur le monde entier des milliers d'élèves qu'il a formés aux techniques pastoriennes.

"Aucune maison de commerce n'a connu ses cinquante dernières années plus de succès que notre maison Pasteur, a coutume de dire le docteur Louis Martin, directeur de l'Institut, seulement nous ne faisons pas payer le génie de nos inventeurs et les sérum fabriqués sont vendus au prix coûtant pendant que les sérum nouveaux inventés sont lancés dans le public, sans réserve."

Dix-huit instituts Pasteur sont marqués dans le monde par des découvertes ou des travaux particuliers. A Bruxelles, c'est le professeur Bordet qui donna son nom à la réaction fameuse sur la plus redoutable des maladies du sang. A Strasbourg, c'est le professeur Emile Borrel qui — en témoignage absolu de l'indépendance scientifique — des instituts filiales — se signala par des théories nouvelles et peu orthodoxes sur les origines du cancer. L'Institut de Tunis fut rendu célèbre par les travaux du professeur Nicolle sur le typhus et sa prophylaxie. Léon Calmette, lui, travailla à Lille et à Hanoi avant de préparer le sérum antivenimeux. Mais c'est encore à Paris que les Pasteuriens travaillent avec le maximum d'efficacité, grâce à la répartition dans de nombreux laboratoires d'une foule de chercheurs venus de tous les coins du monde et dont beaucoup complètent des études faites dans les facultés de médecine. Car le temps est passé où l'Institut paraissait un établissement privé, en concurrence avec l'enseignement officiel. Tels médecins des hôpitaux, professeurs à la Faculté comme Pasteur, Valléry-Radot, sont membres du conseil d'administration de l'Institut Pasteur. Tels autres jeunes savants partagent leur temps entre le laboratoire des recherches à la Faculté et le laboratoire de l'Institut.

Pour l'instant, tout un bâtiment nouveau est consacré à la préparation minutieuse du B.C.G., découvert par Calmette et Guérin, et qui est employé pour prévenir la contagion chez les nouveaux nés en contact avec des tuberculeux. Par des centaines de litres ce sérum s'en va des fermes-laboratoires Garches vers les centres médicaux de France et de l'étranger. C'est le sérum antidiphthérique, découvert par les docteurs Roux, Yersin et Martin. C'est le sérum antitétanique, c'est surtout la fameuse anatoxine Ramon, pour la prévention de la diphtérie, qui est cultivée en quan-

tité industrielle sur de véritables escadrons de chevaux. Enfin, l'Institut Pasteur continue à donner dans l'hôpital Pasteur, annexe moderne, ce que doit être le traitement pour les maladies contagieuses dans n'importe quel hôpital moderne.

Le "Lady Drake"

En route pour les Bermudes, les îles du Vent et sous le Vent, la Barbade, Trinidad et la Guyane anglaise, le *Lady Drake* de la *Canadian National Steamship* quitte Halifax, ce soir, avec ses cabines presque toutes remplies. Il fera escale à Boston samedi matin pour laisser monter des passagers.

Parmi les passagers qui s'embarqueront sur le *Lady Drake* nous remarquons M. P.-L. Hall, directeur général adjoint du *National Trust Company*, M. W. G. Hanson, de *Hanson Brothers Inc.*, M. S.-B. Lindsay, de *Crutcher, Dean et Compagnie*, Mme E.-G. Graham-Brown, M. et Mme J.-D. Patterson, Mme R.-C.-L. Sweeney, Mlle Ann. Sweeney et Mlle M. Wallace, tous de Montréal.

Le *Lady Drake* sera de retour à l'Est le 19 décembre et à Saint-Jean le lendemain. Il quittera de nouveau Halifax le 29 décembre. Les passagers célébreront le Nouvel An sur mer, entre Boston et les Bermudes.

Si vous voyagez...

adresses-vous au SERVICE DES VOYAGES des pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphone: BELAIR 3361

Excursion à
QUEBEC
Aller et retour
de
MONTREAL
\$4
STE-ANNE DE BEAUPRE \$4.70
MURRAY BAY \$6.30

FIN DE SEMAINE DU 26 NOVEMBRE

DEPARTS:
VENDREDI: gare Windsor, 11 h. 30 p.m., gare Viger, 11 h. 30 p.m.
SAMEDI: gare Windsor, 9 h. 10 a.m., 1 h. 25 p.m. et 11 h. 30 p.m., gare Viger, 11 h. 30 p.m., gare Bonaventure, 12 h. 25 p.m., et 8 h. 05 p.m.
DIMANCHE: gare Windsor, 9 h. 10 a.m., gare Bonaventure, 12 h. 25 p.m.
RETOUR: par tous les trains ordinaires, excepté les trains semi-aéro-dynamiques No 349 (7 h. 20 a.m.) et No 351 (3 h. 55 p.m.), de Québec, jusqu'au LUNDI soir, le 28 novembre.
BILLET valable sur les trains des deux compagnies entre Montréal et Québec.
Voitures ordinaires seulement.

CANADIEN NATIONAL • PACIFIQUE CANADIEN

Question:
Quel rapport existe-il entre les gages des ouvriers textiles canadiens et ceux des autres pays?

Réponse:
Dans le monde textile, le Canada est un pays qui paie des gages élevés.

Le Bureau International du Travail à Genève dit:

Au Canada et aux Etats-Unis, les gages horaires sont de plus de 100 centimes or.

En Italie, en Hongrie, en Pologne, les gages horaires sont de 35 à 45 centimes or.

En Chine, au Japon, aux Indes, les gages horaires (monnaie or) sont moins de 20 centimes or (argent Suisse).

En Suède, en Allemagne, en Grande-Bretagne, les gages horaires sont de 55 à 75 centimes or.

La Compagnie Dominion Textile
et ses affiliations dans la Province de Québec fournissent
du Travail à 9,700 personnes
à qui elles versent
en salaires plus de \$8,000,000

Elles paient des salaires cinq fois plus élevés que ceux d'Asie, deux fois aussi élevés que ceux des pays de l'Est de l'Europe et 33% plus élevés que ceux de la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Suède.

La Compagnie possède ou opère des usines dans les six municipalités suivantes:

Drummondville, Magog, Montréal, Québec, Sherbrooke et Valleyfield

DOMINION TEXTILE COMPANY LIMITED

WHITE HORSE SCOTCH WHISKY

"Je veux du WHITE HORSE"

La culture du tabac transforme une région de Joliette

Conférence de M. Antonio Barrette, député de Joliette — Comment des plantations de tabac recouvrent une région sablonneuse aride, jusqu'à ces derniers temps — Origines et développement de l'entreprise

La culture de la canneberge permettrait le développement de nouvelles régions stériles

M. Antonio Barrette, député provincial de Joliette, a prononcé devant le Club Kwanan Saint-Laurent une causerie sur le développement agricole des régions sablonneuses de Joliette, par la culture du tabac à cigarettes.

M. Barrette rappelle qu'au printemps de 1935, sur l'invitation de M. Hildège Borden, marchand de tabac de Joliette, il visitait une serre, propriété de M. Borden, à St-Thomas de Joliette où le marchand tentait la culture du tabac à cigarette. M. Borden, associé avec les agronomes A. Charbonneau, C. Turcot et R. Godbout, et un homme d'affaires de Joliette, M. R. Charette, avait acheté la terre en un an auparavant pour faire des essais. Il s'agissait d'une terre sablonneuse. Les expériences faites sur 7 arpents se soldèrent par une perte, tout en prouvant la possibilité de l'entreprise. Le but des agronomes était de transformer la région aride en terres pour la culture de tabac. Dans l'été de 1935, on planta sur la ferme Borden et ses associés 15 arpents, avec un léger bénéfice. L'association portait le nom de Compagnie des Tabacs Jaunes et Clair.

En 1936, 25 arpents furent semés et rapportèrent \$4,800 de profits.

M. Barrette ayant été élu député en 1936, étudia un projet que lui soumit M. Borden et Charbonneau, pour développer en grand, pour les cultivateurs, les régions sablonneuses incultes, avec une perspective de rendement minimum de \$150 l'arpent.

L'aide du gouvernement

Comme les cultivateurs en question étaient pauvres il fallait l'aide du gouvernement pour construire serres et séchoirs, et aussi empêcher la spéculation sur les terres afin de les garder aux propriétaires.

Le 23 janvier 1937, il y eut réunion à Montréal, où assistaient MM. Auger et Dussault, ministres, leurs sous-ministres et le chef du service d'horticulture et plusieurs techniciens et en plus le Frère Marie-Victorin, MM. Esdras Minville, le Dr G. Préfontaine et les propriétaires de la ferme Borden.

Le projet initial de serres et séchoirs pour former quatre groupes de cultivateurs, chacun composé de trois planteurs, et chaque ferme ayant une serre et trois séchoirs, avec fertilisants chimiques, exigeait une dépense initiale de \$17,000. MM. Auger et Dussault accordèrent l'approbation, séance tenante.

M. Barrette rappelle qu'avant l'expérience Borden, des expériences, sur la suggestion de M. Conrad Turcot avaient été faites à la pépinière de Deschambault en 1930, mais n'avaient pas été continuées. En 1931, MM. Charbonneau et Turcot avaient fait des expériences chez M. Alphonse Lafond, de Joliette, mais donnant un produit de qualité indésirable. M. Lafond a continué les expériences et il a fini par remporter un véritable succès. La Compagnie des Tabacs Jaunes Clairs date de 1934.

C'est en 1936 que les expériences faites démontrèrent de façon décisive le côté économique de l'entreprise.

Les quatre groupes de cultivateurs formés en 1937, s'engageaient à planter en 1937, 60 arpents. M. Barrette avait promis, lors du vote de la somme de \$17,000 en Chambre, une production d'un million de livres pour la récolte de 1938. En 1937 des serres et 13 séchoirs furent construits, disséminés sur quelques milliers d'arpents, et l'on planta 400 arpents, avec une récolte qui rapporta \$110,000. Cet argent servit à construire à son tour 75 séchoirs et 20 serres, chaque construction d'une valeur de \$400 à \$500. On y dépensa donc environ \$50,000 en construction, dès 1937. La récolte elle-même avait coûté en plus \$18,000 de main-d'œuvre; \$5,000 de chauffage et charbon; \$6,000 de camionnage et fret; \$1,000 de taxes municipales, scolaires et paroissiales; \$5,500 d'engrais chimiques; \$3,000 d'intérêt, sur emprunts aux banques; \$7,000 d'assurances sur les bâtiments, soit en tout \$143,500 à ajouter au montant de \$50,000 dépensés pour construction. Il y eut de plus achat de machines aratoires, creusage de puits, etc. En fait, les \$110,000 produits par la récolte de 1937 furent plus que dépensés.

Courses sur les terres

C'était le succès assuré. Aussi il y eut course pour acheter les terres sablonneuses de St-Thomas de Joliette, des milliers de paquets de

lattes, et 25 chars de fertilisants. Un seul marchand de St-Thomas a vendu 8 wagons de vitres doubles pour les serres. Les 2,300,000 livres de tabac produit en 1938 ont atteint une valeur de \$600,000, argent qui a été entièrement dépensé dans la région. La Coopérative a construit à Joliette une usine de 200 à 175 pieds, avec une machinerie ultra-moderne et capable de traiter 5,000,000 de livres de tabac. Tous les renseignements nécessaires pour les plans, machinerie, aménagements ont été fournis gracieusement par l'Imperial Tobacco. L'usine va commencer ses opérations ces jours-ci.

Les etacos

M. Barrette prévoit de nouvelles entreprises pour utiliser d'autres terres d'une autre nature, non par la culture du tabac, mais par celle de la canneberge, ou aïre des marais (atocais).

«Entrez dans les sables sablonneux sur lesquels on cultive du tabac, dit M. Barrette, il y a de longues plaines herbeuses ou pauvrement boisées de résineux qui offriraient un sol fertile après des travaux de drainage. Déjà l'inspecteur en chef du Pacifique Canadien, accompagné de l'agent général de l'agriculture, du Pacifique Canadien, sont venus sur mon invitation et celle du missionnaire colonisateur diocésain, faire une inspection des lieux et se sont déclarés prêts à contribuer pour faire des travaux de drainage, quand nous aurons prouvé la fertilité du sol. Le travail de l'analyse du sol est presque complété par des ingénieurs du ministère de la colonisation. Le rapport sera prêt dans quelques semaines. Il y aura place alors pour deux paroisses nouvelles».

Les sources thermales Miette en Alberta

Pour les rhumatisants

Ottawa (Du ministère des mines et des ressources) — La nouvelle piscine ouverte au public le 15 juin dernier aux sources thermales Miette dans le parc national de Jasper, en Alberta, a attiré une clientèle de plus de 11,000 parmi les visiteurs au parc.

Le site est niché sur les hauteurs de la chaîne Miette des montagnes Rocheuses et l'on estime que les eaux qui alimentent les sources Miette sortent des roches calcaires à un débit de 170,000 gallons en 24 heures. Ces fameuses sources thermales ont une renommée presque insurpassée sur notre continent et elles atteignent une température de 126 degrés Fahrenheit. On croit que les «sauvages» et les premiers voyageurs connaissaient ces sources et s'en servaient pour combattre les maux physiques; aujourd'hui elles sont très estimées pour le traitement du rhumatisme, et autres douleurs du même genre.

La transformation des sources thermales Miette en un établissement moderne attirerait au public peut-être et bénéficier des eaux curatives, offre un exemple frappant de l'ingéniosité avec laquelle l'homme sait tirer profit des merveilles naturelles du parc Jasper. Cet établissement moderne de bains est situé dans un canyon étroit, à une altitude de 4,500 pieds au-dessus du niveau de la mer; il comprend, outre une piscine au grand air, mesurant 75 par 30 pieds, un natatorium intérieur, des chambrettes à vapeur, des douches et 86 cabines pour changer de costume. L'on maintient à une température constante de 100 degrés l'eau de la piscine, laquelle est fortement éclairée par des projecteurs tant sous l'eau qu'au plafond. Le droit d'entrée aux bains et à la piscine est très modique; on peut louer des costumes et des serviettes.

Les nôtres à Toronto

LES JEUNES QUÉBÉCOIS REMPORTENT DEUX CHAMPIONNATS À L'EXPOSITION

Québec, 17. — Les jeunes Roméo Vallin et Roch Couture, de St-Augustin de Portneuf, membres du club local de jeunes éleveurs de bovins qui ont si brillamment remporté le championnat provincial des juges de bétail laitier à Sherbrooke, triomphent également aux concours nationaux analogues de l'Exposition Royale de Toronto, nous apprend une dépêche de notre correspondant à Toronto.

MM. Jean-Paul Pilon et René Séguin, membres du club de jeunes éleveurs de porcs, de St-Clet, comté de Soulanges, champions également à Sherbrooke, ont remporté eux aussi le même succès à Toronto.

Depuis dix ans que se tiennent ces concours nationaux de jeunes juges, la province de Québec a remporté sept championnats. Il est bon toutefois de mentionner que c'est la première année que le triomphe des jeunes éleveurs est aussi complet. Dans les deux concours aux quels ils ont participé notamment un concours d'expertise sur l'espèce bovine et un tournoi d'appréciation de l'espèce porcine ils ont remporté le championnat dans les deux cas.

Nos jeunes éleveurs sont accompagnés de MM. Camille Bouchard, entraîneur de l'équipe de St-Augustin, et J.-P. Fleury, entraîneur de celle de St-Clet, de Soulanges, tous deux propagandistes en industrie animale pour le comté du gouvernement fédéral, dont M. Stéphane Boily dirige les activités dans notre province. MM. les agronomes L.-E. Beutin et E.-L. Raynaud ont pris également une large part au succès que nous sommes très heureux de signaler.

On sait que les clubs de jeunes éleveurs de la province de Québec sont subventionnés conjointement par les deux ministères de l'Agriculture.

MM. Maurice Duplessis, premier ministre, et Bona Dussault, ministre de l'Agriculture, ont présenté leurs félicitations aux jeunes compatriotes qui font beaucoup honneur à l'agriculture québécoise.

Candidat dans St-Henri

M. Joseph Morin annonce qu'il sera candidat à l'élection dans St-Henri, lors des prochaines élections. Pour tous renseignements: Wellington 1255.

Lord Tweedsmuir aux Trois-Rivières

Le vice-roi comble «un de ses plus chers desirs» — La race française du Québec — «Mon ami M. Duplessis» — Il connaît M. l'abbé Albert Tessier et il a lu le «Mauricien»

Les Trois-Rivières, 17. (D.N.C.) — S. E. le baron Tweedsmuir d'Elfield, gouverneur général du Dominion du Canada, a comblé un de ses «plus chers desirs», hier, en visitant les Trois-Rivières, «la ville la plus française de l'Empire britannique». «Parmi les races de l'Empire, a-t-il déclaré au cours de cette visite, nulle ne trouve dans ce pays de plus beaux antécédents que la race française du Québec».

Lord Tweedsmuir en était à son premier voyage ici. Arrivé de Montréal, hier avant-midi, il est parti, hier soir, pour Québec après avoir passé une journée énormément remplie dans ce centre trifluvien qu'il appelle «une auberge à mi-chemin entre la capitale et la métropole. S. H. le maire a reçu le gouverneur général sur le quai de la gare, à l'arrivée du train de 11 heures 30. Dès sa descente du wagon, Lord Tweedsmuir a serré la main des représentants de nos autorités fédérales, provinciales et municipales, parmi lesquels se trouvaient le sénateur Charles Bourgeois, M. John Bourque, ministre des travaux publics, des terres et forêts, représentant le premier ministre Maurice Duplessis, M. Wilfrid Gariépy et M. Hervé Brunelle, nos députés fédéraux; MM. les échevins du conseil de ville, etc.

À l'issue de l'inspection et de la parade, qui suivrait immédiatement la descente du train, le vice-roi est allé déposer une couronne au pied du monument des Braves. A Lord Tweedsmuir, membre du Conseil privé, historien et écrivain de très haute réputation, S. H. le maire Atchez Pitt a présenté le Trois-Rivières laborieux, loyal au Roi, riche d'éclatante histoire et capitale de la plus belle région du monde, dans une adresse dont il a donné lecture à l'hôtel de ville hier midi. Dans son adresse, le maire a demandé à Lord Tweedsmuir d'informer leurs Majestés britanniques des beautés mauriciennes en leur communiquant l'invitation de visiter notre région au cours de leur voyage de l'été prochain. Dans sa réponse, le gouverneur général a félicité Trois-Rivières au point de vue de sa richesse historique et de l'abondance de ses grands hommes, y compris «mon ami M. Duplessis»; au point de vue de son industrie, et, surtout, au point de vue de sa brillante culture. Écrivain et historien lui-même, Lord Tweedsmuir estime que nous avons produit d'excellents travaux sur l'histoire de la Mauricie. Il connaît l'abbé Albert Tessier et il a lu le «Mauricien».

Après s'être rendu à l'évêché, hier après-midi, pour rencontrer S. E. Mgr Alfred Comtois, le gouverneur général a connu de plus près les Trois-Rivières, éducateur, industriel et social en visitant quelques-unes de nos grandes institutions. Le Séminaire Saint-Joseph, la Canadian International Paper, l'Académie de la Salle, le High School des dissidents et l'hôpital Saint-Joseph. A nos institutions scolaires, Son Excellence a paru particulièrement intéressé, elle a daigné même rendre visite aux élèves après avoir reçu l'hommage du personnel enseignant. Cette visite, qui donne au gouverneur général un aperçu synthétique de ce qui s'opère au Trois-Rivières dans beaucoup de domaines, s'est terminée hier soir par un thé que la cité a offert en son honneur à la salle François-Premier du Château DeBlois. Lord Tweedsmuir était assisté, au cours de son voyage, du lieutenant Robin Scott et du capitaine David Walker, aides-de-camp. Au cours de cette visite Son Excellence a insisté sur la satisfaction qu'elle goûtait de rencontrer cet élément français de l'Empire britannique qu'on trouve dans la province de Québec.

Le «Lady Rodney»

Le Lady Rodney, de la Canadian National Steamships, sera le dernier navire de cette compagnie à descendre le Saint-Laurent, cette année, en route pour les Bermudes, Nassau et la Jamaïque. Il quittera Montréal le 23 novembre. Cette croisière durera 22 jours et comprend de longues escales aux Bermudes, aux Bahamas et à la Jamaïque. Ce voyage a fort intéressé les visiteurs aux hôtels durant les escales aux différentes îles. Les passagers qui ne peuvent continuer que 8 ou 12 jours à cette croisière pourront quitter le navire aux Bermudes et y séjourner, dans le premier cas un jour et dans l'autre cas cinq jours.

Le «Colborne»

Le Colborne, de la Canadian National Steamships, affecté aux croisières à l'aventure, descendra le Saint-Laurent vendredi, pour la dernière fois cette année. Il fera escale, en cours de route, à Halifax, et se rendra à la Guadeloupe, à la Barbade, à la Martinique, à la Trinidad et à la Guyane anglaise.

Parmi les passagers qui feront cette croisière nous remarquons un couple de jeunes mariés, M. et Mme A.-C. Letarte, de Warwick, P.Q.; Mlle Isabel Watson, de Québec, M. H. Aldrich, de Montréal, et d'autres passagers d'Ontario et des États-Unis.

Halifax sera le port d'attache du Colborne pendant l'hiver.

Université de Montréal

La quatrième leçon du cours d'histoire de l'art (professeur J.-B. Lagacé) sera donnée le vendredi, 18 novembre.

Sujet: La sculpture grecque.

Adoration nocturne de Montréal

Les Adorateurs Nocturnes sont convoqués pour deux réunions: Dimanche le 20 courant, à l'hôpital du Sacré-Coeur, 2020, Blvd Gouin ouest, pour 3 h. p.m.; Le même jour, à Saint-Louis-de-Gonzague, 2301, rue Rachel est, à 8 heures p.m.

Lettres au «Devoir»

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Un appel pour l'Est

Montréal, le 14 novembre.
M. L. Dupire,
Le Devoir.
Monsieur,

Ceux qui ont visité le Jardin botanique ont pu se rendre compte de la magnitude des travaux en cours et de l'impulsion donnée à l'est de la ville par cette magnifique entreprise. Ce n'est pas faire de politique ici de dire que la réalisation de ce projet est due à l'énergie et à une tenace volonté du ministre du Travail provincial. Nous lui devons des remerciements pour son intelligente collaboration à l'oeuvre du Frère Marie-Victorin.

Le Jardin botanique sera pour Montréal un aimant puissant dont le rayonnement se fera sûrement sentir au-delà des frontières. Nous aurons des visiteurs en grand nombre. Ce pensent-ils de notre ville quand ils auront roulé leurs voitures vers l'Est par la rue Sherbrooke? On peut imaginer, hélas! qu'ils auront l'impression d'accéder au Jardin par une ruelle, tellement cette artère est négligée entre Delormier et Pie-IX.

Il y aurait beaucoup à faire, mais ne pourrait-on commencer par enrouler les fils sous terre, installer un système d'éclairage moderne, poser des trottoirs et démolir les hautes transmissions qui donnent l'aspect d'un champ pétrolier en exploitation. Si l'on veut faire davantage, on pourrait recouvrir les voies du Pacifique Canadien par une toiture en ciment, y déposer de la terre, mettre de la verdure et des fleurs. Ce sera une laideur de moins. Pas besoin d'attendre le plan d'ensemble pour commencer ces travaux.

On ne peut attendre que les pouvoirs publics puissent tout faire. L'entreprise privée doit seconder l'effort de nos gouvernements par tous les moyens possibles. L'immeuble, on ne peut citer qu'un, et quoi qu'on en dise, est le placement le plus stable. On n'a qu'à consulter les journaux pour s'en rendre compte. Chaque semaine nous annonce que telle société fera construire un immense édifice dans l'ouest de la ville, naturellement. Que fait-on dans l'est? Pourquoi y a-t-il pénurie de constructions de grande envergure? Ce qu'il nous manque, c'est un organisme dans le genre de l'Office d'initiative économique dont la fonction serait de mener à bonne fin une sorte de plan triennal de constructions pour la rue Sherbrooke est, lequel coïnciderait avec les fêtes de 1942. La ville pourrait aider ce mouvement en cédant, pour une somme nominale, les terrains qui lui appartiennent.

L'est peut et doit devenir aussi attrayant que l'ouest. Que nos hommes d'affaires sortent de leur léthargie; qu'ils montrent plus de confiance et d'agressivité. Il semblerait que les Canadiens français, qui se plaignent toujours d'être relégués au second rang dans le domaine économique, ne font pas tout l'effort nécessaire pour nous sortir du bourbier où nous nous enlisons faute d'initiative et d'esprit civique. Disons-le, nous sommes des timides, des peureux.

Voici une occasion pour le capital canadien-français d'embellir notre principal boulevard et de faire un placement rémunérateur en construisant une série de conciergeries rue Sherbrooke est. Mettons donc au rancart, une fois pour toutes, nos «belles escaliers», cette «architecture» barbare qui nous donne figure de bourgeois; dépouillons-nous de cet esprit villageois qui patage dans la tradition et refuse d'accepter le progrès. Si nous hésitons trop longtemps, le capital anglais ou juif se chargera de cette entreprise et nous... nous continuerons à nous plaindre et à maugréer. Plus que jamais, il faut «oser».

Chs-E. JULIEN,
3386 ave Henri-Julien.

Pour qui nous prend-on?

Montréal, 15 novembre 1938.
M. le directeur.
Nous avons beau être des «sauvages», nous avons tout de même quelque goût.

Est-ce qu'on n'a pas ici, à Montréal, des chanteuses beaucoup plus intéressantes que celle dernière importée, à la voix la plus banale que l'on connaisse? Et quelques chansons distinguées!

Je crois que les impresariés se moquent de nous. Ne pourrait-on encourager les nôtres plutôt que ces «artistes» du dehors qui ne possèdent, au fond, que leur sottise?

Lys ROSSI,
44 Marsolais,
Montréal.

Combien y ont pensé?...

Monsieur le directeur,
Le Devoir, Montréal.

Monsieur,
M. Fitch est bel et bien élu! Donc au lieu de gémir sur la victoire du parti ministériel, de crier sur tous les toits qu'il y a eu vol, d'investir gagnants et perdants ou tout simplement de se désintéresser dignement, il y a autre chose à faire. Devant cet événement banal en apparence, élargissons nos vues et ne voyons pas que du bleu, du rouge ou de la politique, mais les principes et les tactiques qui ont déterminé ce fait. Or sachons regarder:

M. Bercovitch, député libéral, démissionne pour attendre à une sphère politique plus élevée, ce qui laisse vacant le siège du comté de Saint-Louis aux «libéraux» depuis près de vingt ans.

M. Fitch pose sa candidature sous le couvert de l'Union Nationale et enlève le comté à son adversaire, M. Trépanier, «libéral-démocrate».

M. Fitch?

Pour lui et pour les siens, une seule chose compte: «arriver!» et pour «arriver» il s'est servi du

Chaque tasse un régal

THÉ "SALADA"

meilleur tremplin, celui-ci dut-il s'appeler «union nationale».

On s'attendait que M. Bercovitch, personnalité influente dans Israël, appuierait la candidature de son compatriote, mais sa qualité de libéral avéré l'en empêcha. Néanmoins, au lieu de lui mettre des bâtons dans les roues, il préféra s'effacer et se tint coi.

Tous les Juifs ont compris et se sont serrés les coudes. Ils ont saisi qu'en l'occurrence un député de leur race leur servirait plus qu'un autre, même s'il n'était de la «couleur» traditionnelle. Mettant de côté cet «esprit de couleur» ou «esprit de parti», aussi mesquin qu'il soit, qui guette tant des autres, ils n'ont vu que l'homme de leur race qui fallait élire, dût-il leur en coûter quelques préférences politiques ou quelques idées personnelles.

Cela s'appelle du «nationalisme» bien compris, qui se prouve autrement qu'en belles paroles et en formules creuses.

Ce n'est pas, ceci, le panegyrique de la juiverie. Ce ne sont que de simples observations. Mais il n'y a

aucun mal à profiter de l'exemple de solidarité des autres, au contraire, si on ne se contente pas de hauser les épaules et de suivre la mode comme les autres!

Il faut relever la tête, conscients des qualités et des faiblesses de notre race, mettre son sens patriotique au service de son «intelligence», savoir voir et surtout savoir agir.

«...On a souvent besoin d'un plus petit que soi...» Le proverbe est toujours vrai, même si le «petit» est un Philistin...

CABRIOLE

Outremont, novembre 1938.

Soyez sûr... dites "WHITE HORSE"

WHITE HORSE SCOTCH WHISKY

FAITES DE BARCLAYS VOS BANQUIERS



LES RESSOURCES DU GROUPE DE BANQUES BARCLAYS SE CHIFFRENT A PLUS DE 9 MILLIARDS DE DOLLARS

BARCLAYS BANK (CANADA)

214 RUE SAINT-JACQUES, OUEST MONTREAL 40 KING STREET WEST TORONTO

Vous êtes cordialement invités à discuter vos problèmes bancaires avec la banque BARCLAYS du Canada, affiliée au groupe bancaire mondial de BARCLAYS.

Les Bermudes ILES ENCHANTERESSES



Si Près de Chez Nous ... Si Loin de l'Hiver!

LES rigueurs hivernales ont-elles tiré le rideau sur le délicieux far niente de vos vacances? ... Il y a, grâce à Dieu, à quelques heures de nos frimas, un pays verdoyant où la gelée matinale ne ternit pas les plates-bandes — où l'on peut, toute l'année, jouer au golf — où la baigneuse, en janvier, nage dans un cristal tiède et lumineux.

Et si vous dites, vous aussi: «Ah! que la vie est quotidienne...» — si l'exotisme en chambre vous déplaît autant que celui qu'il faut aller chercher au bout du monde — il existe, pas très loin de Canada, un petit coin de notre Empire, aussi chaud, aussi pittoresque, aussi doré que les plus inaccessibles Açores.

Éprouvez-vous envers la malodorante et rauque automobile une

antipathie particulière? Il est une île bienheureuse où la loi met son veto à ce déplaçant mastodonte!

Dans cette colonie britannique, «tout n'est qu'ordre et beauté, luxe, calme et...» commodité — puisque l'avion ou le paquebot, en quelques heures ou en quelques jours, vous amène aux Bermudes.

«MESSAGERIES MARITIMES OU AÉRIENNES»

Des paquebots de luxe vont de New York aux Bermudes en 40 heures. Le voyage, aller et retour, représente près de quatre jours pleins d'agrément et d'intérêt. En partant d'Halifax ou de Boston, on est en mer un peu plus longtemps. Des magnifiques avions s'envolent maintenant de Port Washington, New York et Baltimore, Maryland, se rendant aux Bermudes en cinq heures... envolée d'un charme inoubliable. On trouve aux Bermudes des hôtels et villas pour toutes les heures.

DEMANDEZ LA NOTICE À VOTRE AGENCE DE VOYAGES OU AU BERMUDA TRADE DEVELOPMENT BOARD, IMMEDIATE VICTORY, TORONTO.

Avez-vous essayé "la cure alcaline"?

L'utilité d'une brève cure alcaline est reconnue par les milliers de personnes qui ont appris comment l'on peut rester toujours frais et dispos. Surmenées, ou après des excès de table, elles boivent de l'Eau de Vichy Célestins. Ces eaux célèbres aident à neutraliser l'acidité, tant gastrique que rénale. Intellectuelles, mondaines, y ont également recours... faites comme eux!

DEMANDEZ L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN

VICHY CELESTINS

La Plus Renommée des Sources Alcalines Naturelles



Spécies VICHY-CELESTINS

Alcalifiant Naturel Anodin

Nous payons près de \$50 millions par an pour les pensions militaires

Dans une causerie radiophonée, le ministre C.-G. Power explique le rouage des gratifications dont bénéficient les anciens combattants

Le bien-être national

Ottawa, 16 (D.N.C.) — Voici le texte de la causerie que M. C.-G. Power, ministre des Pensions et de la Santé nationale, a prononcée à la radio:

Les pensions militaires

Au Canada, comme d'ailleurs dans d'autres pays, le législateur a tenu, par un acte de gratitude et de reconnaissance nationale envers ceux qui ont assuré le salut de la patrie, à reconnaître certains droits, non seulement aux veuves et aux orphelins des soldats tombés au champ d'honneur, mais encore à ceux qui, par suite de leur service sous les drapeaux, ont été frappés d'invalidité. C'est ainsi que, dès la fin des hostilités, le parlement a adopté une première loi sur les pensions militaires. Pour faire face à de nouveaux besoins, de nombreux textes législatifs sont venus, de temps à autre, modifier la loi primitive et former la législation canadienne en matière de pensions. L'application de cet ensemble de lois se traduit à l'heure présente par une dépense annuelle de près de 50 millions de dollars.

Outre d'inscrire au budget administratif les prévisions nécessaires pour le versement d'une pension aux invalides de la guerre ainsi qu'aux veuves et aux orphelins des militaires morts pour la patrie, le ministère des pensions s'emploie à assurer les soins médicaux aux anciens combattants dont les blessures et les infirmités requièrent encore de tels traitements. De plus, c'est à l'assistance publique vient en aide à certains vétérans avancés en âge, ou qui, par suite de leur état de santé ne peuvent subvenir aux besoins de l'existence. Enfin, nous cherchons, par tous les moyens possibles, à permettre aux anciens militaires de se procurer de l'emploi.

Pour ce qui est de l'allocation des pensions, le parlement a conféré, aux termes de la loi, pleins pouvoirs à certains organismes judiciaires, fonctionnant à l'instar des tribunaux civils. C'est dire que ni

le ministre, ni les autorités du ministère n'ont le droit d'intervenir dans les décisions de la Commission et de la Cour d'Appel des pensions. D'autre part, pour la préparation et la présentation de sa demande de pension, l'ancien militaire bénéficie gratuitement de l'aide et des conseils d'avocats spécialisés en matière de pensions, et qui sont attachés à un service du ministère désigné sous le nom de "Bureau des Vétérans".

Sans doute le droit à une pension est-il subordonné à la relation entre l'invalidité et le service militaire. Toutefois, il existe une catégorie de soldats qui, bien que privés du droit à une pension, n'en sont pas moins, en raison de leur âge, ou pour d'autres causes, toujours incapables à tout emploi. La loi des allocations aux anciens combattants a été adoptée spécialement pour venir en aide à ces soldats. L'application de cette mesure législative entraîne une dépense annuelle de près de 5 millions de dollars.

Encore aujourd'hui, on compte par milliers les anciens militaires requérant des soins médicaux pour des maladies, blessures ou infirmités imputables à la guerre. Nombre de ces soldats, gravement atteints, ont dû être traités sans interruption depuis leur retour au pays. D'autres se voient obligés de recourir de temps en temps au traitement médical. Pour faire face à une telle situation, le ministère maintient en opération dans divers centres urbains un certain nombre d'hôpitaux dotés d'un outillage des plus modernes et d'un personnel médical et infirmier particulièrement exercé. Enfin, dans les endroits où il n'existe pas d'hôpitaux du ministère, les services de centaines de médecins sont retenus pour traiter les cas d'urgence.

À côté de ces nombreux malades, il y a les grands mutilés de la guerre: ceux qui relèvent du problème industriel. Pour eux, le ministère a ouvert des ateliers où, sous la surveillance attentive d'instructeurs compétents, ils bénéficient de la

rééducation professionnelle ou des avantages du travail protégé.

La santé

La santé est la victoire de l'organisme sur la maladie. Qui dit santé nationale dit bien-être national. La maladie ne respecte ni bornes ni frontières. Aussi, depuis nombre d'années, avançons nous consciemment que si, d'après l'Acte de l'Amérique britannique du nord, la lutte contre la maladie et les mesures sanitaires préventives étaient primitivement du ressort exclusif des autorités provinciales, le Canada devait se préoccuper de la santé du peuple canadien considéré dans son ensemble et, en matière d'hygiène, figurer comme nation dans ses rapports avec les autres pays.

Toutefois, ce ne fut qu'en 1919 que le gouvernement fédéral établit un ministère de la Santé. En effet, conscient du vaste champ d'action qui, sans enfreindre en rien les prérogatives provinciales, s'ouvrait devant lui, le gouvernement du Canada réunit sous un même service administratif les initiatives pertinentes à la santé publique.

Si, du double point de vue de la thérapeutique et de la prophylaxie, la science médicale a enregistré d'importants progrès; si, grâce à d'innombrables travaux de recherche, des fléaux, comme la lèpre et la peste, ne semblent plus la terreur au sein des populations, il ne faut pas, cependant, perdre de vue que, il y a vingt ans à peine, une épidémie de grippe espagnole a causé la mort de 30 millions de Canadiens et que, à l'heure présente, une vague de paralysie infantile atteignait, dans une seule province, près de 6 millions de personnes. Il convient également de songer que la mortalité maternelle et infantile est par trop élevée au Canada; que nombre de personnes succombent aux maladies de l'âge moyen; que le remède pour le cancer, voire la cause de ce fléau moderne, sont encore inconnus; que la tuberculose, si elle est combattue avec quelque succès, constitue toujours une menace pour nos populations; enfin, que les maladies vénériennes doivent faire sans cesse l'objet d'une lutte acharnée.

C'est pourquoi nous nous occupons, pour citer un texte législatif, de "toutes les questions ayant trait à la protection ou à la conservation de la santé de la population du Canada".

Nos initiatives en ce qui concerne la santé publique peuvent se grouper sous trois chefs: initiatives d'ordre international, par notre participation à l'Organisation d'hygiène de la Société des Nations; initiatives d'ordre national, par notre surveillance sanitaire de nos frontières; initiatives d'ordre domestique, par la coordination des efforts, vue de sauvegarder la santé collective du Canada.

Pour atteindre ce triple but, le ministère de la Santé maintient en opération un laboratoire national d'hygiène et de recherches scientifiques; il s'occupe du traitement des marins malades et de la gérance des hôpitaux de marine; il veille sur la santé des voyageurs sur les trains, à bord des navires et autres transports en commun; il met en vigueur la réglementation sanitaire rigoureuse des lieux limitrophes du Canada et des États-Unis; il exerce, en collaboration avec la Royale Gendarmerie, une surveillance active de la fabrication, de l'importation, de la vente et de la distribution des stupéfiants.

De concert avec le Conseil national de l'alimentation, le ministère se livre à d'importantes recherches sur l'état alimentaire de la population canadienne.

Grâce à une saine application de la Loi des aliments et drogues et de la Loi sur les médicaments brevetés, toutes les substances alimentaires, toutes les drogues ainsi que toutes les spécialités pharmaceutiques, importées ou fabriquées au Canada, sont soumises à un contrôle des plus rigoureux. Tous ceux qui suivent de près les débats parlementaires pourront rendre témoignage que, depuis quelques années, les discours prononcés sur le parquet de la Chambre des députés reflètent une opinion pour ainsi dire unanime: lorsqu'il s'agit des victimes de la guerre comme de celles des maladies qui ravagent l'humanité, il ne peut être question de lésinerie ou de sordide économie.

Grâce à l'activité de tous les services qui prennent part au travail de protection sanitaire, de propagande éducative et de recherches scientifiques, nous avons le sentiment que nous faisons tout notre possible pour améliorer la santé au Canada et pour travailler ainsi au bien-être de nos populations.

Excursions du C. N.

M. O.A. Trudeau, agent de district du Canadian National, annonce des excursions en fin de semaine aux provinces Maritimes et à différents endroits de la province de Québec.

Des trains d'excursion à destination des Provinces Maritimes et des endroits situés à l'est de Montmagny quitteront la gare Bonaventure vendredi à 12.25 p.m. et 8.05 p.m. Les excursionnistes à destination de Gaspé pourront emprunter ces trains. Ces trains arrêteront à St-Hyacinthe et à Drummondville pour laisser monter les excursionnistes. Il y aura aussi excursion samedi et dimanche aux endroits situés sur la ligne de Drummondville.

Montreal recevra la visite, en fin de semaine, d'excursionnistes de Massena, N.Y., de Sorel, de Vars, sur la ligne de Montréal-Ottawa, de Valleyfield, de Hawkesbury, des Cantons de l'Est, y compris Sherbrooke et Victoriaville et d'endroits situés à l'est de Rivière-du-Loup.

Le Salon du livre

Le deuxième Salon du livre, que tiendra la Société des écrivains canadiens, à l'École Technique, rue Sherbrooke, sera différent de celui de l'an dernier et ne durera qu'une semaine.

À partir du 20 novembre jusqu'au 27 novembre inclusivement, il sera ouvert au public de deux heures à dix heures du soir.

Cette exposition comprendra différentes sections: le livre canadien, le livre français, bibliothèques scolaires, livres d'étrangers, reliure, imprimerie, revue.

L'entrée est libre.

Les grands cerfs, ou wapitis

Ils erraient autrefois par millions dans l'Amérique du Nord — Leur belle croissance dans les parcs nationaux du Canada

Ottawa (Ministère des Mines et des Ressources) — Le succès qui a couronné les efforts du Canada pour empêcher la race des grands cerfs ou wapitis de s'éteindre est un exemple frappant de la réussite de l'entreprise dans les parcs nationaux canadiens, qui a pour objet la conservation de la faune sauvage. Bien qu'il soit impossible de faire le dénombrement des wapitis qui errent, aujourd'hui, sans entraves, sur les immenses étendues de nos parcs nationaux, l'on estime qu'il s'en trouve présentement quelque 3,600 dans des lieux enclavés.

C'est en 1900 que le gouvernement canadien débuta dans cette œuvre de conservation en plaçant un nombre de ces animaux dans le parc national de Banff. En 1906 on érigea pour la protection du cerf, de l'original et du chevreuil une réserve, devenue aujourd'hui le parc national "Elk Island"; les grands cerfs furent introduits en 1909 au parc national "Buffalo" ou des Bisons. En 1917 et 1920 le gouvernement des États-Unis nous fit don d'un excédent de grands cerfs provenant du parc Yellowstone, dans le Wyoming; ces animaux furent libérés dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper. Le nouvel habitat leur convenait et grâce à la protection rigoureuse qui leur fut accordée, les grands cerfs ont prospéré d'une manière très satisfaisante: aujourd'hui ils sont au nombre de plusieurs milliers. Un des plus grands troupeaux au Canada, comptant, croit-on, entre deux et trois mille animaux, erre sur les plaines et les terres boisées du parc de Riding Mountain, au Manitoba.

Le wapiti, ou grand cerf, comme on l'appelle communément, errait autrefois, par millions, sur le continent de l'Amérique septentrionale, à peu près aux mêmes aires que les bisons. La colonisation des prairies et la tuerie qui l'accompagnait a tellement réduit le nombre de ce magnifique membre de la famille des cerfs que le wapiti était menacé d'extinction.

Villa Saint-Martin

LES PROCHAINES RETRAITES

17 nov. Voyageurs (section Malsonneuve): J.-E. Lorange, 5752, Orléans, CL. 0963; 1er déc.: Abord-à-Plouffe et environs: C. Dufresne, 83 boul. Lévesque; 2e déc.: Voyageurs (Montréal): Z. Gagné, 12201, B-de-Boulogne, BY. 0156; 19 déc.: Navigateurs: A. Anger, 1258, boul. St-Joseph, AM. 1043.

Retraites sacerdotales: 21 nov.: (8 jour, P. Lacouture); 8 janvier, (5 jours, P. Laurendeau); R. P. Supérieur, Villa St-Martin.

Ghéon poète à l'Heure Provinciale

Après avoir fait connaître Henri Ghéon comme dramaturge en présentant l'une de ses plus belles pièces: "La Fille du Sultan", l'Heure Provinciale se doit de présenter à ses auditeurs une heure de poésie consacrée à ce maître.

Henri Ghéon est plutôt connu ici comme dramaturge. Il n'en est pourtant pas moins grand poète, c'est pourquoi l'Heure Provinciale croit répondre au désir d'un grand nombre de ses auditeurs en présentant à son programme du 20 novembre quelques extraits de son œuvre. Le jeune et très distingué journaliste, Emile-Charles Hamel, fera une présentation analytique des poèmes présentés au cours de cette émission.

L'ensemble instrumental, sous la direction de M. Hervé Baillargeon, interprétera des œuvres de Mozart et de Guy Ropartz.

La Société d'exportation et d'importation Canada-Haïti

Cette Société, fondée il y a quelques mois à Montréal et qui a pour président M. Ph. Cantave et pour secrétaire générale Mlle Eve Côté, a l'honneur d'avoir comme avocat légal M. Léon-Mercier Gouin, avocat.

Elle a reçu de nombreuses félicitations et encouragements, notamment de MM. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, Onésime Gagnon, ministre des Pêcheries, de la Chambre de commerce de Montréal, de M. Léon Lévesque, ministre des Relations Extérieures d'Haïti, etc.

La Société est en pleine activité. Une conférence aura lieu bientôt sur les produits d'Haïti, suivie d'une dégustation de café.

VIENT DE PARAÎTRE:

"Efforts et résultats"

par M. STENIO VINCENT, président d'Haïti.

Il vient de paraître à Port-au-Prince, à l'imprimerie de l'Etat, un volume de M. Sténio Vincent, président d'Haïti, intitulé "Efforts et résultats".

Dans cet ouvrage se trouvent les renseignements les plus importants sur une période de la vie publique haïtienne.

L'auteur montre avec précision et sans rien dissimuler les réalités haïtiennes; ce que, comme chef d'Etat, il a entrepris pour faire évoluer Haïti et les résultats qu'il a obtenus.

Les oiseaux des régions polaires

Les observations de l'ornithologiste Shortt dans l'Arctique oriental

Ottawa (Ministère des Mines et des Ressources) — Les dossiers ornithologiques touchant les régions de l'Arctique ont été enrichis d'une foule de données nouvelles grâce aux observations faites par M. T.-M. Shortt, ornithologiste du Royal Ontario Museum of Zoology, Toronto, lorsqu'il a accompagné l'expédition de surveillance de 1938 dans l'Arctique oriental, qui a parcouru 11,000 milles en passant par l'archipel arctique, le détroit d'Hudson et la baie d'Hudson. Au cours de l'expédition on a cueilli 172 spécimens représentant quelque 45 espèces d'oiseaux; en outre on a conservé un grand nombre de parasites qui infestent les oiseaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. On a reproduit en couleur le plumage d'une trentaine de spécimens, très jeunes, pour la plupart, et peu connus. La documentation touchant l'aire de déplacement a été enrichie de nombreuses précisions indiquant un habitat beaucoup plus étendu pendant l'été, surtout vers l'est pour le huard à bec blanc, et vers le nord pour le huard à bec noir, le faucon pèlerin d'Amérique, le huard commun, le canard ordinaire, l'oiseau-bleu des montagnes et le grand chevalier à pattes jaunes. On a obtenu une série d'observations ordinaires ou orlans aux fins de recueillir des renseignements plus détaillés sur cette espèce si largement distribuée.

Comme on ne faisait halte à chaque poste que pendant trop peu de temps pour permettre de longues randonnées dans la région voisine, M. Shortt n'a pu se documenter bien avant sur le rôle des oiseaux dans la vie économique de la population indigène. De reste, les recherches ont été entravées par la présence, autour des stations, d'un grand nombre de chiens esquimaux d'attelage, ce qui ne manque pas de produire un certain effet sur le nombre des oiseaux qui nichent dans le voisinage. Toutefois, en interrogeant des missionnaires, des agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson et des membres de la Gendarmerie royale canadienne, M. Shortt a eu l'impression qu'en temps normal les Esquimaux ne dépendent pas, en grande mesure, des oiseaux, mais qu'aux époques dures ces derniers constituent une réserve alimentaire. D'où l'on peut conclure que les lois actuellement en vigueur pour la protection des oiseaux n'ont rien de vexatoire pour les indigènes.

Au dire de M. Shortt, certaines régions de l'est de l'Arctique offrent d'excellentes occasions pour les études ornithologiques. M. Shortt a rapporté aussi des détails inédits au sujet du goéland de Kumlien, si peu connu.

Découverte d'un nouveau minéral dans l'est canadien

Ottawa, 17 (Du ministère des Mines et des Ressources) — Une découverte récente fait prévoir la possibilité qu'il soit ajouté un nouveau minéral à ceux que produit le Canada actuellement; c'est celui de M. G. Gouge, du Bureau des Mines, ministère des Mines et des Ressources, Ottawa, qui a constaté que certains gisements considérables de colérite cristalline à Butherglen (Ontario) et à Bryson (Québec) contiennent entre 20 et 40% d'un minéral de magnésium connu sous le nom de brucite. Le Bureau des Mines étudie en ce moment les aspects de ces gîtes, au point de vue commercial, comme source de brucite.

Les minéraux de magnésium tels que la magnésite, la dolomite et la

LE ZODIAQUE DEUXIEME

Les douze volumes de la première série du Zodiaque ont reçu le meilleur accueil de la part du public lecteur. Aussi les promoteurs de cette série, désormais fameuse, ont-ils décidé de persévérer dans la même ligne de conduite. Le ZODIAQUE DEUXIEME ne publiera que des œuvres de premier plan, en des volumes portant tous un cachet de distinction.

Voici les titres actuellement parus et en vente:

- 1.—L'abbé Lionel Groulx Directives
- 2.—Lady Tweedsmuir Carnets canadiens
- 3.—Emile Benoist L'Abitibi, pays de l'or
- 4.—Robert Rumilly Mgr Lafleche et son temps
- 5.—Paul Gouin Servir. I.—La cause nationale
- A paraître prochainement:
- 6.—Eugène Achard Le Vinland, terre d'Amérique
- 7.—Marie Le Franc et Paul LeBlanc La grande pitié gaspésienne
- 8.—Léopold Richer Silhouettes du monde politique
- 9.—L'abbé Albert Tessier La vie canadienne au temps des Patriotes
- 10.—Eugène Achard Les contes du Saint-Laurent

Prix de chaque volume, édition ordinaire \$0.75.

Prix de chaque volume, édition de luxe numérotée \$1.00.

On peut s'abonner à l'édition de luxe aux conditions suivantes (douze volumes):

- 1.—\$10.00, payables sur réception du premier volume.
- 2.—\$12.00, payables \$1.00 sur réception de chaque volume.

N.B.—Des dispositions ont été prises pour que les abonnés reçoivent leurs douze volumes marqués au même numéro. On s'abonne à la Librairie du "Devoir".

CROISIERES au PAYS du SOLEIL BERMUDES



de New-York et Boston
2 ou 3 départs hebdomadaires

Passages aller et retour, \$65.
4 jours en mer

— Aussi par avion —

● Séjour entre les raccordements
Chambre et pension, par jour \$7.

ANTILLES — PANAMA — AMERIQUE DU SUD

(N.-Y., de New-York — B. de Boston — à l'avant-veille de Halifax)

Navires	Départs	Durée jours	Prix minimum
Lady Nelson (1)	B 3 déc.	30A	\$214.00
Lady Nelson (2)	B 3 déc.	16	157.00
Monarch of Ber. (4)	N.-Y. 6 déc.	7	80.00
Dixie (5)	N.-Y. 7 déc.	14 1/2	97.00
Van Rensselaer (6)	N.-Y. 9 déc.	19	165.00
Chomedy (7)	Hifx 10 déc.	30	185.00
Lady Somers (3)	B 10 déc.	19B	181.00
Fort Townshend (8)	N.-Y. 10 déc.	26	175.00
Munargo (9)	N.-Y. 10 déc.	12	125.00
Monarch of Ber. (4)	N.-Y. 15 déc.	7	80.00
Santa Paula (10)	N.-Y. 16 déc.	16	285.00
Lady Hawkins (1)	B 17 déc.	30A	214.00
Lady Hawkins (2)	B 17 déc.	16	157.00
Champlain (11)	N.-Y. 22 déc.	12	140.00
Emp. of Britain (12)	N.-Y. 22 déc.	4	65.00
Transylvania (13)	N.-Y. 23 déc.	8	80.00
San Elena (10)	N.-Y. 23 déc.	16	285.00
Lady Rodney (3)	B 24 déc.	19B	181.00
Colborne (7)	Hifx 24 déc.	30	185.00
Munargo (9)	N.-Y. 24 déc.	12	125.00
Aquitania (14)	N.-Y. 24 déc.	9	125.00
Stentander (13)	N.-Y. 24 déc.	8	110.00
Pisudski (13)	N.-Y. 24 déc.	8	87.50
Columbus (15)	N.-Y. 24 déc.	9	112.50
Roma (13)	N.-Y. 26 déc.	7	92.50
Europa (4)	N.-Y. 26 déc.	6	95.00
Manhattan (16)	N.-Y. 27 déc.	6	75.00
Emp. of Britain (4-16)	N.-Y. 28 déc.	8	125.00
Dixie (5)	N.-Y. 28 déc.	14 1/2	97.00
Nerissa (8)	N.-Y. 30 déc.	21	175.00
Hamburg (12)	N.-Y. 30 déc.	4	52.50
Orange Nassau (6)	N.-Y. 30 déc.	19	165.00
Santa Rosa (10)	N.-Y. 30 déc.	16	285.00
Lady Drake (1)	B 31 déc.	30A	214.00
Lady Drake (2)	B 31 déc.	16	157.00

A.—Hébergement Guyane compris — B.—Hébergement Jamaïque compris.

NOMBREUSES AUTRES CROISIERES AUTOMNE ET HIVER

LISTE SUR DEMANDE — DIRE DATE PREFEREE

DESTINATION ET ENDOITS VISITES:

- (1)—Bermudes, St-Christophe, Nevis, Antigua, Montserrat, Dominique, Ste-Lucie, Barbades, St-Vincent, Grenade, Trinidad, Guyane
- (2)—Comme ci-dessus jusqu'à Dominique inclusivement.
- (3)—Bermudes, Bahamas, Jamaïque.
- (4)—Bermudes, Bahamas, Antigua, Montserrat, Dominique, Ste-Lucie, Barbades, St-Vincent, Grenade, Trinidad, Guyane
- (5)—Nouvelle-Orléans, Hébergement et visites compris.
- (6)—Haïti, hébergement 7 jours compris, Haïti, Venezuela, Curaçao, 17 jours, \$125.00.
- (7)—Porto-Rico, Barbades, Trinidad, Guyane et parols Martinique, Guadeloupe, etc.
- (8)—St-Thomas, Ste-Croix, St-Kitts, Antigua, Montserrat, Guadeloupe, Dominique, Martinique, Ste-Lucie, Barbades, Trinidad, Guyane
- (9)—Bahamas, Miami, Cuba.
- (10)—Curaçao, Venezuela, Colombie, Panama, Jamaïque, Haïti, Ste-Lucie, Barbades, Trinidad, Guyane
- (11)—Bahamas, Jamaïque, Cuba.
- (12)—Bermudes.
- (13)—Bahamas, Cuba.
- (14)—Venezuela, Trinidad, Martinique, Ste-Thomas.
- (15)—Haïti, Jamaïque, Cuba.
- (16)—Cuba.

VOIR AUTRES ANNONCES DES GRANDS VOYAGES — AMERIQUE DU SUD — TOUR DU MONDE —

BILLETS POUR TOUS LES PAYS AU TARIF DES COMPAGNIES

Le Devoir-Voyages

430, Notre-Dame est — Montréal
Tél. BElair 3361

ASSURANCES — CHEQUES — PASSEPORTS

EN PREPARATION — Voyage en Louisiane — Avril 1939



REPAS QUI PLAISENT À TOUTE LA FAMILLE

Les plats au Spaghetti Heinz sont toujours bien accueillis

Le Spaghetti Cuit Heinz, par lui-même, est un plat nourrissant, facile à servir et très appétissant. Les femmes le mélangent avec d'autres aliments — des reliefs d'un repas précédent ou quelque chose de frais — et composent de nouveaux plats intéressants qui font plaisir à tout le monde. Il y a énormément de nourriture dans ces filaments tendres — blé, beurre, fromage, lait — enrichis de la sauce tomate Heinz si tentante.

Achetez une ou deux boîtes de Spaghetti Cuit Heinz aujourd'hui, chez votre fournisseur. Achetez aussi quelques boîtes de Macaroni Cuit Heinz — aliment appétissant et sain, rendu extra-délicieux par une sauce au fromage riche et crémeuse.

SPAGHETTI CUIT MACARONI CUIT

Heinz

PROCEDEZ-VOUS CE SUPERBE LIVRE DE RECETTES HEINZ

Le Livre Heinz avec Recettes de Salades et de Viandes — plus de 100 pages de recettes modernes essayées, pour des dizaines de salades, sauces, sandwiches, nombreuses idées pour la cuisson des viandes; cannes et hors-d'œuvre. Envoyez 10c et 5 étiquettes de n'importe quel produit Heinz. Ou bien, PAS D'ARGENT mais 12 étiquettes de n'importe quel produit Heinz. Adressez-vous à H. J. Heinz Co., Dept. N115, Montréal.

